

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE AU PLAN DIRECTEUR EN
TRANSITION, INNOVATION ET EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC 2018-2023

DOSSIER : R-4043-2018

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
Me MARC TURGEON et
Me NICOLAS ROY

AUDIENCE DU 27 MARS 2019

VOLUME 11

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me STEFAN CHRIPOUNOFF
avocat Transition énergétique Québec (TEQ)

PARTICIPANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO), l'Association
hôtellerie Québec et l'Association des
restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX
avocat de l'Association des consommateurs
industriels de gaz, l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et le
Conseil de l'industrie forestière du Québec (ACIG-
AQCIE-CIFQ);

Me MICHAEL DEZAINDE
avocat de l'Association québécoise du propane et
l'Association canadienne du propane (AQP-ACP);

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE et
Me LUDOVIC FRASER
avocats d'Énergir, S.E.C.;

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me ADINA GEORGESCU et
Me ALEXANDRE MACBETH
avocats de Gazifère inc.;

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
avocate du Groupe de recommandations et d'action
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me SIMON TURMEL
avocat d'Hydro-Québec Distribution (HQD);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER
avocat du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me MARC BISHAI
avocat du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ);

Me MARIE-ANDRÉE HOTTE
avocate de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DE TEQ (suite)	
ISMAEL CISSÉ	
GILLES LAVOIE	
MAUDE CHABOT-PETTIGREW	
PATRICK SIMONEAU	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	8
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX	44
CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me STEVE CADRIN	69
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX	77
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	81
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	87
PREUVE AHQ-ARQ	
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	109
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	119

PREUVE DE L'ACIG-AQCIE-CIFQ

PAUL PAQUIN

PIERRE VÉZINA

JOCELYN B. ALLARD

INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX 126

INTERROGÉS PAR LA FORMATION 143

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER 165

PREUVE DE L'ACEFO

JEAN-FRANÇOIS BLAIN

INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN 172

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 219

INTERROGÉ PAR LA FORMATION 229



LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-3 (TEQ) : Identifier, dans les échanges entre les chargés de programme spécialistes et les distributeurs, le niveau d'échange quant aux possibles bonifications (demandé par FCEI)	18
E-4 (TEQ) : Vérifier si, dans le cadre de la préparation du Plan directeur, TEQ a discuté avec HQD de l'opportunité ou non d'élargir l'admissibilité du programme Systèmes industriels, aux titulaires de contrats spéciaux d'électricité (demandé par ACIG-AQCIE-CIFQ)	48
E-5 (TEQ) : Fournir la distinction que TEQ fait, s'il y en a une, entre l'effet d'entraînement qui est utilisé dans la détermination de l'économie nette, telle qu'indiquée à la formule de la référence V de la section 8 de la demande de renseignements numéro 4 de la Régie à TEQ et l'effet d'entraînement mentionné à la page 196 du Plan directeur (B-0005), relatif aux effets indirects (demandé par ACIG-AQCIE-CIFQ)	64
E-6 (TEQ) : Indiquer pourquoi il a été décidé de ne pas retenir les économies d'énergie nette, mais plutôt les économies d'énergie brute en ce qui concerne Énergir (demandé par ACIG-AQCIE-CIFQ)	81

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-septième
2 (27e) jour du mois de mars :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-sept (27)
8 mars deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4043-
9 2018. Demande relative au Plan directeur en
10 transition, innovation et efficacité énergétiques
11 du Québec 2018-2023. Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Maître Turmel pour la FCEI.

14

15 PREUVE DE TEQ (suite)

16

17 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-septième
18 (27e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

19

20 ISMAEL CISSÉ

21 GILLES LAVOIE

22 MAUDE CHABOT-PETTIGREW

23 PATRICK SIMONEAU

24

25 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et

1 disent :

2

3 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

4 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour aux
5 Régisseurs. André Turmel pour la FCEI. Bonjour au
6 Panel. La FCEI, Fédération canadienne de
7 l'entreprise indépendante.

8 Q. **[1]** Alors, donc on va commencer ce matin
9 simplement. J'ai demandé à madame la greffière de
10 mettre... d'afficher, juste on va y revenir plus
11 tard, mais la preuve de la FCEI, le mémoire amendé
12 là, la pièce C-FCEI-0023. Oui. Vous pouvez le
13 mettre maintenant, mais... O.K. Simplement pour
14 savoir si vous avez pris connaissance du mémoire de
15 la FCEI et de ses recommandations. Peut-être
16 juste... vous dites « oui », mais le dire au micro,
17 s'il vous plaît.

18 M. GILLES LAVOIE :

19 R. Oui.

20 Q. **[2]** D'accord. O.K. Parfait. Généralement, sans
21 qu'on y aille, mais dans ce mémoire, il était fait
22 mention que, depuis deux mille dix (2010), en tout
23 cas, dans les dernières années, il était noté,
24 constaté par plusieurs acteurs, notamment la Régie,
25 HQ ou d'autres qu'il y avait une difficulté à

1 avec les PME, en lien avec le petit marché
2 Affaires. Oups! O.K. Parce que hier donc, dans
3 votre présentation PowerPoint, vous avez indiqué,
4 c'est à la page 8, on n'a pas à y référer, que vous
5 aviez examiné les propositions. Vous avez donné
6 quelques illustrations de ce que vous avez fait.

7 Mais, j'aimerais savoir, dans un premier
8 temps, comment vous avez été convaincu, par
9 exemple, dans les objectifs reliés... objectif 2
10 relié aux mesures visant à déployer une offre de
11 programmes qui répond aux besoins des clientèles du
12 secteur. Là on est dans le commercial Affaires.

13 Comment vous avez été convaincu que les
14 modifications proposées allaient rencontrer bien
15 les objectifs? Je veux juste vous entendre là-
16 dessus. Vous avez dit, une de vos collègues a
17 mentionné « on a fait quelques vérifications, on
18 s'est assuré qu'il n'y a pas de double comptage »
19 mais vous avez porté un jugement, ultimement. Est-
20 ce que j'ai compris ou pas ou c'est une...?

21 Parce qu'on a parlé de validation, mais
22 juste revenir un peu là-dessus. Jusqu'à quel niveau
23 vous avez... vous vous êtes penché sur les mesures
24 proposées, par exemple, dans ce cas-ci, par Hydro-
25 Québec?

1 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

2 R. Nous avons, tel que mentionné hier, on a regardé
3 les possibilités d'harmonisation, de simplification
4 pour que ce soit plus facile pour le consommateur
5 d'énergie de se retrouver dans l'offre de
6 programmes. Nous avons aussi discuté des façons de
7 faire pour rejoindre le client et, s'il y a lieu,
8 le référer aux programmes, même si c'est pas,
9 exemple, chez nous. Si c'est chez Hydro-Québec,
10 pouvoir le référer au bon endroit et vice-versa. Et
11 donc, c'est à ce niveau-là que nos discussions ont
12 été.

13 (8 h 35)

14 Q. **[5]** O.K. Et donc de ce que vous venez de nous dire,
15 vous avez regardé du point de vue de... le client,
16 le consommateur final? C'est ce que vous avez dit?
17 Comment celui-ci allait juger ou être capable de
18 comprendre ce programme-là. C'est une façon, une
19 première analyse.

20 R. Oui. Et de se retrouver là dans l'offre qui existe,
21 pour répondre à son besoin.

22 Q. **[6]** Et quand, à la page 8, hier, de votre
23 présentation, vous parlez des possibilités de
24 bonification. Quand on parle de « bonification »,
25 c'est si vous avez identifié une bonification à

1 apporter, donnez-moi un exemple de ce que vous avez
2 fait ou pas fait, ou que vous auriez pu faire? Sur
3 le programme là, bien sûr.

4 R. Ce qu'on a discuté, c'est l'exemple que je vais
5 donner par rapport aux programmes de TEQ. Nous,
6 notre objectif, c'était aussi là, pour exemple,
7 pour le programme Écoperformance, de pouvoir
8 rejoindre davantage les PME et les PMI. Donc, de
9 notre côté, on avait la volonté de développer un
10 volet plus adapté pour cette clientèle-là, qui
11 simplifie le processus de demandes pour cette
12 clientèle-là.

13 Q. **[7]** Et maintenant, si on va... Vous avez été ici
14 cette semaine, vous avez entendu Hydro-Québec
15 témoigner. Dans notre mémoire on a , et HQ
16 évidemment, a présenté... On a parlé beaucoup du
17 programme bâtiments, le programme... comment on
18 l'appelle là? Attendez un instant. Donc, l'offre...
19 le programme bâtiment OIEÉB. Est-ce que vous
20 connaissez ce programme?

21 R. Oui.

22 Q. **[8]** Oui. Parfait. Et vous avez certainement noté
23 que ce programme-là a été bonifié en novembre deux
24 mille dix-huit (2018), soit après votre dépôt.
25 Alors, juste... Est-ce que vous avez... Donc, ce

1 programme-là a été bonifié par HQ et ça date de
2 novembre deux mille dix-huit (2018). Premièrement,
3 étiez-vous au courant de cette modification-là?

4 R. De mon côté, pas dans le détail.

5 Q. **[9]** O.K. « De mon côté, pas dans le détail. » À
6 côté de vous, peut-être, et dans le particulier,
7 êtes-vous au courant? J'essaie juste de comprendre
8 là qui à qui? C'est quoi? Quand? Pour ce programme-
9 là.

10 M. GILLES LAVOIE :

11 R. Pas dans le détail.

12 Q. **[10]** Pardon?

13 R. Pas dans le détail.

14 Q. **[11]** O.K. Mais quand vous dites : « Pas dans le
15 détail », je veux simplement comprendre, est-ce que
16 c'est de manière générale? Quand vous dites : « Pas
17 dans le détail ». Si quelqu'un vous dit : « Ouais,
18 on va changer le programme, on va faire... » Dans
19 ce cas-ci, on a ajouté, on a permis de faire
20 l'amalgame? Hein? Ça, vous avez noté ça?

21 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

22 R. Oui. C'est parce que quand on rentre dans les
23 sujets plus spécifiques de bonification de
24 programmes, ce sont directement nos chargés de
25 programmes qui vont être en contact avec les gens,

1 chez les distributeurs...

2 Q. **[12]** O.K.

3 R. ... et qui suivent cette évolution.

4 Q. **[13]** O.K. Bien. Ça, c'est bien de me dire ça. Donc,
5 pas vous, mais il y a des chargés de programmes qui
6 vont, eux, dans le détail, si je comprends bien,
7 vont aller valider, examiner la nature de la
8 demande, de la modification. Est-ce que c'est comme
9 ça qu'il faut le comprendre?

10 M. GILLES LAVOIE :

11 R. Pas la valider comme telle nécessairement, mais
12 l'examiner, oui.

13 Q. **[14]** L'examiner pour la comprendre?

14 R. Oui.

15 Q. **[15]** O.K. Un. Deux, pour... j'imagine voir si elle
16 s'inscrit dans l'orientation et dans l'objectif
17 menant à la cible?

18 R. Oui.

19 Q. **[16]** Oui. Parfait. O.K.

20 R. Mais pas d'approbation, ce n'est pas notre rôle.

21 Q. **[17]** Non. Je l'ai bien compris ça, vous l'avez dit
22 hier, effectivement. Vous êtes un peu un espèce
23 de... entre guillemets « un chef d'orchestre »,
24 d'une certaine manière ou avec, des musiciens, vous
25 avez un premier violon, vous avez... je ne dirai

1 pas un deuxième violon, vous avez le pianiste.
2 Ultimement, vous avez une partition, il faut
3 atteindre l'objectif, mais chacun doit jouer ses
4 mesures, c'est le cas de le dire.

5 R. C'est une image assez appropriée, je dirais.

6 Q. **[18]** O.K.

7 R. Donc, on s'assure qu'au départ, l'ensemble, le
8 paquet, l'offre globale de mesures, de programmes,
9 va permettre d'atteindre les cibles
10 gouvernementales, mais on s'assure d'un suivi,
11 après coup, pour s'assurer que les résultats sont
12 là.

13 Q. **[19]** O.K.

14 R. Puis les correctifs apportés au besoin.

15 Q. **[20]** Parfait. Et dans ce qu'on vient de décrire,
16 votre... analyste stratégique... Comment vous le
17 dites là? Le spécialiste là, chez vous. Est-ce
18 qu'on peut croire qu'ultimement, il pourrait, lui-
19 même suggérer, bien, une bonification, en
20 disant : « Bien, vous visez à deux mille cinq cents
21 dollars (2 500 \$), mais ça pourrait être trois
22 mille dollars (3 000 \$). » Est-ce qu'il pourrait
23 aller jusqu'à une suggestion comme ça? Évidemment,
24 puis HQ va le..., ou un autre, va le... va le
25 recevoir, va le juger, va le déterminer? Mais ce

1 que je veux savoir, jusqu'où on va dans vos...

2 R. Je n'ai pas cette information aussi précise
3 jusqu'où peuvent aller les échanges. Je ne peux pas
4 vous dire.

5 (8 h 40)

6 Q. [21] Bien, je vais vous demander de... Vous ne
7 l'avez pas vous, mais peut-être vos collègues les
8 ont. Là, on regarde ce que vous avez fait. Mais
9 après ça on va regarder un peu ce qui s'en vient.
10 Et ça m'apparaîtrait important, si vous ne le savez
11 pas, mais vous pensez que quelqu'un le sait chez
12 vous, de nous donner cette information-là.

13 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

14 Oui, je vais juste demander une clarification. Est-
15 ce que vous demandez si, factuellement, il y a eu
16 ce type d'échange-là ou vous demandez si,
17 théoriquement, il pourrait y avoir? Ce qui est une
18 question plus juridique.

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Bien, factuellement, y a-t-il eu ces échanges-là
21 pour comprendre le niveau de détail où on va...
22 Donc, peut-être l'engagement TEQ.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Numéro 3.

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Numéro 3. C'est d'identifier dans les échanges
3 entre...

4 Q. **[22]** Comment vous l'appellez votre spécialiste?

5 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

6 R. Nos chargés de programme.

7 Q. **[23]** D'identifier, dans les échanges entre les
8 chargés de programme spécialistes et les
9 distributeurs, le niveau d'échange quant aux
10 possibles bonifications. Merci.

11 M. GILLES LAVOIE :

12 R. Excusez-moi! Vous parlez de façon générale? Je ne
13 suis pas sûr de bien comprendre la commande.

14 Q. **[24]** Bien, dans ce cas-ci, pardon, de façon
15 générale. Je mets toujours de façon générale quand
16 je parle en général. Mais dans ce cas-ci en
17 particulier, c'est à l'égard de...

18 R. De ce programme-là.

19 Q. **[25]** ... de la mesure, sauf erreur, 67.17, si je ne
20 m'abuse.

21 R. Merci beaucoup.

22

23 E-3 (TEQ) : Identifier, dans les échanges entre
24 les chargés de programme spécialistes
25 et les distributeurs, le niveau

1 d'échange quant aux possibles
2 bonifications (demandé par FCEI)

3

4 Q. [26] Dans les faits, pour bien comprendre, ce n'est
5 pas pour, entre guillemets, « second guesser »,
6 c'est pour comprendre jusqu'où vos gens vont, où
7 ont été, premièrement, pour ça. Et après ça, on va
8 se retourner vers le futur, vers les données qui
9 viennent. Et justement, sur cette mesure-là, donc
10 du programme Bâtiment d'Hydro-Québec, vous avez vu
11 donc la difficulté qu'a HQ et d'autres à rejoindre
12 la petite clientèle affaires. Dans ce programme
13 Bâtiment là, vous avez vu que jusqu'à récemment, il
14 y a eu peu de succès, hein, parce que c'est
15 difficile. Et il y avait un volet, le montant de
16 deux mille cinq cents dollars (2500 \$), en bas de
17 deux mille cinq cents dollars (2500 \$), il n'y
18 avait pas... pour chaque projet, il n'y avait pas
19 possibilité pour la petite buanderie ou le petit
20 dépanneur de faire des projets. Maintenant, la
21 modification de novembre permet de faire
22 une amalgamation, un amalgame. Ça, vous êtes au
23 courant de ça? Madame? Bien, vous connaissez cette
24 modification?

25

1 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

2 R. Comme je l'ai indiqué, pas dans le détail.

3 Q. **[27]** Pas dans le détail. Mais, vous, est-ce que...

4 qu'est-ce que vous en pensez de cette modification?

5 Que pensez-vous de cette modification?

6 M. GILLES LAVOIE :

7 R. Comme on vous l'a dit, on ne l'a pas examinée dans
8 le détail. Alors, pour l'instant, nous n'avons pas
9 d'opinion.

10 Q. **[28]** Pas d'opinion. O.K. On aura beau aller à
11 gauche, à droite, en haut, en bas. O.K. Pour le
12 moment, vous n'avez pas d'opinion. Mais regardons
13 dans les... Là, vous avez fait beaucoup de travail
14 pour arriver devant la Régie. La Régie va autoriser
15 les plans. Mais quand il y aura les approbations
16 requises, est-ce que cela peut changer? Est-ce que
17 vous allez être... Ce que je veux dire, est-ce que
18 votre degré d'implication va changer ou il va
19 demeurer le même conceptuellement parlant?

20 R. Notre implication sur quoi?

21 Q. **[29]** Bien, sur la... Tout à l'heure, on va voir
22 comment vos chargés de projet s'impliquent dans les
23 programmes, O.K., comment ils sont impliqués dans
24 le programme Bâtiment. Mais pour le futur, est-ce
25 que - comment dire - vous allez avoir une pratique

1 similaire? Évidemment, pour vous, c'est difficile
2 de répondre ce que vous ne savez pas ce que votre
3 collègue a fait, à quel niveau. Mais ce que je veux
4 savoir, c'est, pour arriver ici devant la Régie,
5 vous avez fait tout ce que vous avez fait. Une fois
6 dans le plan, est-ce que vous allez changer vos
7 façons de faire à l'égard de l'appréciation des
8 programmes quand vous discutez avec les
9 distributeurs?

10 R. Bien, c'est difficile de répondre parce que, là, on
11 parle de l'avenir. Puis, là, il y a des discussions
12 à venir avec les distributeurs sur la façon dont
13 les deux... bien, les quatre organisations vont
14 coopérer dans le futur. Il est certain que, nous,
15 on s'intéresse à l'évolution de l'offre de
16 programmes, de mesures, puis on s'intéresse surtout
17 à l'évaluation des résultats qu'on va obtenir puis
18 au niveau de l'évaluation des résultats, il est
19 certain que TEQ a une responsabilité clairement
20 identifiée dans la loi et celle-là, on entend
21 l'assumer puis on va revenir avec les... On est en
22 train de définir... de définir les meilleures
23 pratiques à appliquer, donc, ça, on va revenir
24 prochainement auprès des distributeurs ou d'autres
25 organisations, les ministères, les organismes. Il y

1 a beaucoup de monde impliqué sur les façons... les
2 façons... les façons de faire.

3 (8 h 45)

4 Maintenant, je veux dire, notre rôle n'en
5 est pas un... notre rôle au niveau de la conception
6 ou de la définition de nouvelles mesures en est
7 plus un de coordination, donc, on va essayer de
8 trouver la bonne mesure pour ce qui est de
9 l'implication de TEQ mais il y a une réflexion à
10 achever par rapport à ça.

11 Q. **[30]** D'accord. Et...

12 R. Il est certain que ça nous préoccupe.

13 Q. **[31]** Parfait. Je dis à la blague : quand on entend
14 quelqu'un dire « ça nous préoccupe », il faut
15 toujours être un peu préoccupé parce que on ne sait
16 pas où ça peut aller mais... mais le plus important
17 c'est, vous l'avez dit, c'est l'évalua... vous
18 allez vers l'évaluation et la mesure des résultats.
19 Et d'ailleurs, je vous réfère donc à l'objectif 2 à
20 la page 102, le sixième sous-objectif. Si vous
21 voulez descendre, Madame la Greffière. Oui, à
22 l'autre page. Oui. Non, c'est ça. Oui. « Poursuivre
23 et faire évoluer les programmes selon les
24 besoins. »

25 Bon, premièrement, « de la clientèle »,

1 dans un premier temps, on vient de parler de... et
2 c'est un objectif important pour vous par la Loi et
3 tout ça, c'est d'évaluer le succès. Alors, au
4 moment où on se parle, quel outil avez-vous en
5 place pour évaluer le succès de mesures qui seront
6 adoptées? Là... là, on regarde vers l'avenir.

7 R. Mais là, juste corriger un petit peu.

8 Q. **[32]** Oui.

9 R. Le succès du Plan directeur, pas nécessairement le
10 succès mesure par mesure.

11 Q. **[33]** O.K.

12 R. Il est certain que nous, on est responsable de
13 mesures de TEQ puis celles-là, on va les évaluer,
14 puis, je veux dire, on va demander des... de la
15 part des organismes, des ministères, des
16 distributeurs, je veux dire, des conclusions par
17 rapport aux résultats qu'ils obtiennent mais on est
18 pas responsable de l'évaluation des programmes des
19 distributeurs puis on n'entend pas s'impliquer
20 directement dans ça non plus mais tous ont une
21 obligation de contribuer aux suivis de l'examen des
22 résultats du Plan directeur.

23 Donc, bien nuancer notre part de
24 responsabilité, donc, l'atteinte globale des... des
25 objectifs ou l'atteinte des cibles, enfin, ce

1 que... ce que le plan... ce à quoi le plan dans son
2 ensemble doit contribuer puis, je veux dire, la
3 contribution de différents mesures c'est autre
4 chose.

5 Q. **[34]** O.K., effectivement. Et donc, puis dans ce
6 cas-là, il n'y a pas de mauvaise réponse parce que
7 donc, vous venez... Effectivement, c'était un
8 point, nous, qui... qui n'était pas clair. Je
9 comprends que vous n'entendez pas développer des
10 outils pour dire, disons, à Hydro-Québec : « Tiens,
11 Hydro-Québec, voici ton coffre à outils de mesures
12 pour mesurer vos programmes puis vous nous
13 reviendrez après », puis en disant : « J'espère que
14 ça marche. » Vous, vous dites : « Nous, on se
15 limite aux mesures purement « tequiennes, » TEQ, de
16 TEQ, point. » Et donc, vous ne vous impliquerez pas
17 ni de près ni de loin avec les distributeurs pour
18 développer des outils ou des mesures, c'est exact?
19 C'est ça?

20 R. Bien, je pense que les distributeurs font déjà ce
21 travail.

22 Q. **[35]** O.K.

23 R. Ce qui nous préoccupe puis ce qui va nous
24 préoccuper plus globalement, puis là, on verra avec
25 les distributeurs ou les ministères, c'est de faire

1 en sorte que les résultats qui sont compilés par
2 les uns ou par les autres puissent au total
3 s'additionner. Donc, dans quelle mesure les
4 méthodes qui sont appliquées sont comparables? Si
5 je peux dire là. Je ne sais pas si elles peuvent
6 être identiques en tout point mais on veut être en
7 mesure d'additionner les résultats des différentes
8 mesures. Il y aura peut-être des discussions par
9 rapport aux méthodes qui sont employées, la façon
10 de calculer les résultats, les économies d'énergie,
11 la réduction des gaz à effet de serre, et caetera.
12 Mais au-delà de ça, je veux dire, chacun a sa part
13 de responsabilité.

14 Q. [36] O.K. Parce qu'au tout début, vous avez parlé,
15 c'est un mot important, d'harmonisation, hein,
16 quand vous avez fait votre première analyse, donc,
17 je comprends que vous pourriez avoir une tendance à
18 regarder les outils de mesures que chacun utilise
19 bien que sous leur responsabilité puis de se dire
20 peut-être... bien, ce que vous venez de dire là, de
21 peut-être rechercher une certaine harmonisation
22 pour qu'au moins, vous êtes capables de comparer
23 des pommes et des pommes, des oranges et des
24 oranges. Est-ce que c'est raisonnable de penser
25 comme ça?

1 R. Je pense que c'est raisonnable. Je vous dirai aussi
2 là ce qu'il faut prendre en perspective, c'est que
3 TEQ est une jeune organisation, ça fait que notre
4 idée totale par rapport à ces éléments n'est pas
5 encore arrêtée, donc... mais la réflexion, comme je
6 l'ai dit à quelques reprises depuis le début, va se
7 poursuivre au cours des prochaines semaines puis on
8 sera en mesure d'être plus précis éventuellement et
9 on a une obligation de reddition de comptes, puis
10 on va la respecter.

11 (8 h 50)

12 Q. **[37]** Mais si la Régie vous demandait de développer
13 des outils de mesure en lien avec les distributeurs
14 qui sont sous sa juridiction et qui, entre
15 guillemets, fonctionnent dans vos orientations,
16 c'est pas quelque chose qui serait inacceptable
17 pour vous. C'est tout à fait... Ça serait
18 envisageable. Parce qu'évidemment, la Régie, elle,
19 elle autorise le Plan, elle autorise le programme,
20 mais elle pourrait vous demander de développer des
21 outils de mesure compatibles avec sa mission et
22 compatibles avec vos responsabilités. Je comprends
23 que vous n'êtes pas fermé à ça?

24 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

25 Je veux juste faire une clarification. Dans le loi

1 sur TEQ il est prévu que c'est TEQ qui développe
2 ses indicateurs de performance. TEQ a des
3 obligations de reddition de comptes envers le
4 ministre qui doivent être faites annuellement. Donc
5 là on tente de dire au témoin... Faire part d'un
6 schème législatif qui n'existe pas au témoin, pour
7 le confronter en disant : « Vous allez suivre ce
8 schème législatif fictif. » Et je vous sou mets que
9 c'est inapproprié.

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Est-ce que c'est une objection?

12 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

13 Je m'objecte à la question, oui, effectivement.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Bien écoutez, au contraire, je pense que... Il me
16 semble qu'on touche à un point d'intérêt assurément
17 de comprendre : 1) Jusqu'où va l'analyse...

18 Jusqu'où est allé l'analyse de TEQ pour venir ici,
19 d'accord. Maintenant on regarde dans le Plan
20 jusqu'où ils vont aller, mais là on est dans la
21 mesure du succès et là je commence à poser ma
22 question. Ma prochaine question c'est comment
23 mesurez-vous le succès? Est-ce que c'est simplement
24 par l'atteinte des cibles GES et des cibles
25 d'énergie ou c'est des cibles plus prosaïques au

1 sens plus de consommateurs de PME rejoints. Je ne
2 sais pas moi. Je suis curieux d'entendre les
3 spécialistes de TEQ pour voir si le succès se
4 mesure... Bien sûr, parce qu'on est à des degrés
5 différents, TEQ a des missions législatives, mais
6 je pense qu'on peut très bien, de la part de TEQ,
7 avec leur compréhension du rôle qu'ils doivent
8 jouer, sans leur demander un avis juridique.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Bien en fait, je pense que l'objection est rejetée.
11 C'est une ligne de questions qui est pertinente en
12 fait de comprendre... Pour nous, c'est important de
13 comprendre le rôle que TEQ pense jouer après
14 l'approbation des programmes, parce qu'on va avoir
15 aussi à définir le rôle de la Régie en
16 complémentarité avec celui de TEQ. Donc, oui, c'est
17 pertinent.

18 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

19 Et je voulais juste m'assurer que mon propos
20 n'était pas... Je n'ai aucun enjeu avec cette ligne
21 de questions-là, mais la manière dont ça a été
22 amené, puis je vous inviterais à revoir les notes
23 sténographiques sur le sujet, c'est qu'on disait
24 que la Régie va indiquer à TEQ... Va proposer à TEQ
25 des outils de mesure et c'est là-dessus que nous on

1 avait une certaine résistance d'emblée, mais si la
2 question est : Quelle seront les indicateurs de
3 performance que vous comptez développer? Ou et
4 caetera, ça c'est tout à fait acceptable.

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Q. **[38]** Monsieur Lavoie, quels sont les indicateurs de
7 performance que vous comptez développer?

8 M. GILLES LAVOIE :

9 R. Je serai à même de vous répondre dans quelques
10 semaines, mais ce que je peux vous indiquer de
11 façon générale, c'est la manière dont on entend
12 travailler pour ce qui est du suivi, la mise en
13 oeuvre du Plan directeur. Donc, dans le Plan
14 directeur, vous retrouvez quatorze (14) ou quinze
15 (15) feuilles de route. Cela constitue un peu le
16 coeur du Plan directeur, puis le but du suivi est
17 de s'assurer que ces feuilles de route là qui
18 doivent nous mener vers, à plus long terme, sur
19 l'objectif deux mille trente (2030), soient mises
20 en oeuvre, telles que planifiées.

21 Puis à l'égard de chacune, on va définir un
22 certain nombre d'indicateurs, mais il y aura aussi
23 des indicateurs plus globaux, nécessairement sur
24 l'atteinte des deux cibles qu'on a au niveau de la
25 réduction des produits pétroliers et sur les

1 économies d'énergie, mais peut-être aussi des
2 indicateurs plus généraux par rapport à des
3 préoccupations plus larges au niveau de la
4 transition énergétique, mais ce travail ne fait que
5 débiter. Donc, là, à partir dans deux semaines, ça
6 va devenir ma nouvelle priorité. C'est tout ce que
7 je peux vous dire, puis là on va mettre l'accent,
8 le « focus », sur ça. C'est quoi les meilleures
9 méthodes, c'est quoi les indicateurs, mais
10 aujourd'hui il est certain qu'on n'a peu eu le
11 temps de les développer dans le fin détail là. Mais
12 je veux dire, c'est une préoccupation importante
13 puis c'est une préoccupation très importante, entre
14 autres, du conseil d'administration de TEQ et de la
15 présidente directrice générale.

16 (8 h 55)

17 Q. **[39]** Et... Et... en tant que...

18 R. Ça va venir.

19 Q. **[40]** Je ne vous chicane pas pour ne pas les avoir
20 développés à ce jour. Je veux juste bien
21 comprendre...

22 R. Je ne me sens pas chicané.

23 Q. **[41]** Hein? O.K. Parfait. Parce que quand je regarde
24 l'objectif 2 à l'égard des bâtiments commerciaux et
25 tout ça, le sous-objectif « poursuivre et faire

1 évoluer les programmes selon les besoins de la
2 clientèle. » Alors, moi, de ce point de vue-là,
3 moi, je représente des PME et là je regarde
4 l'objectif dans votre plan et là, je me dis : O.K.
5 Comment allons-nous... Comment TEQ va mesurer cela?
6 Et ces sous-objectifs? Là, vous nous dites... Bien
7 sûr, vous allez développer des indicateurs de...

8 R. Performance.

9 Q. **[42]** De performance. Pardon.

10 R. Performance.

11 Q. **[43]** Ceux-ci vont être développés dans la prochaine
12 année? Quoi? Quel est un peu votre échéancier
13 général? Si vous l'avez, si vous le connaissez?

14 R. Bien, il n'a pas encore été précisé, mais il est
15 certain qu'au cours des prochains mois, il va
16 falloir que le dossier ait progressé de façon
17 significative, mais on doit comprendre que c'est
18 quand même assez complexe dans le sens qu'il y a
19 beaucoup de sujets sur lesquels, ou d'objectifs
20 pour lesquels on pourrait souhaiter mesurer puis
21 là, on va aussi avoir un enjeu de capacité. Donc,
22 il s'agit de bien les déterminer puis il y aura,
23 peut-être, probablement, différents niveaux
24 d'objectifs... d'indicateurs, excusez-moi là, de
25 haut niveau puis certains indicateurs plus

1 opérationnels, si je peux dire. Donc, tout ça est à
2 examiner dans le fin détail.

3 Mais comme je vous le dis, à partir du sept
4 (7) avril, admettons, grosso modo, ça devient un
5 dossier prioritaire en ce qui me concerne, et donc
6 pour l'organisation et on va mettre le focus là-
7 dessus là. J'ai déjà des gens qui labourent un peu
8 le travail, si je peux dire, le terrain, mais c'est
9 important. Je veux dire, on doit en rendre compte
10 dans le prochain rapport annuel là. Donc...

11 Q. **[44]** O.K.

12 R. ... la prochaine année là, donc...

13 Q. **[45]** Et souvent la Régie, peut-être que vous êtes
14 moins familier, puis monsieur, votre procureur,
15 pourrait écouter là-dessus. La Régie prend des
16 décisions et dans ses décisions, il y a des suivis.
17 Et ma question c'est : Est-ce que vous allez
18 déposer, si la Régie vous le demande, dans une
19 décision, ultimement... Comme la Régie, parfois le
20 fait. La Régie... je ne dis pas qu'elle va le
21 faire, mais je veux savoir votre... Vous là, si
22 vous développez vos indicateurs et à un moment
23 donné le conseil d'administration va les adopter.
24 Vous allez avoir consulté les acteurs, mais la
25 Régie aura été un peu... Là, vous nous mettez un

1 peu sur notre faim parce que vous témoignez
2 aujourd'hui puis là, on va attendre la décision,
3 mais on n'aura pas le fin du fin ou le détail sur
4 les indicateurs de performance. Bref, quand ceux-ci
5 seront développés, est-ce que vous entendez
6 informer la Régie par un dépôt minimalement?
7 Informer les distributeurs aussi? Informer les
8 intervenants? Juste avoir un peu... Il y a vous,
9 vous-même avec les indicateurs, mais vous comprenez
10 que nous sommes intéressés, comme intervenants et
11 comme acteurs aussi là.

12 R. Pour ce qui est des distributeurs, ça ne fait aucun
13 doute qu'ils vont être associés à la définition de
14 ces indicateurs de performance, de même que les
15 ministères, les organismes qui contribuent à la
16 mise en oeuvre du plan. Quant à la diffusion de ces
17 indicateurs-là, ce n'est pas une décision qui
18 m'appartient comme telle, je ne suis pas le
19 président directeur général de TEQ, mais
20 considérant, je veux dire, la philosophie de
21 l'organisation qui est axée sur la transparence,
22 j'imagine bien que ces indicateurs-là seront rendus
23 publics dès que possible.

24 Q. **[46]** La Régie, elle, c'est un...

25 R. Mais ce n'est pas un engagement que je prends, dans

1 le sens que ce n'est plus à mon niveau d'autorité.

2 Q. [47] Vous n'êtes pas habilité à prendre un
3 engagement, je comprends, mais est-ce que vous...
4 La Régie, comme acteur, ça vous apparaît important
5 qu'elle soit informée minimalement?

6 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

7 Ça, c'est un positionnement juridique là. Si on a
8 l'obligation d'informer la Régie, ça, c'est une
9 question juridique. Ce que le témoin a répondu déjà
10 c'est qu'il allait publier vraisemblablement les
11 indicateurs. Donc, la Régie comme tout le monde, y
12 aura accès. La question est de savoir si on doit
13 les communiquer à la Régie. Par exemple, si la
14 Régie nous demande de le faire, on prendra une
15 position au moment où on lira la décision ultime,
16 mais c'est sûr qu'on ne veut pas se positionner
17 dans l'abstrait. Nous, de prime abord, je vous ai
18 indiqué tout à l'heure qu'il n'y a pas de... Dans
19 le cadre législatif, il n'y a pas cette obligation-
20 là. Maintenant, il faudrait vivre avec la décision
21 que vous pourriez rendre, alors, on verra qu'est-ce
22 qu'on fait avec ça le cas échéant, mais pour
23 l'instant, on n'a pas de position à prendre outre
24 que de dire que dans la loi c'est pas prévu.

25 (9 h 00)

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Mais je ne sais pas si c'est une objection mais ma
3 question c'est à monsieur le témoin.

4 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

5 Oui, c'est une objection.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 O.K., je vais répondre. Ma question à monsieur le
8 témoin c'est : À votre avis, est-ce que TEQ doit
9 déposer un indicateur? J'ai dit : pour vous, est-ce
10 qu'il vous apparaît raisonnable que la Régie soit
11 informée. C'est différent. Je ne lui demande pas un
12 positionnement juridique, lui, comme professionnel,
13 grand expert de l'efficacité énergétique, nous dit
14 que tout le monde et sa mère seront informés puis
15 la Régie, elle, oups, on ne le sait pas. Écoutez,
16 ça m'apparaît un petit peu... Et là, je ne lui
17 demande pas un positionnement juridique.

18 Est-il raisonnable de son point de vue
19 d'expert que l'organisme de régulation pour qui on
20 passe du temps depuis un an, trois semaines
21 d'audience, soit informé?

22 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

23 Écoutez, il nous apparaît évident que la Régie va
24 être informée tôt ou tard de la chose, probablement
25 formellement si, par exemple, TEQ doit intervenir

1 dans le cadre d'une cause tarifaire parce qu'il
2 arrive un événement X, Y où on a été avisé d'un
3 changement mais qu'on est pas d'accord et puis
4 qu'on a besoin d'un programme, et caetera, on
5 pourrait vous aviser. C'est sûr qu'au prochain Plan
6 directeur c'est des choses qui pourront être
7 discutées également mais il n'y a pas d'obligation
8 intérimaire là qui existe dans le contexte actuel
9 qui nous oblige d'informer la Régie.

10 Donc, je trouve que c'est un peu injuste de
11 demander au témoin de faire fi du mécanisme du
12 cadre législatif puis de donner un avis dans
13 l'abstrait alors qu'il y a un cadre... il y a un
14 cadre législatif là et ça c'est une question donc,
15 dans ma tête à moi, qui est juridique. Peut-être
16 que vous n'êtes pas d'accord avec moi mais moi,
17 je... je tiens à mon objection.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 En fait, je pense qu'on peut jouer avec la Loi, les
20 obligations, ici, on est pas... je ne crois pas que
21 maître Turmel est dans cette voie-là. La transition
22 énergétique, si on veut qu'elle se réalise, il va
23 falloir qu'on travaille tous ensemble peu importe
24 ce que la loi nous dit. Donc, je pense que c'est
25 tout à fait opportun de voir comment on va être

1 capable de travailler ensemble puis c'est tout.
2 C'est pas... c'est pas que : est-ce que la Régie a
3 le droit d'obliger TEQ? Je pense qu'on n'a pas...
4 t'sais, c'est clair qu'on a pas cette juridiction,
5 on a... ici, on est ici pour approuver les
6 programmes des distributeurs, l'apport financier de
7 ces programmes-là, et donner un avis sur la
8 capacité du Plan à atteindre les cibles. Mais
9 au-delà de ça, il y a toute une collaboration qui
10 va être nécessaire. Bon, c'est tout. Ça fait que je
11 pense que c'est opportun d'avoir une vision, de
12 connaître la vision de TEQ dans cette
13 perspective-là sans que ce soit une obligation
14 légale de nous... de nous parler, hein. C'est ça.

15 M. GILLES LAVOIE :

16 R. Juste en complément de réponse, pendant vos
17 discussions, j'ai relu la loi et l'article 17 nous
18 dit que les indicateurs de performance vont être
19 rendus public. Donc, après ça, donc, tout le monde
20 va être informé à savoir si ça prend une démarche
21 particulière auprès de la Régie, là-dessus, je vais
22 m'abstenir à ce stade-ci mais ultimement,
23 l'information va être publique.

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Q. **[48]** Bon. Alors, passons un peu plus loin. Une fois

1 qu'on aura... vous aurez des indicateurs de
2 performance, après ça, on vérifie, oui, on vérifie
3 ceux-ci avec la réalité des faits, O.K.? Parce que
4 publier... vous allez publier des indicateurs de
5 performance, après ça, il y a la suite de la... de
6 la vie de la mesure, avez-vous réfléchi à ce stade-
7 ci comment... Vous allez me dire : « On n'a pas
8 encore défini d'indicateurs, donc, on ne sait pas
9 comment », mais de manière générale, par exemple,
10 deux ans après l'établissement d'un indicateur de
11 performance pour une mesure Y et il apparaît que
12 cette mesure sous-performe de manière importante.
13 Là, vous allez dire que c'est hypothétique, juste
14 pour comprendre comment... comment TEQ voit son
15 rôle, supposons, de constater une mesure... une
16 mesure d'un distributeur parce qu'on ne parlera pas
17 des mesures purement TEQ, comment corrige-t-on une
18 mesure qui... Parce qu'on convient qu'il faut
19 mesurer le succès par des indicateurs de
20 performance, une fois qu'on mesure le succès ou
21 l'insuccès, comment corrige-t-on ou bonifie-t-on la
22 mesure? Est-ce qu'on s'assoit puis on travaille
23 avec les partenaires? On vient devant la Régie? Ou
24 on attend trois ans le prochain plan? Je veux juste
25 avoir un portrait de votre lecture, de comment vous

1 voyez ça.

2 R. Je pense qu'il y a un petit peu de confusion. Quand
3 on parle des indicateurs, comme j'ai dit tantôt,
4 c'est sur le suivi global du Plan directeur,
5 l'atteinte des cibles, peut-être certains grands
6 objectifs, on n'est pas au niveau des indicateurs
7 de performance au niveau d'évaluation des
8 programmes. Je pense que les distributeurs auront
9 leurs responsabilités en termes d'évaluation des
10 programmes, puis s'ils en viennent à la conclusion,
11 à un moment donné, qu'une mesure n'est pas
12 performante, un programme n'apporte pas les
13 résultats escomptés, bien ça leur appartiendra
14 probablement d'aviser TEQ, mais aussi de proposer
15 des ajustements, des corrections à et caetera, mais
16 je veux dire TEQ ne tombera pas dans ce fin détail
17 d'analyse. Il appartient... La même chose pour un
18 ministère qui aurait un programme de prévu dans le
19 plan directeur, un mesure, puis il en arriverait à
20 la conclusion que les objectifs ne sont pas
21 atteints, bien il lui appartiendra de réviser son
22 programme ou sa mesure. Nous, on n'est pas à ce fin
23 détail-là d'évaluation, mais on va se soucier de
24 l'impact d'une révision sur la réalisation du plan
25 directeur, l'atteinte des cibles et caetera.

1 (9 h 05)

2 Q. **[49]** Un instant.

3 R. Quant à la façon de faire les choses, c'est un peu
4 prématuré en ce qui me concerne. Je ne suis pas
5 rendu là.

6 Q. **[50]** D'accord, un instant s'il vous plaît. Alors,
7 maintenant, passons du conceptuel au réel. Donc, à
8 l'objectif 2, donc regardons la même page, Madame
9 la greffière. À l'objectif 2, le sous-objectif
10 « poursuivre et faire évoluer les programmes ».
11 Peut-monter à la page précédente, au tout début de
12 l'objectif 2. Bon. « Mettre en place des programmes
13 de subvention pour la conversion de l'efficacité
14 énergétique adaptés à la clientèle des petits
15 bâtiments CI. » Ça est-ce que c'est un programme
16 purement TEQ ou c'est un programme Hydro-Québec?
17 Pardon, un objectif qui vise Hydro-Québec ou qui
18 vise TEQ?

19 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

20 R. C'est un programme de TEQ.

21 Q. **[51]** O.K., mais c'est un programme de TEQ mis en
22 oeuvre et contrôlé totalement par TEQ ou un
23 programme de TEQ, mais dans lequel participe HQD?
24 Hydro-Québec? J'essaie de voir. Là-dedans, je
25 comprends qu'il y a des mesures purement TEQ et il

1 y a des mesures des distributeurs. Premièrement,
2 peut-être me les identifier, puis est-ce qu'il y a
3 des mesures un peu hybrides? J'essaie de voir. Vous
4 savez, vous allez développé des indicateurs de
5 performance pour vos mesures à vous. Vous nous avez
6 dit ça, purement TEQ, puis vous nous dites : « On
7 ne mesurera pas les indicateurs de performance pour
8 les programmes des distributeurs. » Peut-être nous
9 démêler.

10 M. GILLES LAVOIE :

11 R. Je pense que vous ne m'avez pas bien compris.

12 Q. **[52]** O.K.

13 R. Donc, je reprends. Au niveau des indicateurs de
14 performance, c'est pour le Plan directeur dans son
15 ensemble. Donc, dans quelle mesure l'ensemble des
16 contributions des mesures, des programmes
17 permettent d'atteindre des cibles ou de participer
18 à d'autres objectifs, transformation de marchés, et
19 caetera. Pour ce qui est des programmes de TEQ ou
20 des mesures de TEQ, c'est sûr que là on va faire
21 une évaluation plus pointue. De la même manière,
22 comme il doit y avoir... On doit rendre compte
23 annuellement, je veux dire de l'application, puis
24 des résultats, si on s'apercevait qu'une mesure
25 placée sous la responsabilité d'un ministère ou

1 d'un distributeur n'apporte pas de résultats, on
2 pourrait aussi questionner l'organisme responsable,
3 à savoir, quel est l'état de la situation, parce
4 que ça pourrait avoir un impact sur les cibles.

5 Mais les indicateurs de TEQ, par rapport à
6 ces mesures comme telles, c'est à un autre niveau
7 d'indicateurs.

8 Q. **[53]** O.K. Je vous comprends mieux là. Donc, les
9 indicateurs de performance sont pour les grandes
10 cibles, les grands chiffres et tout ça, mais vous
11 dites que vous allez développer des mesures
12 pointues, donc des outils de mesures pour chacune
13 des mesures pour savoir si elles performant. Est-ce
14 qu'on s'entend là-dessus, Monsieur? Les outils
15 pointus...

16 R. On doit rendre compte des résultats.

17 Q. **[54]** Et ça c'est à la fois pour les mesures
18 purement TEQ, oui? C'est exact?

19 R. L'ensemble des mesures du Plan directeur.

20 Q. **[55]** O.K. Voilà. O.K. On comprend. Et donc,
21 l'ensemble des mesures du Plan directeur ça inclut
22 des mesures où il y a des programmes des
23 distributeurs?

24 R. L'ensemble des résultats de l'ensemble des mesures.

25 Q. **[56]** O.K. Et ces mesures pointues-là est-ce que...

1 Parce qu'on a parlé de rendre publics les
2 indicateurs. L'article 17 que vous m'avez cité
3 c'est beau, mais les mesures pointues, à défaut
4 d'un autre terme, appelons-les les mesures
5 pointues, les MP, est-ce que vous allez les
6 communiquer, celles-ci, aux acteurs, aux
7 intervenants ou...

8 (9 h 10)

9 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

10 Celles de TEQ.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 Celles de... oui, pour son plan, comme il vient de
13 nous l'illustrer.

14 M. GILLES LAVOIE :

15 R. On a une obligation légale de rendre compte
16 annuelle de la mise en oeuvre du Plan puis du
17 résultat des mesures, donc on va le faire.
18 Aujourd'hui là, je ne sais pas exactement quelle
19 forme que ça va prendre, mais on va le faire. Je
20 veux dire, on est en train de structurer toute
21 cette approche-là, mais...

22 Q. [57] D'accord. Par exemple, dans... Oui, vous
23 pouvez parler à votre collègue si vous voulez,
24 Monsieur Cissé, c'est beau. Oui. O.K. Et pour
25 terminer sur... quand on regarde votre plan,

1 objectif 2, le premier là, mettre en place des
2 programmes. Pour chacun de ces objectifs-là ou de
3 ces sous-objectifs-là, je comprends que vous allez
4 avoir des outils de mesure de succès pour chacun de
5 ceux-ci? Normalement, c'est dans votre plan, mais
6 je veux juste bien comprendre.

7 R. Je ne suis pas capable d'apporter une réponse
8 précise par rapport à ça. C'est prématuré en ce qui
9 me concerne.

10 Q. **[58]** O.K. Vous ne le savez... O.K. Je comprends que
11 vous ne le savez pas à ce moment-ci. C'est ça. Je
12 veux juste bien comprendre.

13 R. Je ne le sais pas.

14 Q. **[59]** D'accord.

15 R. On va développer un suivi, on va l'organiser.
16 Qu'est-ce qu'on va mesurer? Dans quelle mesure on
17 va aller dans le fin fond du détail? Il y a deux
18 cent vingt-cinq (225) mesures dans le plan, donc à
19 un moment donné il faut peut-être réussir à faire
20 quelques amalgames, travailler plus par objectif,
21 et caetera. Mais, je ne sais pas à ce stade-ci
22 exactement quel sera le produit final, mais il y
23 aura une reddition de compte qui va être adéquate.

24 Q. **[60]** O.K. J'en ai presque terminé, Madame la
25 Présidente. Donnez-moi juste une... Alors, je vous

1 remercie, ça termine nos questions.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Parfait. Merci, Maître Turmel. Nous allons
4 poursuivre avec, excusez-moi, maître Lanoix pour
5 l'ACIG, l'AQCIÉ-CIFQ.

6 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX :

7 Q. **[61]** Alors, bonjour, Madame, Messieurs les
8 Régisseurs. Bon matin au Panel, Confrère. Alors,
9 comme première... comme premier sujet de questions,
10 je porte votre attention sur le principal programme
11 offert aux industries grandes consommatrices
12 d'électricité par HQD qui est le programme Systèmes
13 industriels qui est énoncé à la ligne 38.2 de
14 l'Annexe vi du Plan directeur.

15 Il s'agit d'un programme qui vise à réduire
16 la consommation électrique des installations, des
17 procédés, des systèmes électromécaniques en milieu
18 industriel. À cette fin, ce programme finance des
19 interventions au niveau de la planification, de sa
20 réalisation et de son suivi.

21 Alors, il s'agit d'un programme qui est
22 identifié comme l'une des six mesures phares du
23 Plan directeur permettant l'atteinte des cibles
24 d'efficacité énergétique. Sans qu'on ait besoin d'y
25 référer, à la page 168 du Plan directeur, on

1 identifie six mesures phares. Donc, on peut dire
2 qu'il se trouve dans le top six des deux cent
3 vingt-cinq (225) programmes et mesures identifiés à
4 l'Annexe VI du Plan directeur.

5 Ce programme n'est pas offert aux
6 entreprises industrielles bénéficiant de contrats
7 spéciaux avec le gouvernement, sauf, comme Hydro-
8 Québec nous l'a précisé, pour un petit aspect qui
9 est l'audit qui est... l'audit qui peut être fait
10 d'une mesure proposée par ce type de clients.

11 La consommation des titulaires de contrats
12 spéciaux d'électricité en deux mille dix-neuf
13 (2019) est prévue être vingt-sept mille deux cent
14 quarante gigawattheures (27 240 GWh) sur une
15 consommation totale d'Hydro-Québec de cent
16 soixante-treize mille trois cent cinquante
17 gigawattheures (173 350 GWh), donc on parle
18 d'environ quinze pour cent (15 %) de la
19 consommation totale d'Hydro-Québec. Et donc, on a
20 déposé à cette fin-là la pièce ACIG-AQCIE-CIFQ-
21 0027.

22 Alors, ma question, c'est : est-ce qu'il y
23 a un autre programme visé à l'Annexe VI du Plan
24 directeur qui permettrait, aux industries de
25 grandes puissances électriques bénéficiant de

1 contrats spéciaux avec le gouvernement, de
2 développer des installations, des procédés et/ou
3 des systèmes électromécaniques plus efficaces de
4 manière à permettre de diminuer leur consommation
5 d'électricité.

6 (9 h 15)

7 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

8 R. De notre côté là, c'est sûr, je comprends que votre
9 question est vraiment par rapport à une économie
10 électrique. Je voulais juste préciser que dans le
11 cadre d'Écoperformance, on n'a pas de restriction
12 de ce genre sur la participation. La seule
13 condition, c'est que l'entreprise doit consommer
14 des combustibles fossiles et la réduction doit
15 impliquer une réduction là de ces combustibles
16 fossiles là. Donc, pour ce programme-là, certaines
17 industries que vous citées, si elles consomment
18 aussi des combustibles fossiles pourraient être
19 admissibles. Mais c'est bien évident que si c'est
20 un projet purement électrique, elles ne seront pas
21 admissibles.

22 Q. **[62]** Donc, mon analyste me soulignait qu'il
23 s'agissait bien de « térawattheures (TWh) » plutôt
24 que de « gigawattheures GWh », dans l'énoncé que je
25 vous faisais. Alors, mon analyste me surveille

1 bien. Merci pour cette précision.

2 Alors, donc, je comprends de votre réponse,
3 on a la même compréhension également de l'Annexe
4 VI, c'est-à-dire que les seuls programmes... le
5 seul programme qui pourrait bénéficier sous
6 l'aspect industriel aux clients bénéficiant de
7 contrats spéciaux, c'est si on est dans un contexte
8 là de transformation, de transition vers des
9 énergies fossiles ou dans une perspective de
10 diminution de gaz à effet de serre. Mais si une
11 industrie, un client, en contrats spéciaux désirent
12 plutôt simplement optimiser sa consommation
13 électrique, il n'y a pas de programme, d'autre
14 programme qui viserait cet objectif-là. C'est ma
15 compréhension. Est-ce que j'ai la bonne
16 compréhension?

17 R. C'est ma compréhension aussi...

18 Q. **[63]** D'accord.

19 R. ... pour les tarifs spéciaux.

20 Q. **[64]** Est-ce que dans le cadre de la préparation du
21 Plan directeur, vous avez discuté avec HQD de
22 l'opportunité ou non d'élargir l'admissibilité du
23 programme système industriel offert par HQD aux
24 titulaires de contrats spéciaux d'électricité?

25 R. Euh... Il faudrait que je revérifie l'état... le

1 M. GILLES LAVOIE :

2 R. On doit comprendre qu'actuellement le programme
3 Écoperformance est surtout alimenté financièrement
4 par le Fonds Vert. Donc, la préoccupation, à ce
5 niveau-là, est vraiment au niveau de la réduction
6 des gaz à effet de serre. Puis maintenant, il
7 faudrait avoir une réflexion pour arriver à
8 déterminer qu'est-ce qui est de la responsabilité
9 du Distributeur puis qu'est-ce que qui pourrait
10 être la responsabilité de Transition énergétique et
11 Québec... Transition énergétique Québec par rapport
12 à des industries qui sont purement à l'électricité.
13 Donc, pour l'instant, je n'ai pas une réponse
14 précise à apporter par rapport à ça.

15 Mais il faudrait aussi qu'on vérifie là
16 quel a été l'état des discussions là avec le
17 Distributeur. Premièrement si cet enjeu-là a été
18 discuté là. Donc, en l'absence de cette
19 information-là, là, qu'on va chercher à obtenir,
20 c'est difficile pour moi de me prononcer.

21 Q. [67] Bien. Ceci dit, est-ce qu'on peut quand même
22 convenir qu'un espace d'environ quinze pour cent
23 (15 %) de la consommation totale d'électricité
24 d'Hydro-Québec, qui est occupée par ce type de
25 contrat-là c'est un espace, c'est un potentiel

1 important au niveau de mesures et d'approches
2 visant l'efficacité énergétique.

3

4 (9 h 20)

5 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

6 R. Oui, c'est une part importante des ventes ou de la
7 consommation.

8 Q. **[68]** Bien merci. Maintenant, comme deuxième
9 élément, j'aimerais aborder avec vous, je comprends
10 que l'inscription des prévisions de réduction
11 d'énergie et des prévisions budgétaires à l'égard
12 de chaque programme que l'on retrouve à l'Annexe VI
13 du Plan directeur, vise notamment à permettre à TEQ
14 de faire un suivi des résultats obtenus par chaque
15 programme, dont ceux des distributeurs, dans le
16 contexte où vous avez à vous assurer à faire un
17 suivi sur l'atteinte des cibles gouvernementales.
18 Les réductions de consommation d'énergie
19 identifiées à l'Annexe VI du Plan directeur visent
20 quelle période exactement?

21 M. GILLES LAVOIE :

22 R. Celle du Plan directeur.

23 Q. **[69]** Est-ce que je comprends donc que c'est la
24 période du premier (1er) avril deux mille dix-huit
25 (2018) au trente et un (31) mars deux mille vingt-

1 trois (2023)?

2 R. Oui.

3 Q. **[70]** Est-ce que vous avez noté la réponse des
4 représentants de HQD à l'effet que les données
5 inscrites à l'Annexe VI du Plan directeur pour les
6 programmes dont elle est porteuse, sont basées
7 plutôt sur ses propres années financières, c'est-à-
8 dire du premier (1er) janvier au trente et un
9 décembre, sans aucun ajustement.

10 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

11 R. Oui. Je voulais juste préciser, sur la réponse de
12 mon collègue, que effectivement, dans le cas
13 d'Hydro et Gazifère, les données étaient présentées
14 sous leur propre année financière.

15 Q. **[71]** Et est-ce que vous avez, dans l'Annexe VI,
16 fait les ajustements nécessaires pour que ces
17 données-là correspondent à la durée, à la période
18 de validité du Plan, tel que requis par la Loi?

19 R. Ces données n'ont pas été ajustées, puisque nous
20 voulions faire une prévision au niveau global de
21 l'atteinte de la cible.

22 Q. **[72]** Pouvez-vous préciser cette réponse? En quoi le
23 fait que ça... Pouvez-vous juste me préciser en
24 quoi cette réponse justifie de ne pas baser des
25 données sur la période de validité du Plan?

1 R. Ce qu'on doit s'assurer au départ, c'est de
2 l'atteinte des cibles et la différence de trois
3 mois ne nous semblait pas mettre en péril l'état de
4 l'évaluation et ce qui est important pour nous,
5 c'est surtout de s'assurer dans l'avenir que nous
6 puissions avoir les résultats réels sur une même
7 base.

8 Q. [73] Donc, pour vous, c'est... Donc 1), vous
9 confirmez qu'il n'y a pas eu d'ajustements pour
10 HQD? Vous avez mentionné également Gazifère?

11 R. Oui, nous confirmons.

12 Q. [74] Et 2), est-ce que je dois comprendre que pour
13 vous, même pour le prochain plan directeur, ce
14 n'est pas vraiment un enjeu dans la confection d'un
15 plan directeur et son suivi ultérieur, soit par la
16 Régie dans le cas des causes tarifaires que dans le
17 cas de TEQ pour les autres programmes.

18 R. C'est certain qu'il n'y aura pas d'influence
19 significative sur l'atteinte de la cible, mais
20 c'est certain qu'au Plan directeur, on cherche
21 toujours à uniformiser et améliorer nos façons de
22 faire. Donc, c'est certain que c'est quelque chose
23 qu'on voudrait faire pour le prochain plan, même
24 dans la prévision.

25 Q. [75] D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres porteurs

1 de mesures dans cette situation à l'Annexe VI que
2 ceux que vous nous avez nommés?

3 R. Non.

4 Q. **[76]** D'accord. Et là, je ne parle pas juste des
5 distributeurs d'énergie assujettis à la Régie. Au
6 sens large, la réponse c'est non? D'accord.

7 R. Non.

8 Q. **[77]** Merci. Le troisième sujet que je désire
9 abordé, alors, dans l'identification des gains
10 énergétiques résultant de chaque programme à
11 l'Annexe VI du Plan directeur, qu'est-ce que vous
12 avez inscrit? Est-ce que ce sont les économies
13 d'énergie nette ou les économies d'énergie brute?

14 R. On a utilisé les données qui nous ont été fournies
15 par les responsables de mesures.

16 (9 h 25)

17 Q. **[78]** Qu'est-ce que vous avez demandé aux
18 distributeurs de vous transmettre eu égard aux
19 économies d'énergie nettes... Excusez-moi! Eu égard
20 aux économies d'énergie, est-ce que vous avez
21 requis que ce soit des économies d'énergie nettes
22 ou des économies d'énergie brutes?

23 R. Nous avons reçu les économies d'énergie nettes de
24 la part de Gazifère et Hydro-Québec. Et de la part
25 d'Énergir, ils ont souhaité nous donner les

1 économies brutes.

2 Q. **[79]** Est-ce que TEQ avait formulé ce qu'elle
3 désirait recevoir et inscrire à l'Annexe VI auprès
4 de ces distributeurs?

5 R. Pas précisément. Il faudrait que je... On avait
6 demandé les données telles que fournies à la Régie.

7 Q. **[80]** En espérant avoir quoi? Pour vous ça implique
8 quoi de... Si vous dites, on veut avoir les données
9 que vous fournissez à la Régie, c'est parce que
10 vous vouliez utiliser quoi aux fins de la
11 confection de l'Annexe VI du Plan directeur?

12 R. Bien, les meilleures données disponibles auprès des
13 intervenants.

14 Q. **[81]** Considérez-vous que les meilleures données
15 disponibles sont les économies d'énergie nettes ou
16 les économies d'énergie brutes?

17 R. Les nettes.

18 Q. **[82]** Est-ce que, au moment de la confection du Plan
19 directeur, il était à votre connaissance que les
20 données d'Énergir étaient les économies d'énergie
21 brutes?

22 R. Oui. Mais ce qu'il faut préciser, c'est que, dans
23 le cadre de la formulation de la cible, le fait que
24 ce soit le net ou le brut pour l'atteinte de la
25 cible, les deux vont être inclus de toute façon

1 dans l'atteinte de la cible.

2 Q. **[83]** Vous me devancez dans mes questions. Pour
3 l'instant, j'en suis uniquement sur le factuel, à
4 savoir qu'est-ce que vous aviez l'intention
5 d'inclure à l'Annexe VI. J'imagine que vous visiez
6 une uniformité. Donc, lorsque vous recevez les
7 données d'Énergir, est-ce que vous avez
8 l'indication qu'il s'agit d'économies d'énergie
9 brutes?

10 M. ISMAEL CISSÉ :

11 R. Pouvez-vous répéter la question?

12 Q. **[84]** Lorsque vous confectionnez le Plan directeur,
13 est-ce que, en recevant les données d'Énergir, vous
14 constatez et réalisez qu'il s'agit d'économies
15 d'énergie brutes?

16 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

17 R. Oui.

18 Q. **[85]** Est-ce que vous avez demandé à Énergir de
19 convertir ou... Enfin je vais d'abord poser la
20 question. Est-ce que vous aviez également les
21 données d'économies d'énergie nettes d'Énergir en
22 même temps?

23 R. Non.

24 Q. **[86]** D'accord. Est-ce que vous avez demandé à
25 Énergir, lorsque vous avez constaté qu'il

1 s'agissait d'économies d'énergie brutes, de
2 convertir ou de compléter leurs données avec leurs
3 économies d'énergie nettes?

4 R. Non.

5 Q. **[87]** Pourquoi?

6 R. C'était leur souhait d'inclure les économies
7 brutes.

8 Q. **[88]** Est-ce que vous avez questionné ce souhait?

9 M. GILLES LAVOIE :

10 R. Je vais répondre à ça. Je veux dire, on pourrait se
11 demander dans quelle mesure il serait souhaitable
12 que l'ensemble des données soit harmonisé, soit de
13 même nature au niveau de l'annexe. Puis
14 probablement qu'on va progresser vers ça pour le
15 prochain plan directeur. Mais ce qu'on doit
16 comprendre, c'est que ça n'a pas d'impact sur
17 l'estimation de l'atteinte de la cible en
18 efficacité énergétique.

19 Q. **[89]** Vous êtes conscient par ailleurs que ce sont
20 ces données qui sont soumises à la Régie pour fins
21 d'approbation, 1), des programmes et mesures, 2),
22 de l'apport financier qui y est associé. Est-ce que
23 ce n'est pas là une raison d'avoir des données
24 uniformisées à l'Annexe VI du Plan directeur au
25 niveau des distributeurs d'énergie de gaz et

1 électricité?

2 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

3 R. Oui. Et donc, c'est pourquoi dans le complément de
4 preuve les économiques nettes ont été données pour
5 Énergir pour que la Régie puisse prendre cette
6 décision sur cette base.

7 (9 h 30)

8 Q. **[90]** Donc, est-ce que je comprends que vous offrez
9 la possibilité à la Régie, à titre de demandeurs,
10 d'approuver, dans le cadre de sa décision, les
11 énergies nettes fournies par Énergir?

12 R. La Régie a précisé ses exigences à ce sujet-là et
13 c'est ce qui a été fourni.

14 Q. **[91]** Donc, vous n'avez pas d'objection à ce que ça
15 puisse être traité eu égard aux économies d'énergie
16 nettes?

17 R. Nous n'avons pas d'objection.

18 Q. **[92]** D'accord. Peut-être, également, une précision
19 au niveau de la réponse que vous avez donnée à la
20 question 8.5 formulée par la Régie à sa demande de
21 renseignement numéro 4. Je vais référer, Madame la
22 Greffière, au document B-0135, à la page 18. Alors,
23 tout d'abord à la référence petit cinq « (v) », on
24 voit que la Régie, à titre de rappel, cite une
25 formule bien connue là de comment on calcule une

1 économie nette. Donc, « économie brute » moins
2 « taux d'opportuniste », plus « effet
3 d'entraînement », plus « effet de bénévolat ». Je
4 vais vous référer maintenant à la question 8.5 qui
5 fait référence à cette référence, donc formulée par
6 la Régie. Alors, la question était :

7 Veuillez préciser si les économies
8 d'énergie réalisées grâce aux
9 programmes du Plan directeur
10 (référence (ii)) proviennent des
11 économies d'énergie nettes tel que
12 définies à la référence (v).

13 Et je vais vous référer à la réponse que vous avez
14 donnée à cette question-là. La première phrase, la
15 première partie qui m'intéresse pour commencer.
16 Alors, on dit :

17 Les opportunistes ont été retirés de
18 l'impact des programmes lorsque
19 l'information était disponible.

20 Alors, je constate que dans cette réponse-là, vous
21 ne référez pas tout simplement à la notion
22 d'économie d'énergie nette. Donc, ma question
23 c'est : Est-ce que lorsque vous avez inscrit, à
24 l'Annexe VI du Plan directeur, les réductions
25 d'énergie applicables à chaque programme des

1 distributeurs, est-ce que les opportunistes sont le
2 seul élément que vous avez retiré des économies
3 d'énergie brutes par programme que vous avaient
4 transmis les distributeurs? En fait, le sens de ma
5 question c'est que vous voyez que la formule, il
6 n'y a pas juste les opportunistes, bien sûr, il y a
7 également les effets d'entraînement et le
8 bénévolat, mais votre réponse ne traite que des
9 opportunistes. Alors, je veux savoir si c'est en
10 effet le seul élément qui était retiré des
11 économies brutes, dans les données qui sont
12 décrites à l'Annexe VI?

13 M. GILLES LAVOIE :

14 R. Nous vérifions.

15 Q. **[93]** Merci.

16 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

17 R. Bien. C'est certain que les économies nettes, il
18 n'y a pas nécessairement que l'effet
19 d'opportunisme. Donc, ça va être tous les effets
20 qui ont été pris en compte dans le cadre des
21 économies nettes.

22 Q. **[94]** Donc, si je comprends bien, il y a lieu de
23 compléter cette réponse ce matin pour traiter
24 également du fait qu'il a été tenu compte du
25 bénévolat et des effets d'entraînement dans les

1 données qui apparaissent à l'Annexe VI, si on fait
2 exception d'Énergir, eu égard aux réductions
3 d'énergie?

4 R. Effectivement. Dans le cadre des programmes pour
5 lesquels il y a d'autres effets.

6 Q. [95] D'accord. Je vais vous référer à la page 196
7 du Plan directeur B-0005. Alors, dans la colonne de
8 droite, juste avant la mention, graphique 17, les
9 trois dernières lignes. Alors, il est fait mention
10 dans cette section, que vous avez évalué les effets
11 indirects à point six pour cent (,06 %) des effets,
12 appelons-les les effets directs, découlant des
13 programmes.

14 (9 h 35)

15 Et dans cette perspective-là, vous écrivez,
16 c'est dans le Plan directeur :

17 Ces effets indirects et ces
18 améliorations englobent les
19 changements technologiques, l'effet
20 d'entraînement des mesures et des
21 programmes, les changements
22 réglementaires hors Québec, etc.

23 Donc, vous mentionnez donc les effets
24 d'entraînement eu égard à ce que contient le point
25 six pour cent (,06 %) d'effets indirects. N'est-ce

1 pas déjà là un élément qui a été tenu compte dans
2 les économies d'énergie nettes inscrites à l'annexe
3 VI du Plan directeur?

4 M. PATRICK SIMONEAU :

5 R. De notre compréhension, oui, c'est que,
6 effectivement, c'est que, pour nous, que les
7 opportunistes soient d'un côté ou soient de
8 l'autre, c'est un jeu un petit peu à somme nulle
9 pour le calcul de la cible.

10 Q. **[96]** Malheureusement, si ma compréhension est
11 bonne, en ayant ajouté point six pour cent (,06 %)
12 aux économies nettes indiquées à l'Annexe VI qui,
13 selon votre témoignage, tiennent déjà compte des
14 opportunistes, vous en tenez compte deux fois, est-
15 ce que ma compréhension est bonne?

16 R. Négatif.

17 Q. **[97]** Pourquoi?

18 R. Parce que si ce n'est pas d'un côté de l'équation,
19 ça va être de l'autre côté de l'équation tout
20 simplement.

21 Q. **[98]** Dans la réponse à la question 8.5 vous
22 indiquez que vous réduisez les opportunistes des
23 économies nettes. Ce que vous nous dites, dans le
24 fond, c'est qu'on les rajoute ensuite dans les
25 effets indirects? Ça, c'est pour les opportunistes.

1 Moi, je vous parle, peut-être que j'ai fait un
2 lapsus, moi, je vous parle de l'effet
3 d'entraînement.

4 M. ISMAEL CISSÉ :

5 R. Bien, il faut préciser aussi que lorsqu'on dit que
6 les... Vous avez mentionné la réponse 8.5 de la DDR
7 numéro 4 de la Régie. Quand on dit... C'est-à-dire,
8 l'information sur les opportunistes, ça a été
9 retiré, lorsque l'information était disponible, il
10 faut préciser qu'on faisait référence, tel que ça a
11 été indiqué précédemment dans notre réponse, aux
12 programmes d'Hydro-Québec et de Gazifère. Et puis
13 j'aimerais aussi ajouter que, par rapport aux
14 effets d'entraînement, on a utilisé... c'est un
15 terme, c'est un terme ici qu'on a utilisé qui est
16 générique, c'est-à-dire les effets qui ne sont pas
17 pris en compte directement dans la participation
18 aux programmes.

19 Donc, pour nous, c'est une définition, on
20 va dire, large d'effets d'entraînement. Ce n'était
21 pas certain que c'est la même définition que la
22 Régie. Je pense que la Régie doit probablement
23 utiliser une définition précise qui a déjà été
24 précisé dans certaines décisions. Je vous avoue que
25 je ne la connais pas précisément. Mais ça n'a

1 probablement pas le même sens d'effets
2 d'entraînement.

3 Q. **[99]** Mais vous convenez avec moi que...

4 R. Mais c'était le même contenu. Excusez-moi!

5 Q. **[100]** Vous convenez avec moi, parce qu'on a révisé
6 la formule permettant d'amener à l'économie nette,
7 que l'effet d'entraînement est ajouté aux économies
8 brutes pour justement arriver à une économie nette.
9 Et, là, je vois qu'on réfère également à un effet
10 d'entraînement dans le point six pour cent (,06 %)
11 d'effets indirects que vous ajoutez aux données de
12 l'Annexe VI pour justifier votre atteinte de la
13 cible de un pour cent (1 %) gouvernemental. Est-ce
14 que c'est le même effet d'entraînement ou vous y
15 voyez une distinction?

16 R. C'est ce que je vous dis, la définition n'est
17 probablement pas la même. Il doit y avoir une
18 définition précise auprès de la Régie.

19 Q. **[101]** Comme engagement, j'aimerais que TEQ nous
20 fournisse la distinction qu'elle fait, s'il y en a
21 une, peut-être qu'elle nous confirmera qu'il n'y en
22 a pas, entre l'effet d'entraînement qui est utilisé
23 dans la détermination de l'économie nette, telle
24 qu'indiquée à la formule de la référence V (petit V
25 excusez-moi) de la section 8 de la demande de

1 renseignements numéro 4 de la Régie à TEQ et
2 l'effet d'entraînement mentionné à la page 196 du
3 Plan directeur (B-0005), relatif aux effets
4 indirects.

5
6 E-5 (TEQ) : Fournir la distinction que TEQ fait,
7 s'il y en a une, entre l'effet
8 d'entraînement qui est utilisé dans la
9 détermination de l'économie nette,
10 telle qu'indiquée à la formule de la
11 référence V de la section 8 de la
12 demande de renseignements numéro 4 de
13 la Régie à TEQ et l'effet
14 d'entraînement mentionné à la page 196
15 du Plan directeur (B-0005), relatif
16 aux effets indirects (demandé par
17 ACIG-AQCIE-CIFQ)

18
19 (9 h 40)

20 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

21 Mon impression du panel, c'est qu'il y a une
22 incompréhension quant à l'engagement demandé. Peut-
23 être que vous pourriez remettre un peu en contexte
24 la demande. Merci pour votre indulgence.

25 Me SYLVAIN LANOIX :

1 Q. [102] On peut peut-être référer de nouveau à la
2 pièce qui était la demande de renseignements numéro
3 4, donc la pièce B-0135, parce que j'avoue que pour
4 le témoin, la référence petit v de la question 8.5
5 de la demande de renseignements 4 c'est peut-être
6 abstrait. Alors, si on va à la page 19 de ce
7 document, si on monte vers le haut, je pense. Enfin
8 on va même à la page 18. Excusez-moi. On va voir
9 les références à la page 18. C'est ça. Voilà.
10 Alors, si vous regarder à la référence petit v,
11 vous avez la formule applicable pour la
12 détermination des économies nettes qui selon votre
13 témoignage sont inscrites à l'Annexe VI, sauf pour
14 Énergir et Gazifère. Donc, vous avez... Excusez-
15 moi. Sauf pour Énergir. Alors, vous avez économie
16 nette égale économie brute plus taux d'opportuniste
17 plus effet d'entraînement. C'est de dont on parle.
18 Plus effet de bénévolat.

19 Alors, l'engagement qui est demandé, c'est
20 est-ce que TEQ considère que l'effet d'entraînement
21 mentionné dans cette formule qui permet d'arriver à
22 une économie nette à l'Annexe VI, est le même effet
23 d'entraînement qui est mentionné à la page 196 du
24 Plan directeur B-0005 et qui est décrit comme
25 inclus dans les effets indirects de point zéro six

1 pour cent (.06 %) qui sont ajoutés aux économies
2 nettes.

3

4 M. GILLES LAVOIE :

5 R. Est-ce que je peux faire une courte intervention?

6 Q. **[103]** Oui.

7 R. J'ai pas de difficultés à essayer de tenter
8 d'apporter une réponse à ça, mais on fait référence
9 à une définition et « économie nette » où on
10 retrouve le terme « effet d'entraînement » et moi
11 je ne dispose pas de la définition de la Régie sur
12 cette notion d'effet d'entraînement. Donc, je ne
13 sais pas si la Régie peut nous guider un peu,
14 mais....

15 Q. **[104]** Je vais vous référer à une pièce qui a été
16 déposée en preuve d'Hydro-Québec qui était l'étude
17 sur les mesures de rentabilité sur les programmes
18 arrivés à maturité, l'étude de Econoler qui était
19 commandée par HQD et qui contient un lexique avec
20 ces définitions-là. Donc, je vous donne la
21 référence. Alors, il s'agit de la pièce que nous
22 avons déposée sous la cote C-ACIG-AQCIE-CIFQ-0026 :
23 Analyse des meilleures méthodes de comptabilisation
24 des économies d'énergie pour les programmes
25 d'efficacité énergétique à maturité pour la

1 clientèle d'affaires. Et je vais vous référer à la
2 page 4, facteurs de distorsion, où vous avez une
3 définition des éléments de la formule classique je
4 dirais, à ce que je peux constater, de
5 détermination d'une économie nette. Vous avez la
6 définition d'entraînement, donc, à la page 4 de ce
7 document. On peut peut-être même vous l'exhiber en
8 direct.

9 R. Merci. Ce n'est pas nécessaire.

10 Q. **[105]** Ce n'est pas nécessaire, parfait. Alors, vous
11 avez la référence. Alors, dernière ligne de
12 questions. Pourquoi vous avez inclus dans votre
13 plan directeur des programmes de gestion de la
14 puissance d'Hydro-Québec?

15 R. Tout simplement parce que quand on parle du Plan
16 directeur, on parle d'un plan qui couvre l'ensemble
17 des enjeux de la transition énergétique, donc, pas
18 uniquement des enjeux d'efficacité énergétique, et
19 il nous semblait que cette mesure-là ait un apport
20 à la transition énergétique, conversion vers des
21 formes d'énergies renouvelables, et caetera.

22 (9 h 45)

23 Q. **[106]** Vous convenez avec moi que par ailleurs, eut
24 égard à l'atteinte des cibles gouvernementales
25 d'efficacité énergétique, ces programmes-là n'ont

1 pas d'impact? Je vois qu'elles ont un intérêt pour
2 TEQ que pour l'aspect de conversion, si on veut,
3 qui vise à s'éloigner des énergies fossiles.

4 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

5 R. Dans le cadre du Plan, nous n'avons pas
6 comptabilisé d'économies d'énergie en lien avec ces
7 mesures-là telles que fournies par Hydro-Québec.

8 Q. **[107]** Je comprends également donc que dans vos
9 mesures d'efficacité énergétique, la formule que
10 vous employez vise à comparer des consommations
11 finales d'énergie d'une année à l'autre et que
12 donc, les programmes de gestion de puissance n'ont
13 pas d'impact sur... sur cette façon de calculer les
14 gains en efficacité énergétique?

15 R. Je n'oserais pas m'avancer si les programmes de
16 gestion de puissance n'ont pas à quelque part des
17 effets sur l'efficacité énergétique mais nous,
18 dans... dans le cadre de ce qu'on devait
19 comptabiliser pour les économies d'énergie,
20 Hydro-Québec nous a indiqué que c'étaient des
21 effets sur la puissance.

22 Q. **[108]** Et je constate des... des compléments de
23 preuve qui ont été fournis par... par Hydro-Québec,
24 tout comme l'Annexe VI, qu'il n'y a eu aucun gain
25 ou réduction d'énergie d'associés à aucun programme

1 de gestion de puissance?

2 R. C'est exact, dans l'Annexe VI, aucun gain n'a été
3 comptabilisé.

4 Q. **[109]** Alors, je n'ai pas d'autres questions.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci, Maître Lanoix.

7 Me SYLVAIN LANOIX :

8 Merci au panel.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors, nous allons poursuivre avec maître Cadrin
11 pour la ACEFO.

12 CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me STEVE CADRIN :

13 Q. **[110]** Alors, bonjour. Steve Cadrin pour l'ACEFO.

14 Bonjour aux membres du panel. Madame la Greffière,
15 c'est possible d'aller dans la présentation, s'il
16 vous plaît, de TEQ. Et je vous amènerais peut-être
17 à aller prendre avec moi la page 7, s'il vous
18 plaît. Je vais faire peut-être un petit préambule.
19 Certains avant moi sont passés sur cette
20 question-là, on a fait un peu le tour du jardin
21 mais je veux juste confirmer une affirmation que
22 vous avez faite ou en fait mieux comprendre.

23 Je parle ici de maître David qui vous a
24 posé des questions hier sur la validation notamment
25 que vous avez faite des différents programmes des

1 distributeurs, c'est ce qu'on parle notamment ici à
2 partir de cette... cette planche de cette
3 présentation-là. Également, maître Turmel vient de
4 le refaire ce matin dans un autre contexte pour
5 d'autres types de clientèles.

6 Je me pose la question suivante puis
7 peut-être juste m'expliquer peut-être d'un seul
8 coup cette fois-ci pour ramasser, si vous me
9 permettez l'expression, ou résumer votre
10 présentation là-dessus, l'impact sur l'atteinte de
11 la cible des différentes mises à jour des
12 programmes des distributeurs d'énergie va être
13 prise comment en considération? Tout d'abord, il y
14 en a eu depuis le dépôt du Plan directeur l'été
15 dernier et il y en aura possiblement dans le futur
16 et là, j'aimerais... peut-être que vous pourriez
17 synthétiser, comment vous allez prendre ça en
18 considération? Comment vous allez considérer ça
19 relativement au Plan directeur? D'abord, les
20 modifications qui ont eu lieu depuis le dépôt du
21 Plan et dans le futur dans le fond. Alors, c'est
22 peut-être un mécanisme similaire qui devrait être
23 regardé mais qu'est-ce que vous allez valider ou
24 allez-vous valider quelque chose?

1 M. GILLES LAVOIE :

2 R. Je ne suis pas certain d'avoir bien compris la
3 réponse mais je vais... la question, excusez, mais
4 je vais tenter d'y aller d'une réponse. Je veux
5 dire, il y aura premièrement, l'approbation par la
6 Régie des programmes, les mesures du financement de
7 ce qui est proposé par les distributeurs, ce qu'on
8 retrouve, puis peut-être que ce sera tel que prévu
9 au niveau du Plan directeur, peut-être que ce sera
10 différent, majoré, et caetera., peu importe, mais
11 le résultat final sera pris en considération au
12 niveau de l'évaluation annuelle... le suivi annuel
13 qu'on doit faire du Plan directeur. Donc, dans
14 quelle mesure les mesures... les mesures prévues
15 pour une année sont mises en oeuvre puis quels sont
16 les résultats qu'elles ont apportées, quels sont
17 les budgets qui sont dépensés? Et caetera. Puis on
18 aura éventuellement à notre disposition des
19 indicateurs plus globaux pour mesurer la
20 performance du Plan directeur puis on verra comment
21 le tout va s'orchestrer.

22 (9 h 50)

23 Là, c'est un petit peu prématuré pour moi
24 d'élaborer là mais je ne suis pas certain d'avoir
25 bien compris votre question.

1 Q. **[111]** Bien, je vais essayer peut-être de la
2 préciser. Je m'excuse si j'ai mal phrasé la... J'ai
3 peut-être mis trop long de préambule, parfois ça
4 fait cet effet-là. Depuis le dépôt du Plan
5 directeur, vous avez eu un certain nombre de mises
6 à jour qui sont entrées des programmes des
7 distributeurs. Vous êtes conscient de ça? Je
8 comprends que vous en avez tenus compte? J'essaie
9 de comprendre comment vous en avez tenus compte
10 dans un premier temps, si oui?

11 R. Tenus compte?

12 Q. **[112]** Dans le cadre de votre Plan directeur, est-ce
13 que ça a un impact sur le Plan directeur? Vous avez
14 vérifié s'il y avait un impact sur votre Plan
15 directeur? Est-ce que vous avez validé les chiffres
16 qui vous avaient présentés et mis à jour par les
17 différents distributeurs depuis le dépôt de votre
18 Plan?

19 R. Bien tantôt, on a indiqué que cette information-là,
20 s'il y a eu un échange, c'est avec nos chargés de
21 projets puis qu'on n'a pas cette information-là,
22 ici, autour de la table.

23 Q. **[113]** Vous n'avez pas l'information si vous avez
24 validé ou pas validé? C'est ça que je vous pose. Je
25 ne veux pas savoir exactement ce que vous avez

1 fait. C'est peut-être ça la différence avec ma
2 question puis...

3 R. Premièrement on n'a pas à valider parce que c'est
4 la responsabilité de la Régie d'approuver. Mais
5 s'il y a eu un évolution dans l'offre de programmes
6 depuis le dépôt du Plan directeur, bien, les gens
7 qui ont été mis à contribution, chez nous, c'est
8 les chargés de programmes, puis je ne vais pas
9 amener avec moi les quinze (15) chargés de
10 programme... Donc, je m'excuse, je n'ai pas cette
11 information-là précise.

12 Q. **[114]** Peut-être pour regarder pour peut-être
13 compléter la question, l'autre facette de la
14 question. Donc, pour le futur, je comprends que ce
15 que vous venez de présenter là sera la façon de
16 faire pour toutes les modifications qui seront
17 apportées aux programmes dans le futur, les mises à
18 jour par les distributeurs. Ils vont soumettre ça à
19 la Régie, la Régie va les approuver, vous allez en
20 prendre compte, point.

21 R. Bien, ce n'est pas exactement ce qu'on a dit à la
22 fin de la présentation. Je veux dire on comprend
23 que l'approbation des programmes, des mesures, des
24 financements, relèvent de la Régie de l'Énergie,
25 mais... je veux dire, il y a un impact sur le Plan

1 directeur et la procédure ou les façons de faire
2 qui vont être développées devront nécessairement
3 inclure TEQ parce que un, il y a des recours pour
4 TEQ, dans le cas où une mesure, par le
5 distributeur, ne serait pas appliquée. Et deux, je
6 veux dire, nous, on veut être en mesure de
7 s'assurer, si des modifications sont apportées, que
8 la cible est toujours atteinte et si elle ne l'est
9 pas quels seraient les correctifs qui devraient
10 être envisagés? Et comme je l'ai aussi indiqué plus
11 tôt, tout ça est un peu théorique. Il faut voir les
12 cas réels, à quels moments intervient une
13 modification puis, je veux dire, quelle est la
14 possibilité d'apporter des corrections, si c'est
15 requis, et caetera. Donc, c'est vraiment une
16 analyse de cas par cas qu'on va devoir faire, mais
17 ce qu'on doit s'assurer, c'est que TEQ est en
18 mesure d'exercer pleinement ses responsabilités.

19 Q. **[115]** Juste un instant. Peut-être pour fins de
20 précision puis établir de ce dont on parle, soit
21 les programmes des distributeurs, je vous amène à
22 la page 9, puis ça va être ma dernière question. Je
23 m'excuse si j'ai dépassé mon cinq minutes, peut-
24 être, annoncé hier soir... Vous avez...

25 La contribution globale des

1 distributeurs d'énergie équivaut à
2 trente-six pour cent (36 %) de
3 l'apport des mesures et programmes.

4 On se comprend qu'on parle évidemment des
5 distributeurs d'énergie qu'on a ici avec nous
6 aujourd'hui là dans le dossier d'abord?

7 R. Oui.

8 Q. **[116]** Entendons-nous. Et dans un deuxième temps, le
9 trente-six pour cent (36 %) est établi en fonction
10 des programmes, tels qu'ils vous avaient été
11 présentés antérieurement, dans le fond, à la
12 préparation de votre Plan directeur. C'est exact?

13 R. Tel qu'il figure au Plan directeur. Oui.

14 Q. **[117]** D'accord. Alors, il n'y a pas d'incidences
15 des mises à jour qui auraient pu avoir lieu dans
16 ces programmes-là dans votre pourcentage, est-ce
17 que c'est devenu trente-huit pour cent (38 %) ou
18 est-ce que c'est descendu à trente-quatre (34 %)?
19 Vous n'avez pas refait l'exercice de déterminer la
20 contribution globale des distributeurs d'énergie à
21 l'apport des mesures et programmes?

22 R. Non.

23 Q. **[118]** Je vous remercie, ça complète mes questions.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci beaucoup, Maître Cadrin. On va prendre une

1 courte pause de dix (10) minutes avant que la Régie
2 procède à son interrogatoire. Merci.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6 (10 h 15)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui.

9 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

10 Donc, avec votre permission, on a une petite
11 rectification à faire suite à une question qui
12 avait été posée par maître Lanoix pour son
13 regroupement.

14 M. GILLES LAVOIE :

15 R. Donc, on a fouillé rapidement là dans nos bases de
16 données puis ce que je dois corriger, c'est que
17 l'information qui a été fournie par Énergir au tout
18 début contenait à la fois des données... des
19 résultats nets et des résultats bruts. Maintenant,
20 ça, c'est ce qu'on a pu repérer rapidement. Quant
21 au choix qui a été fait de retenir les données
22 brutes là, je ne peux pas aujourd'hui vous
23 l'expliquer là.

24 Si quelqu'un souhaitait plus
25 d'informations, il faudrait que je rediscute avec

1 tous ceux qui ont travaillé là-dessus là, mais je
2 voulais au moins corriger cet aspect-là de
3 l'information.

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX :

5 Q. **[119]** Avec la permission de la Régie, sur la
6 réponse qui vient d'être donnée. J'avais noté comme
7 réponse à la question « pour quelle raison vous
8 avez retenu les énergies brutes dans le cas des
9 programmes d'Énergir? » La réponse qui a été
10 donnée, c'est « c'était le souhait d'Énergir. » Là
11 le complément de réponse, c'est : il faudrait que
12 je vérifie sur la raison, je ne suis pas trop
13 certain.

14 Alors, est-ce qu'on retire la première
15 question, auquel cas on appréciera... on appréciera
16 le tout ou est-ce que... ou est-ce qu'on maintient
17 la première réponse là, à savoir que c'était le
18 souhait d'Énergir? Est-ce qu'on est en mesure de
19 maintenir cette réponse-là?

20 R. Comme je viens de dire, je dois revérifier ce qui
21 s'est passé au niveau du traitement de
22 l'information. On parle d'un événement qui s'est
23 produit il y a quand même plusieurs mois. Donc,
24 pour ne pas commettre une autre erreur, je
25 souhaiterais avoir le temps de procéder aux

1 vérifications qui seraient requises en
2 l'occurrence.

3 Q. **[120]** Alors, j'aurais une question et un engagement
4 qui découlent de ce point-là. Malheureusement, je
5 n'ai pas retenu votre nom, mais je demanderais...
6 Alors, Madame Maude Chabot-Pettigrew, j'aimerais
7 vous demander de préciser, lorsque vous avez référé
8 dans votre réponse que les données d'énergie brutes
9 au niveau d'Énergir avaient été utilisées puisque
10 c'était le souhait d'Énergir, sur quelle base vous
11 avez pu formuler cette réponse?

12 R. Il me semble avoir déjà répondu à ça, nous allons
13 procéder aux vérifications. Il se peut que l'on ait
14 commis une erreur, nous allons vérifier. Voilà! Et
15 pour l'instant, on n'est pas en mesure d'en dire
16 davantage. Sinon, on risque d'amener une
17 information qui sera à nouveau incorrecte, c'est ce
18 que l'on ne souhaite pas. Puis ce qu'on demande,
19 c'est un délai raisonnable pour aller vérifier
20 auprès de ceux qui ont travaillé sur le dossier,
21 voir quels ont été les choix qui ont été faits et
22 pourquoi ils ont été faits ainsi.

23 Q. **[121]** Je voulais simplement que madame Chabot qui
24 avait fourni la réponse nous confirme elle-même
25 puisqu'elle est assermentée, qu'il s'agissait d'une

1 erreur de sa part et nous expliquer qu'est-ce qui
2 l'a induite en erreur, tout simplement, plutôt que
3 de procéder par voie indirecte.

4
5 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

6 Je m'excuse, j'ai toute la misère du monde avec le
7 micro. Alors, ce qu'on peut faire, c'est si suite à
8 nos vérifications, on se rend compte qu'il y a une
9 erreur qui a été faite, on pourra vous répondre en
10 bonne et due forme à ce niveau-là. Mais, peut-être
11 que c'est opportun de juste nous permettre de
12 vérifier la chose.

13 Me SYLVAIN LANOIX :

14 En effet, je le conçois, mais je maintiens ma
15 demande de précision. J'aimerais que tout
16 simplement, puis c'est pas un piège là, c'est
17 simplement pour vérifier justement la force
18 probante de la preuve de TEQ, simplement que madame
19 Chabot nous indique qu'est-ce qui fait en sorte
20 qu'elle a mentionné que c'était le souhait
21 d'Énergir, qu'est-ce qui fait en sorte elle a
22 répondu ça et que maintenant on révise la réponse.
23 Il y a probablement des explications totalement
24 légitimes, mais j'aimerais les entendre de la
25 bouche de la personne concernée.

1 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

2 R. C'est délicat, mon collègue l'a mentionné, ça s'est
3 passé il y a quand même plusieurs mois déjà. Donc,
4 c'était, à mon premier souvenir, mais effectivement
5 il faudrait, il faut vérifier pour être certain et
6 vous amener la bonne réponse.

7 Q. [122] Donc, vous avez un doute que vous désirez
8 vérifier. Très bien. Alors, engagement..

9 LA GREFFIÈRE :

10 Numéro 6.

11 Me SYLVAIN LANOIX :

12 Numéro 6, alors vérifier si, au moment de la
13 confection du Plan directeur, TEQ avait en main les
14 données d'économie d'énergie à la fois nettes et
15 brutes d'Énergir.

16 (10 h 20)

17 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

18 Ça, on vous a déjà répondu que c'était le cas.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 C'était pourquoi les économies brutes ont été
21 retenues.

22 Me SYLVAIN LANOIX :

23 D'accord, vous faites bien de me ramener sur
24 l'engagement approprié. Alors, j'en perdais mon
25 latin. Alors, en effet, pourquoi il a été décidé de

1 ne pas retenir les économies d'énergie nette, mais
2 plutôt les économies d'énergie brute en ce qui
3 concerne Énergir. Merci.

4
5 E-6 (TEQ) : Indiquer pourquoi il a été décidé de
6 ne pas retenir les économies d'énergie
7 nette, mais plutôt les économies
8 d'énergie brute en ce qui concerne
9 Énergir (demandé par ACIG-AQCIE-CIFQ)

10

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait. Merci, Maître Lanoix. Alors, nous
13 poursuivons avec maître Cardinal, pour la Régie.

14 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

15 Q. **[123]** Bonjour membres du panel. Amélie Cardinal
16 pour la Régie. Ma première question, je crois que
17 ça s'adresse à madame Chabot-Pettigrew, mais
18 sentez-vous bien à l'aise de compléter, le cas
19 échéant. En fait, c'est sur un programme spécifique
20 qui se retrouve au PGEÉ d'Énergir. C'est le
21 programme PE-2018 qui s'appelle « Encouragement à
22 l'implantation de mesures énergétiques pour la
23 clientèle grandes entreprises des secteurs
24 industriels. »

25 En fait, la Régie comprend que ça s'adresse

1 à une clientèle du secteur industriel et dans le
2 plan directeur, si on regarde à la page 217, qui
3 est la pièce B-0005, la page 217 du PDF, vous
4 avez... On a en fait les mesures du secteur
5 industriel et on constate qu'il n'y a pas de
6 mesures sous la responsabilité d'Énergir dans ce
7 secteur-là. Par contre, la section « Bâtiment
8 commercial et industriel » du Plan directeur, qui
9 est à la page, je crois que c'est 221 cette fois-
10 ci, du PDF, il y a la mesure 67.2 qui s'appelle
11 « Diagnostic et mise en oeuvre efficace. » Et cette
12 fois-ci le porteur est Énergir.

13 Selon les recherches de la Régie, on croit
14 que le PE-218 pourrait se retrouver sous la mesure
15 67.2 qui est sous « Bâtiment », mais on aimerait
16 avoir la confirmation de TEQ que c'est bien le cas?
17 Mme MAUDE CHABOT-PETTIGREW :

18 R. Oui, le programme... à notre compréhension ce
19 programme est inclus à cet endroit.

20 Q. **[124]** Parfait, donc, pouvez-vous expliquer le choix
21 de TEQ de le répertorier sous la catégorie
22 « Bâtiment », plutôt que dans la catégorie
23 « Industriel »?

24 R. Énergir avait regroupé ses programmes sous cette
25 appellation, les anciens programmes, mais ça aurait

1 pu effectivement se retrouver aussi dans la section
2 « Industriel ».

3 Q. **[125]** Le fait de l'inclure dans la section
4 « Bâtiment », plutôt qu'« institutionnel », est-ce
5 qu'il y aurait un impact sur la feuille de route
6 par rapport aux mesures industrielles?

7 R. Non.

8 (10 h 25)

9 Q. **[126]** Dans l'hypothèse où la Régie demandait aux
10 distributeurs d'énergie d'effectuer le redressement
11 historique des résultats de leurs programmes et
12 mesures en efficacité énergétique au cours du Plan
13 directeur, quel serait l'impact pour TEQ au niveau
14 de son rapport d'activités annuel? Et si je peux
15 l'illustrer de façon plus concrète, prenons par
16 exemple si en deux mille vingt et un (2021)
17 l'évaluation d'impact énergétique d'une mesure d'un
18 distributeur révèle que les économies pour la
19 période évaluée, si on parle par exemple de la
20 période deux mille dix-sept (2017) à deux mille
21 vingt (2020), sont considérablement inférieures aux
22 économies qui avaient été prévues par TEQ dans le
23 Plan directeur deux mille dix-huit, deux mille
24 vingt-trois (2018-2023)?

25 Donc, est-ce que les résultats dont TEQ

1 auraient déjà fait état au ministre pour la période
2 deux mille dix-huit (2018) à deux mille vingt et un
3 (2021) seraient impactés?

4 M. GILLES LAVOIE :

5 R. Je ne suis pas très familier avec tout ça, mais
6 tout ce que je peux dire, c'est que si on rencontre
7 quand on va rendre compte des résultats des mesures
8 des distributeurs, les données vont venir des
9 distributeurs. J'imagine que ce seront les mêmes
10 mesures qui auront été fournies à la Régie de
11 l'énergie. Je ne suis pas certain de bien saisir.

12 Q. **[127]** En fait, ce serait de comprendre est-ce que
13 les données vont être corrigées au niveau de faire
14 la reddition de compte annuelle. Est-ce que ce sera
15 adapté en fonction des... en fonction des résultats
16 redressés?

17 R. Donc, si je comprends bien, puis là parce que je ne
18 suis pas familier, il y a des résultats qui sont
19 communiqués puis il y a une correction qui est
20 apportée en cours de période, c'est ça que vous me
21 dites?

22 Q. **[128]** Effectivement. Oui. Donc là, si par exemple
23 la correction démontre que les économies ont été...

24 R. Surestimées?

25 Q. **[129]** ... surestimées, effectivement, donc qu'est-

1 ce qui se passe au niveau de la reddition de
2 compte?

3 R. Mais, c'est un peu hypothétique là, je ne me suis
4 pas penché sur cette question-là. Est-ce qu'on
5 viendrait corriger des rapports...

6 Q. **[130]** Hum, hum.

7 R. ... déjà déposés devant notre conseil
8 d'administration? Je ne le sais pas. J'en doute,
9 mais c'est sûr qu'au niveau du suivi, l'atteinte de
10 la cible, les correctifs requis seraient apportés
11 puis les explications seraient fournies. Mais, au-
12 delà de ça, ça devient un petit peu technique là.
13 Je ne suis pas... Mais, il est sûr qu'on ne
14 continuerait pas à inclure des économies qui
15 n'existent pas. Ça, c'est certain.

16 Q. **[131]** Parfait.

17 R. Donc, au moment où l'information serait disponible,
18 bon, bien les correctifs seraient apportés. Il y
19 aurait un réenlignement, je veux dire, par rapport
20 à l'atteinte potentielle de la cible ou sur
21 l'impact au final de l'atteinte de la cible. Puis
22 là ce qui nous amènerait aussi à nous questionner
23 sur la nécessité de corriger un petit peu l'offre
24 de mesures pour s'assurer qu'on est toujours bien
25 enligné. Mais, si la question est de savoir si je

1 corrigerais, je veux dire, des rapports déjà
2 déposés? Ça, c'est un peu... je ne sais pas trop.

3 Q. **[132]** O.K. Mais, pour le futur, je comprends bien
4 que TEQ en tiendrait compte?

5 R. Nécessairement.

6 Q. **[133]** Parfait. Puis tout à l'heure, Monsieur
7 Lavoie, vous avez eu, pendant une période de
8 questions d'un de mes confrères, vous avez abordé
9 la question des indicateurs de performance. Donc,
10 on a compris qu'ils n'étaient pas... ils n'étaient
11 pas encore prêts. Puis là dans votre réponse, vous
12 avez commencé à élaborer un petit peu sur la
13 reddition de compte du trente (30) juin deux mille
14 dix-neuf (2019) et j'ai manqué le restant de la
15 réponse là.

16 Donc, c'est pour... pouvez-vous préciser si
17 TEQ compte faire, au trente (30) juin deux mille
18 dix-neuf (2019), une reddition de compte?

19 R. Elle est prévue dans la Loi.

20 Q. **[134]** Parfait. Donc, ça complète mes questions.
21 Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci, Maître Cardinal.

24

25

1 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

2 Me NICOLAS ROY :

3 Q. **[135]** Oui. Bonjour. J'aimerais simplement explorer
4 avec vous une question particulière. Je vous
5 demanderais peut-être de prendre votre
6 présentation. Oups! Il est ouvert. Est-ce que c'est
7 mieux maintenant? Excusez. Alors, c'est peut-être
8 de prendre votre présentation d'hier en page 10.

9 M. GILLES LAVOIE :

10 R. Oui.

11 Q. **[136]** Pour les fins des notes sténographiques, vous
12 me permettez de lire le paragraphe qui m'est
13 d'intérêt ici. C'est celui qui se lit comme suit :

14 Toute décision dont l'effet serait de
15 réduire les budgets, les aides
16 financières ou forcerait l'abandon de
17 mesures et programmes ou de volet de
18 programmes pourrait, sous réserve
19 d'une vérification, réduire la
20 capacité du Plan d'atteindre la cible
21 en efficacité énergétique.

22 (10 h 30)

23 Première petite question. Est-ce que vous
24 avez pris connaissance... Je comprends que vous
25 avez pris connaissance de l'ensemble des mémoires

1 qui vous ont été déposés par les intervenants...

2 R. Oui.

3 Q. [137] ... dans la présente affaire?

4 R. Dans l'aspect 2.

5 Q. [138] J'aimerais savoir si, de votre part, si à ce
6 moment-ci vous avez évalué si l'une ou l'autre des
7 mesures qui ressemble à ce qui est décrit dans le
8 paragraphe des intervenants, parce qu'il y en a qui
9 demandent des réductions de programmes, des
10 modifications, des réductions de budget, est-ce
11 qu'il y en a là-dedans qui, d'après vous, risquent
12 de porter atteinte à la cible en efficacité
13 énergétique si elles devaient être entérinées par
14 la Régie?

15 R. À ce stade-ci nous n'avons pas fait d'évaluation
16 chiffrée si c'est votre question, mais par manque
17 d'information un peu parce qu'on a vu, on a vu même
18 dans certains mémoires qu'on souhaitait une
19 réduction des budgets, mais ce n'était pas
20 nécessairement qualifié. Puis, je veux dire, on n'a
21 pas nécessairement la capacité à ce stade-ci, je
22 veux dire, puis là je ne me plains pas, là, mais
23 c'est juste un fait, on a eu beaucoup
24 d'informations à livrer, de demandes de
25 renseignements. Donc, mes gens étaient entièrement

1 mobilisés. On n'aurait pas eu la capacité de faire
2 des scénarios ou de tenter d'estimer l'impact d'une
3 réduction.

4 Tout ce que j'ai cherché à dire, c'est que
5 si l'ensemble des programmes n'est pas adopté ou
6 s'il y a des réductions de budget, d'efforts, bien,
7 nous, c'est notre obligation, on va devoir mesurer
8 l'impact que ça pourrait avoir sur l'atteinte de la
9 cible puis éventuellement proposer des corrections
10 si c'est requis. Mais, je veux dire, on a une
11 obligation en termes de résultat. Puis on a essayé
12 avec l'information qui était disponible au moment
13 où on a préparé le Plan d'élaborer la meilleure
14 recette si je peux dire. Si ce n'est pas la recette
15 qui est retenue, il va falloir en évaluer l'impact.
16 Puis on a une préoccupation par rapport à ça. C'est
17 tout ce que je cherchais à dire à la Régie tout
18 simplement. Mais on fera une évaluation
19 nécessairement au terme de l'exercice.

20 Q. [139] Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci, Maître Roy. Maître Turgeon pour la
23 formation.

24 Me MARC TURGEON :

25 Oui. Merci, Maître Rozon.

1 Q. **[140]** Monsieur Lavoie, vous avez dans une réponse à
2 maître Turmel, vous avez indiqué que chacun aura sa
3 part de responsabilité dans l'atteinte des cibles?

4 M. GILLES LAVOIE :

5 R. Oui, dans l'évaluation de leurs mesures.

6 Q. **[141]** Mais vous serez d'accord avec moi... Bien, on
7 pourra dire aussi que, de toute façon, sur la
8 question de la transition énergétique, on peut dire
9 que l'ensemble des Québécois ont aussi une forme de
10 responsabilité d'y adhérer. Mais formellement, vous
11 conviendrez avec moi qu'il y a deux personnes qui
12 seront... qui devront répondre de l'atteinte des
13 cibles : c'est TEQ et le ministre?

14 R. Oui.

15 Q. **[142]** Alors, là-dessus, vous avez répondu à maître
16 Cardinal que vous comptiez, comme la loi vous le
17 prescrit, faire un état de situation au ministre au
18 trente (30) juin. Je dois vous avouer que... Et
19 puis depuis ce matin, vous nous indiquez que vous
20 étiez, puis ça je n'en doute pas, très occupé, et
21 que, donc, toute la question des indicateurs n'est
22 pas encore... n'a pas encore cheminé, je dirais ça
23 comme ça, cheminé peut-être sur votre bureau ou
24 cheminé dans vos instances. Mais comment vous allez
25 vous assurer de pouvoir rendre... faire une

1 reddition de comptes au ministre si, aujourd'hui,
2 le vingt-sept (27) mars, il n'y a toujours pas
3 d'indicateur qui a cheminé dans vos instances? Quel
4 type de reddition de compte allez-vous faire? Vous
5 pouvez faire une reddition de compte pour dire que
6 vous n'étiez pas prêt, que vous répondiez à la
7 Régie. Ça, ça peut être une chose de faite. Mais,
8 je veux dire, formellement, là, la reddition de
9 compte, je pense que c'est peut-être pas ce que la
10 loi... ce n'est pas ce que probablement qu'on
11 pensait quand on a écrit... quand le législateur a
12 adopté cette loi. Je suis préoccupé. Je vais vous
13 dire, personnellement je suis préoccupé.

14 R. Je n'ai aucune idée de ce que pensait le
15 législateur quand il a écrit sa loi. Donc moi, je
16 tente de l'appliquer tout simplement. Puis on sait
17 qu'on a l'obligation de production d'indicateurs de
18 performance. Donc, on va les produire, ça, c'est
19 sûr et certain. Je l'ai dit, c'est mon prochain
20 mandat, à partir, dans deux semaines. Mais j'ai
21 quand même déjà des gens qui y réfléchissent à ça.
22 Mais les gens qui sont en mesure de développer ces
23 indicateurs-là de façon très concrète, précise, ils
24 sont beaucoup avec moi, ici, aujourd'hui, puis ce
25 sont aussi les gens qui ont contribué fortement à

1 répondre à l'ensemble des DDR, et caetera. Donc,
2 arrive un temps où on a atteint notre limite.

3 (10 h 35)

4 Je comprends votre préoccupation, je n'ai
5 pas de réponse ou de certitude absolue à vous
6 fournir, mais c'est une priorité du conseil
7 d'administration, c'est une priorité de la
8 présidente directrice générale de TEQ, de faire en
9 sorte que ces indicateurs-là soient développés
10 rapidement.

11 Donc, ce que j'entrevois, puis là c'est
12 vraiment mon opinion personnelle là, ça n'engage
13 pas mon organisation, c'est qu'on aura, pour le
14 prochain plan, quelques indicateurs qu'on sera déjà
15 en mesure d'évaluer ou de mesurer. Puis l'offre,
16 l'éventail complet de ces indicateurs-là, bien, on
17 sera en mesure de les calculer, de les mesurer,
18 pour le rapport qui suivra. Donc... mais là, les
19 délais sont très, très, courts mais sûrement qu'au
20 niveau de l'atteinte des cibles, on aura déjà un
21 indicateur de formulé puis on verra dans quelle
22 mesure on est capable de l'alimenter.

23 Mais on comprend que ce n'est pas juste le
24 définir, mais c'est aussi aller cueillir
25 l'information. Puis il y a aussi, souvent, des

1 délais par rapport à la disponible de cette
2 information-là. Donc, tout ce que je peux vous dire
3 c'est qu'on va faire le maximum possible, je veux
4 dire, pour le prochain rapport annuel, et qu'on est
5 dans une approche, aussi, d'amélioration continue.
6 Donc, peut-être que le prochain rapport ne va pas
7 répondre à l'ensemble des préoccupations des gens,
8 mais les gens vont quand même connaître,
9 prochainement je veux dire, l'éventail des
10 indicateurs qu'on va déployer puis il y aura les
11 premières mesures, telles qu'on sera capable de les
12 cueillir pour... dans le temps qui nous reste là,
13 je veux dire... C'est ça.

14 Mais la Régie va pouvoir voir, de même que
15 l'ensemble des intervenants, je dirais, la
16 progression par rapport à ça puis les
17 préoccupations de TEQ par rapport au niveau de la
18 reddition de comptes qui ne seront pas
19 exclusivement de dire : Est-ce qu'on a atteint deux
20 cibles? Donc, la transition, c'est beaucoup plus
21 large que ça, donc... Puis on a des feuilles de
22 route, puis... C'est de rendre compte, globalement,
23 de la progression de tous les travaux.

24 Q. [143] Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Louise Rozon pour la Formation. Alors, je vais
3 avoir quelques questions en complément.

4 Q. **[144]** J'avoue que je n'ai pas bien saisi quel rôle
5 que TEQ pense accomplir dans le cadre des suivis, à
6 la fois du suivi... Bien. Le suivi du Plan
7 directeur, je pense que ça, ça semble être assez
8 clair. C'est avec l'aide des indicateurs globaux
9 que vous allez être en mesure de suivre le plan.
10 Mais pour ce qui est du suivi des programmes et des
11 mesures qui sont comprises dans le Plan directeur,
12 c'est plus flou pour moi et peut-être qu'on
13 pourrait commencer avec votre présentation à la
14 page 10. Quand vous dites :

15 Il faudra suivre les résultats de la
16 mise en oeuvre du Plan directeur et
17 permettre un ajustement des mesures et
18 programmes des distributeurs ou de
19 leurs budgets, si requis pour assurer
20 l'atteinte des cibles.

21 Est-ce que dans l'esprit de TEQ, il pourrait y
22 avoir des ajustements aux programmes et aux mesures
23 des distributeurs et de leurs budgets, qui
24 pourraient porter atteinte aux cibles? Est-ce que
25 ça serait possible? Je ne sais pas si je me fais

1 bien comprendre là, mais...

2 R. En théorie, oui.

3 Q. **[145]** On comprend que s'il y a des ajustements qui
4 visent à augmenter l'impact de ces programmes-là,
5 TEQ va être heureux là parce que ça va juste
6 augmenter la capacité du plan à atteindre les
7 cibles. Je pense que ça va, mais s'il y avait...

8 R. On va mesurer, mais on sera heureux. Oui.

9 Q. **[146]** Vous allez être heureux. Mais à l'inverse,
10 est-ce que... Puis je vais poser une question plus
11 directe : Est-ce que la Régie pourrait, dans le
12 cadre d'un dossier tarifaire, modifier les
13 programmes des distributeurs et que cela pourrait
14 avoir un impact majeur sur l'atteinte des cibles?
15 On considère que certains programmes, bien qu'ils
16 aient été adoptés pour cinq ans, dans le cadre de
17 la présente cause, présentent un impact tarifaire
18 qui est trop important et on abolit cinq
19 programmes. C'est sûr que c'est hypothétique là,
20 mais admettons. Est-ce que la Régie pourrait faire
21 ça, selon vous, dans le nouveau cadre législatif
22 dans lequel on baigne maintenant en ce qui a trait
23 au programme en efficacité énergétique.

24 (10 h 40)

25

1 M. GILLES LAVOIE :

2 R. Bien je ne suis pas un juriste. Voici quand même ma
3 compréhension des choses. Je crois que oui. Je
4 pense que vous avez toute la latitude d'approuver
5 les programmes ou de les approuver avec
6 modification. Je pense que la loi est claire par
7 rapport à ça, mais en même temps TEQ, lui, a
8 l'obligation d'assurer au gouvernement qu'il va
9 atteindre ses cibles, puis de déployer l'ensemble
10 des mesures. Donc, si demain, juste pour les fins
11 de l'explication, on s'apercevait que la Régie n'a
12 adopté que la moitié des programmes des
13 distributeurs, bien là, nous, on irait voir
14 exactement qu'est-ce qu'il en est de la cible. Est-
15 ce que la cible est toujours maintenue, atteinte ou
16 pas. On comprendrait que l'effet serait à la
17 baisse, mais est-ce qu'on aurait toujours une
18 certaine marge de sécurité, puis advenant le cas où
19 la cible ne serait pas atteinte, bien là on devrait
20 modifier le Plan directeur pour trouver d'autres
21 solutions pour atteindre ces cibles-là. On a une
22 obligation d'atteindre la cible. Je veux dire, je
23 n'ai pas de marge de manoeuvre par rapport à ça.
24 Quant à savoir quelles seraient les solutions, bien
25 là c'est un peu spéculatif, mais...

1 Q. [147] Excusez, ma question portait pas sur
2 l'exercice que l'on fait dans le cadre de la
3 présente cause. On comprend très bien que, dans le
4 cadre de la présente cause, la Régie a le pouvoir
5 d'approuver les programmes avec ou sans
6 modification, donc, oui, ça, on comprend très bien.
7 Je suis plus dans le suivi. Si, hypothèse, la Régie
8 approuve tels quels, les programmes qui nous ont
9 été présentés par les distributeurs, O.K.? Au terme
10 de la présente audience, on en arrive à la
11 conclusion que tout est beau, les programmes sont
12 approuvés pour une durée de cinq ans. Ma question
13 porte que le suivi de ces programmes-là et les
14 ajustements qui pourraient être apportés en cours
15 de route et de voir quel est le rôle que TEQ désire
16 jouer dans ces ajustements, puis peut-être que
17 c'est maître Chripounoff qui pourrait nous éclairer
18 davantage votre plaidoirie, mais...

19 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

20 Nous, c'est sûr qu'on va vous plaider ça. C'est ce
21 que je voulais vous dire, maintenant, je peux
22 laisser monsieur Lavoie répondre à cette question-
23 là du mieux de sa capacité, mais nous on va traiter
24 de ça directement en plaidoirie. Je veux juste vous
25 rassurer, Madame la Présidente.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [148] Parfait. Bon. Je vais revenir peut-être
3 avec... C'est en lien avec les évaluations de
4 programmes dans le fond qui font nécessairement
5 partie du suivi qui devra être fait pour les
6 programmes qui seront approuvés ici. Vous avez
7 mentionné, puis corrigez-moi si je ne vous ai pas
8 bien cité, mais ce qui intéresse TEQ c'est le
9 succès du Plan directeur, mais pas le succès des
10 programmes. Là, peut-être j'ai mal compris.

11 R. C'est pas que ça ne nous intéresse pas. C'est ce
12 qu'on va nous mesurer. Donc, puis je pense qu'ici
13 au niveau des mesures, des programmes, l'inquiétude
14 de TEQ ne se situe pas nécessairement au niveau des
15 distributeurs. On sait qu'il y a toute une
16 procédure, une démarche, la Régie fait une
17 surveillance. Il y a déjà de l'évaluation. Ça ne
18 nous inquiète pas beaucoup. On pense pas qu'on a un
19 besoin d'encadrement très poussé de ce qui se fait
20 au niveau des distributeurs. Il faudra voir comment
21 est-ce que l'information nous est fourni. J'ai
22 beaucoup plus d'inquiétude au niveau des
23 ministères, puis des organismes, puis à court
24 terme, je pensais plus mettre mon focus par rapport
25 à l'évaluation, le suivi qui se fait au niveau

1 ministériel qu'au niveau des programmes des
2 distributeurs, vu que la Régie exerce déjà une...
3 Je ne sais pas comment le qualifier. Une
4 supervision et caetera, mais oui, on s'intéresse
5 aux résultats, mais je pense qu'il se fait déjà,
6 peut-être que j'ai une mauvaise compréhension de la
7 chose, mais je pense qu'il se fait déjà un travail
8 avec les distributeurs au niveau de l'évaluation
9 des mesures qu'ils offrent à leur clientèle. Donc,
10 est-ce qu'il faut redon... Il ne faut pas qu'il y
11 ait de redondance là, je veux dire, par rapport à
12 ça.

13 Q. [149] Bien c'est ça. C'est sûr qu'il y a un
14 souhait, hein, de s'assurer d'une cohérence et
15 comme on l'a mentionné d'entrée de jeu, on est tous
16 pour la transition énergétique. Je pense qu'il n'y
17 a personne qui est contre ça. Et j'ai un scoop, la
18 Régie est pour la transition énergétique et on veut
19 que ça se fasse de façon la plus efficace possible.
20 Vous savez, on ne veut pas nécessairement obliger
21 les distributeurs à rendre compte à la Régie, à
22 rendre compte à TEQ, à vivre des contradictions,
23 parce qu'on comprend bien qu'à partir du moment où
24 les programmes sont inclus dans le Plan directeur,
25 les programmes des distributeurs, les distributeurs

1 auront l'obligation en vertu de la Loi sur
2 transition énergétique de les mettre en oeuvre. Ils
3 n'ont pas le choix de dire ça me tente, ça ne me
4 tente pas, ils ont une obligation légale de livrer
5 la marchandise et TEQ peut livrer les programmes au
6 nom des distributeurs et à leurs frais si jamais,
7 ils ne respectent pas cette obligation-là. Donc,
8 c'est quand même tout un nouveau cadre législatif
9 qui n'existait pas avant et qui vient
10 nécessairement impacter le rôle de la Régie dans le
11 cadre des évaluations de ces programmes-là et de sa
12 capacité à les modifier en cours de route. C'est
13 vraiment... Puis ça, ça rejoint un enjeu juridique.
14 (10 h 45)

15 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

16 Je ne veux pas aller dans... dans la plaidoirie je
17 peux quand même me faire rassurant, de dire qu'on
18 ne va pas prendre de position insensée, TEQ va
19 vouloir avoir des discussions avec les
20 distributeurs s'ils changent leur offre en amont
21 d'une cause tarifaire. D'ailleurs, la loi prévoit
22 qu'on doit en être avisé et espérons-le, on va être
23 tous d'accord parce que normalement, s'il y a des
24 modifications qui sont nécessaires selon les
25 distributeurs, il devrait y avoir un arrimage

1 d'intérêt parce que ça veut dire que le programme
2 ne fonctionne pas, et caetera. Donc, ça va être
3 très rare qu'il y aura un enjeu et du coup, il n'y
4 aura pas beaucoup de recoupements. Peut-être que
5 vous allez nous revoir en cause tarifaire mais j'ai
6 comme des forts doutes que ça arriverait. Je veux
7 juste me faire rassurant là-dessus mais il y a
8 quand même un mécanisme qui fait en sorte qu'on va
9 se parler en amont de façon utile selon nous, pour
10 que le mécanisme soit bien utilisé, c'est qu'on
11 doit avoir un délai raisonnable, être mis au
12 courant en temps utile, mais à part... à part ça,
13 il n'y a pas vraiment d'enjeu.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[150]** Parfait. Une dernière ligne de questions et
16 je me permets d'aborder un élément qui touche
17 davantage l'aspect 1 que l'aspect 2 là. J'imagine
18 que vous avez pris connaissance du budget
19 provincial.

20 M. GILLES LAVOIE :

21 R. Oui.

22 Q. **[151]** Si on regarde les programmes... Je mettrais
23 peut-être plus... Excusez-moi, c'est à la page 168
24 du Plan directeur, on a les mesures phares en
25 matière d'efficacité énergétique, est-ce que ce

1 budget pourrait avoir un impact positif sur
2 certaines de ces mesures-là dans le cadre du
3 premier Plan directeur?

4 R. Je ne suis pas en mesure de vous répondre de façon
5 très précise parce que j'étais ici puis j'ai lu et
6 j'ai vu certaines grandes informations par rapport
7 au budget mais il est certain que le budget va
8 avoir un impact parce qu'on voit soit une
9 augmentation des budgets de certains programmes ou
10 la prolongation, je veux dire, du budget de
11 programmes comme « Transporter vert », pas
12 « Transporter vert », « Rouler l'électrique », et
13 caetera, donc oui, ça va avoir un impact positif.
14 Mais je pense qu'il y a aussi de nouvelles mesures
15 qui vont être annoncées par le gouvernement, donc,
16 on est un peu attentif à ce stade-ci par rapport à
17 ça mais le budget est positif en ce qui concerne le
18 dossier TEQ ou plus globalement la transition
19 énergétique.

20 Ce qu'il me reste à vérifier c'est dans
21 quelle mesure un financement additionnel ou nouveau
22 aurait pu être apporté par rapport à des mesures
23 d'autres ministères ou organismes puis j'ai pas eu
24 le temps de faire cette... cette vérification-là.
25 Mais dans l'ensemble, oui, les budgets sont

1 augmentés.

2 Q. **[152]** Parfait. Bien, je vous remercie. Oui,
3 avez-vous... Ah! Oui, c'est vrai, il y avait
4 peut-être une autre précision en lien avec les
5 questions de maître Cardinal, c'est ça que tu me
6 dis.

7 Vous avez mentionné que Énergir a regroupé
8 ses programmes sous la mesure 67.2 et que TEQ a
9 classé cette mesure sous « Bâtiment », c'est ce
10 qu'on comprend de la réponse...

11 R. Oui.

12 Q. **[153]** O.K. Est-ce que TEQ a modélisé les impacts
13 énergétiques du PE218 pour le secteur industriel ou
14 pour le secteur du bâtiment pour chaque cible?

15 M. ISMAEL CISSÉ :

16 R. Non, on a pas pu. Non.

17 Q. **[154]** O.K.

18 R. On a pas pu. Non, pas du tout.

19 Q. **[155]** Pas du tout?

20 R. Non.

21 Q. **[156]** O.K. C'est beau.

22 M. GILLES LAVOIE :

23 R. Je vais apporter un complément d'information. Je
24 veux dire, vous parlez par rapport à la cible
25 d'efficacité énergétique ou la cible à la réduction

1 des produits pétroliers? Parce que juste par
2 rapport à la cible de réduction des produits
3 pétroliers, on a modélisé que certaines mesures.
4 Ça, on l'a indiqué dès le départ puis les mesures
5 qu'on a modélisées, elles apparaissent au niveau de
6 l'annexe puis on a fourni aussi de l'information
7 complémentaire sur certaines DDR. Donc, on n'a pas
8 modélisé l'ensemble des mesures. Puis dans le délai
9 qui nous était prescrit, on a pas essayé de
10 déterminer le résultat final qu'on atteindrait.
11 Puis ça c'est vrai pour les deux cibles en termes
12 de réduction, amélioration d'efficacité énergétique
13 ou réduction de consommation de produits
14 pétroliers. Ça, on va être en mesure de mesurer au
15 fur et à mesure qu'on va faire le suivi du plan.
16 (10 50)

17 Ce qu'on a cherché à s'assurer, dans le
18 délai dont on disposait, c'est qu'on atteignait
19 bien les cibles. Puis pour ça, on a mesuré l'impact
20 des principales mesures, celles qui étaient le plus
21 susceptibles d'apporter des gains dans un sens ou
22 dans un autre là, peu importe, des deux cibles. Et
23 avec ces principales mesures là, on est en mesure
24 de démontrer qu'on atteignait bien les cibles.

25 Mais, on n'a pas tout comptabilisé,

1 effectivement, les résultats de certaines mesures.
2 Puis dans certains cas, les ministères, parce que
3 ce sont surtout les ministères qui étaient en
4 difficulté, n'ont pas pu mesurer ou estimer, je
5 veux dire, les gains attendus. Donc, au niveau du
6 suivi du Plan directeur, je veux dire, une des
7 démarches qu'on doit faire, c'est aller rencontrer
8 les ministères puis leur indiquer « voici les
9 méthodes qu'on doit appliquer, je veux dire, pour
10 calculer des gains en efficacité énergétique ou
11 calculer des réductions de produits pétroliers pour
12 s'assurer que tout le monde travaille de la même
13 manière. » De telle sorte que si je fais des
14 sommations, je veux dire, dans un an, bien
15 j'additionne des oranges avec des oranges. Bon. Je
16 résume, mais c'est un peu ça. Donc, voilà!

17 Q. **[157]** Pour les gains en efficacité énergétique,
18 vous avez quand même additionné les impacts par
19 programme?

20 M. PATRICK SIMONEAU :

21 R. Oui.

22 Q. **[158]** O.K. Parfait. Je veux juste savoir...

23 M. GILLES LAVOIE :

24 R. Pour ce qui était disponible comme information.

25 Q. **[159]** Oui, c'est ça. Oui, oui. Je comprends. Bien,

1 pour ce qui est de la réponse tantôt qui était
2 « non », vous n'avez pas modélisé quoi ou quel
3 secteur?

4 M. ISMAEL CISSÉ :

5 R. Pour être...

6 Q. **[160]** Plus précis peut-être.

7 R. Par rapport à ce qui vient d'être dit, donc...

8 Bien, nous avons utilisé un modèle de prévisions
9 principalement pour la cible d'efficacité...
10 pardon, la cible de produits pétroliers.

11 Q. **[161]** De produits pétroliers.

12 R. Donc, ce que nous avons essayé de modéliser, c'est
13 les mesures les plus significatives en termes de
14 réduction de produits pétroliers. Et lorsqu'on fait
15 le calcul, on trouve que les mesures que nous avons
16 modélisées représentent plus de quatre-vingt-cinq
17 pour cent (85 %) de la réduction des produits
18 pétroliers du Plan directeur. Donc, c'est ce que
19 nous avons modélisé. Et ce que nous avons modélisé
20 prioritairement, c'étaient surtout des mesures de
21 TEQ et de mesures de ministères ou organismes qui
22 visaient la réduction de produits pétroliers. Parce
23 que les mesures des distributeurs ont un impact
24 surtout au niveau de la cible d'efficacité
25 énergétique.

1 Et puis il y a d'autres raisons aussi.
2 C'est que les programmes des ministères et
3 organismes et les programmes de TEQ, c'étaient des
4 programmes pour lesquels nous avons déjà une
5 expérience parce que, par le passé, nous les avons
6 modélisés. Les programmes de distributeurs, nous
7 les connaissions moins dans les délais impartis. Ça
8 requérait de recueillir de l'information et donc
9 c'est... c'est le choix qui a été fait.

10 Q. [162] O.K. Parfait. On vous remercie. Est-ce qu'il
11 y a un réinterrogatoire, Maître Chripounoff?

12 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

13 Non, il n'y aura pas de réinterrogatoire. Merci.

14 Merci beaucoup.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait. Alors, écoutez, on vous remercie. On sait
17 que c'est pas un passage agréable là, mais merci de
18 votre...

19 M. ISMAEL CISSÉ :

20 Ça a très bien été.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... de votre présence. Alors, cela termine le...

23 Oui, et on vous libère, mais pas toujours. Il est

24 onze heures...

25

1 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

2 On s'en doute.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Pardon? Il est onze heures moins dix (10 h 50), on
5 va prendre une pause de dix (10) minutes et
6 poursuivre avec la présentation de la preuve de
7 l'ACEFO. C'est bon? Merci.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11 (11 h 15)

12 PREUVE AHQ-ARQ

13 LA PRÉSIDENTE :

14 L'ACEFO a changé de couleur. Non, je comprends, on
15 m'a informée que c'est vous qui allez commencer
16 avec la preuve de l'AHQ-ARQ. Donc, Maître Cadrin,
17 on vous écoute.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Merci. C'est une petite surprise voir si vous
20 suiviez. Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Je suis
21 accompagné de monsieur Marcel Paul Raymond qui est
22 déjà prêt à vous faire sa présentation qui sera
23 relativement courte, et à faire aussi l'adoption de
24 la preuve écrite dans le présent dossier. Je vais
25 laisser madame la greffière tout d'abord

1 assermenter monsieur Raymond.

2

3 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-septième
4 (27e) jour du mois de mars, A COMPARU :

5

6 MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant
7 une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,
8 suite 110, Ville Saint-Laurent (Québec);

9

10 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
11 solennelle, dépose et dit :

12 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

13 Q. **[163]** Monsieur Raymond, deux documents identifiés
14 pour les fins de l'adoption, tout d'abord C-AHQ-
15 ARQ-0020 et C-AHQ-ARQ-0022 par la suite, ça, c'est
16 votre présentation, le 0020 étant le mémoire. Est-
17 ce que vous adoptez ces documents pour tenir lieu
18 de votre témoignage écrit en la présente instance?
19 Est-ce qu'ils ont été aussi préparés par vous?

20 R. Oui.

21 Q. **[164]** Merci. Et sans plus tarder, je vous laisse
22 commencer votre présentation.

23 R. Merci beaucoup. Madame la Présidente, Messieurs les
24 Régisseurs, toujours un plaisir. Contrairement à
25 mes habitudes, je serai assez court. Et nous avons

1 voulu faire finalement un résumé, une illustration
2 de nos observations, de notre mémoire, et vraiment
3 de façon à illustrer.

4 La première chose que vous voyez ici, c'est
5 l'ordonnancement. Ce que nous avons fait, dans le
6 fond, c'est que nous avons pris les mesures qui
7 avaient des quantités de prévision budgétaire et
8 des quantités de réduction de consommation
9 énergétique, et nous les avons ordonnancées selon
10 le coût unitaire en dollars par gigajoule, comme
11 vous avez pu voir dans notre mémoire à la page 11.

12 Ce que nous faisons ici tout simplement,
13 c'est de reproduire ce tableau-là, qui se reproduit
14 en deux diapos. Et rassurez-vous, là, je ne vous
15 demanderai pas de regarder tout le détail, et je ne
16 le ferai pas avec vous. Tout ce que je fais
17 finalement dans cette présentation-là, c'est
18 insister sur les couleurs. Un peu selon le même
19 principe que nous avons dans le mémoire. Ce qui
20 est en vert ici à la colonne « coût unitaire »,
21 bien, ce sont toutes des mesures qui sont, comme je
22 le disais, ordonnancées du moins cher au plus cher,
23 qui permettent d'atteindre la cible. Et, ici, on
24 parle bien de la cible en efficacité énergétique.

25 La cible étant équivalant à trente-cinq

1 point... je m'excuse, à trente-trois point cinq
2 petajoules (33,5 PJ) sur cinq ans. Alors, on voit
3 que ce seuil-là ici où j'ai mis en vert dans la
4 dernière colonne, bien, on dépasse ce seuil-là à
5 partir de l'avant-dernière mesure qu'on voit dans
6 ce tableau-là. Alors toutes les mesures que vous
7 voyez dans cette diapo contribuent à l'atteinte de
8 la cible ou un coût unitaire qui est... donc, les
9 coûts unitaires qui sont les plus bas pour
10 atteindre la cible.

11 Nous avons une deuxième page qui est la
12 deuxième partie de notre tableau qui apparaît
13 toujours à la page 11 de notre mémoire où on a mis
14 maintenant en jaune ces mesures-là. Alors, ces
15 mesures-là sont au-delà de la cible, donc ne sont
16 pas requises si toutes les autres mesures de la
17 page précédente se réalisent, celles-ci ne sont pas
18 requises pour atteindre la cible. Ça ne veut pas
19 dire que ce n'est pas des bonnes mesures. Ces
20 mesures demeurent rentables, elles ont des tests
21 intéressants, elles pourraient être quand même
22 recommandées. C'est ce que nous avons fait. C'est
23 que nous avons regardé dans cette liste-là quelles
24 mesures pourraient être peut-être moins
25 intéressantes sachant qu'elles ne sont pas requises

1 pour atteindre la cible.

2 Maintenant, peut-être une petite parenthèse
3 parce qu'il y a eu beaucoup de discussions depuis
4 quelques jours sur qu'est-ce qui arrive quand on va
5 mettre ça en place. Alors, on voit que,
6 premièrement, ici on a quand même une marge assez
7 intéressante au-delà de la cible. Souvenons-nous
8 que la cible qui est de trente-sept virgule cinq
9 (37,5). Là, on va jusqu'à quarante-neuf (49).

10

11 (11 h 20)

12 Admettons qu'un des programmes ne se
13 réalise pas ou se réalise moins que prévu bien TEQ
14 aura une marge ici, il pourra dire : « Bien. Oui,
15 j'en ai quand même assez. » Et prenons là... si je
16 reviens à la précédente. Évidemment, si une des
17 mesures, dans cette première page-là, dans les
18 mesures vertes performant moins bien... Bien, TEQ
19 aura quand même toute une liste de mesures qui sont
20 ici, dont certaines auront été approuvées.

21 Et ce qui m'emmène à un autre commentaire,
22 c'est que certains distributeurs ont dit : « Bien,
23 si moi, je m'engage sur une certaine cible ou un
24 certain nombre de réductions de consommation et que
25 si un de mes programmes ne fonctionne pas bien ou

1 ne fonctionne pas, je vais le remplacer par un
2 autre programme. » Alors, ici, c'est là où nous, on
3 dit plutôt : Revenons à l'analogie que maître
4 Turmel, André, a dit tantôt : « C'est TEQ qui est
5 le chef d'orchestre. » Alors, si un instrument
6 fonctionne moins bien, ça sera au chef d'orchestre
7 de décider quel instrument il va utiliser à la
8 place, qui n'est peut-être pas, disons, dans ce
9 cas-ci... Ce qui ne serait peut-être pas un
10 programme du même distributeur. Ou peut-être même
11 pas d'un distributeur, peut-être de... Bon. Alors,
12 ce qu'on dit, c'est quand une des parties de
13 l'orchestre fonctionne moins bien, bien ces gens-
14 là, ces distributeurs-là, devraient avertir. Puis
15 je pense que c'est ce qu'on dit qu'ils feraient.
16 TEQ est le chef d'orchestre. C'est lui qui va
17 fouiller dans sa liste de programmes potentiels
18 pour, on va dire, optimiser l'ensemble.
19 L'optimisation n'étant pas nécessairement un
20 programme du même Distributeur. Alors, ça, c'était
21 cette parenthèse-là.

22 Maintenant, si on découpe ces mesures-là,
23 alors ce sont toujours les mêmes mesures que nous
24 avons découpées. Alors, là, dans notre mémoire, à
25 la page 14. Et dans ce cas-ci, dans le cas

1 d'Énergir, en se servant des résultats des tests
2 qu'Énergir a fournis à la pièce 37, aux pages 6 et
3 11. Alors, ces cinq mesures-là qui font partie du
4 Plan directeur de TEQ, donc, mais qui proviennent
5 d'Énergir ont tous des coûts unitaires qui sont en
6 vert. Alors, ils ont tous des coûts unitaires qui,
7 tantôt, apparaissaient dans notre partie qui permet
8 d'atteindre la cible. Et ont tous, aussi, un TCTR
9 positif, trois d'entre eux ayant un test de
10 neutralité tarifaire négatif. Donc, vous avez
11 compris mon code de couleurs et ont tous un test de
12 participants positif. Donc, nous concluons que
13 toutes ces mesures contribuent à l'atteinte de la
14 cible et nous aurions pu ajouter : Et ont toutes un
15 TCTR positif. Bon.

16 Dans le cas de Gazifère, alors, vous voyez
17 ici, toujours dans ma colonne « Coûts unitaires »,
18 bien, il y en a qui, toujours, apparaissaient
19 tantôt à la première partie de notre... qui
20 permettent d'atteindre la cible étant en bas de
21 cinquante-quatre dollars (54 \$) par gigajoule (GJ).
22 Celles qui sont en jaune, bien, ne sont pas
23 nécessairement requises, tout étant égal par
24 ailleurs là, pour atteindre la cible, mais ce qui
25 ne veut pas dire qu'elles ne sont pas

1 intéressantes. Par contre, nous avons ciblé la
2 mesure 47.5, le chauffe-eau sans réservoir à
3 condensation, et nous avons posé quelques questions
4 qui, a un TCTR négatif.

5 Dans sa preuve, Gazifère nous
6 disait : « Bien oui, on le reconnaît, et
7 caetera... » Il y avait des... Bon. Bien la Régie a
8 approuvé le programme pilote. Et en contre-
9 interrogatoire, nous n'avons pas été convaincus
10 d'une démonstration d'un TCTR positif pour tout ce
11 qui est au-delà du programme pilote. Alors, notre
12 recommandation est de ne pas reconnaître la mesure
13 47.5 au-delà du programme pilote en l'absence d'une
14 démonstration qui pourrait être faite d'un TCTR
15 positif.

16 Même principe du côté d'Hydro-Québec
17 Distribution. Alors, on voit ici que les cinq
18 premières mesures contribuent à l'atteinte de la
19 cible, toujours la cible en efficacité énergétique,
20 et que les trois dernières ne sont pas nécessaires,
21 la mesure 38.1 ayant un TCTR positif, tout va bien.
22 Les deux dernières ayant un TCTR négatif, et nous
23 comprenons que l'offre de programmes à ménages à
24 faible revenu, bien, rencontre d'autres objectifs.
25 Alors, nous n'avons quand même pas de

1 recommandation là-dessus.

2 (11 h 25)

3 Notre recommandation porte sur le 67.19,
4 « Programmes urbains innovants » ou aussi ce qu'on
5 peut appeler le DUD. Alors, là aussi on a eu
6 l'occasion de poser des questions pour... Donc, on
7 nous a dit que le TCTR était négatif mais que,
8 quand on faisait un projet, bien, on s'assurait
9 qu'il était positif. Mais Hydro-Québec Distribution
10 n'a pas pu nous démontrer, nous fournir de
11 l'information là-dessus. Alors, même
12 recommandation : ne pas reconnaître cette mesure-là
13 en absence d'une démonstration d'un TCTR positif,
14 parce qu'elle n'est pas nécessaire pour rencontrer
15 la cible et elle n'a pas un TCTR positif.

16 Et ceci conclurait notre résumé rapide de
17 nos observations, mémoire et illustrations.

18 Q. [165] J'ai quelques questions pour vous, Monsieur
19 Raymond, question de changer aussi nos habitudes et
20 de garder tout le monde sur le qui-vive. Dans un
21 premier temps, si je vous amène dans toutes les
22 planches, et on peut en prendre n'importe laquelle.
23 Gardez la 6 devant vous si vous voulez, la planche
24 6. On voit... Vous avez utilisé des codes de
25 couleur, ça, on l'a compris. Mais il n'y a pas de

1 chiffre en dessous des codes de couleur. Et il y a
2 une seule colonne en dessous du TCTR ou une seule
3 colonne en dessous du TNT. Pouvez-vous nous
4 expliquer un peu juste peut-être la logique
5 derrière ça, pourquoi il n'y a pas cinq colonnes
6 pour l'ensemble du plan ou enfin bref, et des
7 chiffres?

8 R. Encore là, j'ai dit, c'est vraiment résumé. Si on
9 va dans cet exemple-ci, si on va dans la pièce où
10 on retrouve les tests, qui est la C-HQD-0009 à la
11 page 6, qui, de mémoire, je pense, c'est l'annexe
12 1, de toute façon, on voit des chiffres par année
13 qui sont dans la plupart du temps toujours dans la
14 même tendance. Alors, si le TCTR est négatif pour
15 le 67.19, de mémoire, il était négatif pour toutes
16 les années. Il y a peut-être des exceptions dans
17 les deux autres distributeurs. Mais normalement
18 j'ai pris la majeure.

19 Je pense que quand il y avait des tests
20 positifs pour Énergir ou Gazifère, je ne me
21 souviens plus lequel, ils étaient positifs aux
22 quatre années, puis légèrement négatifs pour une
23 année. Mais ici encore là, on a résumé l'ensemble.
24 Mais derrière ça, il y aurait cinq TCTR pour
25 chacune des mesures qu'on retrouverait à la pièce

1 C-HQD-0009 dans le cas d'Hydro-Québec Distribution,
2 je dis pour la plupart de ces mesures-là. Peut-être
3 une ou deux où on n'a pas les données. Or, ici,
4 c'est vraiment un résumé global des cinq années.

5 Q. **[166]** Donc, il n'y a pas de poids proportionnel du
6 TCTR positif versus TCTR négatif. Vous avez choisi
7 la couleur verte selon le cas en fonction du nombre
8 d'années qui est en vert versus le nombre d'années
9 qui est en rouge, si je peux jouer juste sur les
10 couleurs.

11 R. C'est ça. Mais comme j'ai dit, la plupart des cas,
12 s'il y a des années qu'il y avait un TCTR positif,
13 les cinq avaient un TCTR positif, sauf des
14 exceptions, chez Énergir ou Gazifère où la première
15 année était légèrement négative. Mais dans
16 l'ensemble, si on regarde l'ensemble, on est
17 significativement positif dans ces cas-là.

18 Q. **[167]** C'est la seule précision que je voulais faire
19 pour la meilleure compréhension du tableau que vous
20 avez voulu simplifier et mettre en couleurs.

21 R. Merci.

22 Q. **[168]** Ça complète donc les questions pour le
23 témoin. Je vous remercie.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci, Maître Cadrin. Alors, nous allons poursuivre

1 avec le contre-interrogatoire du panel de l'AHQ-
2 ARQ. Maître Lanoix pour l'ACIG-AQCIE-CIFQ.

3 Me SYLVAIN LANOIX :

4 Nous n'aurons pas de questions pour cet
5 intervenant.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait. Les distributeurs, vous aviez réservé
8 quelques minutes de contre-interrogatoire. Gazifère
9 pas de contre-interrogatoire; Énergir non plus;
10 maître Turmel non plus. Je suis rendue à Option
11 consommateurs, maître David. Il n'est pas là. Mon
12 Dieu, ça va vite. Maître Bishai pour le RNCREQ? Pas
13 de questions. Maître Neuman? Ah bien! RTIEÉ. On
14 s'ennuyait, là.

15 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour Messieurs
17 les Régisseurs; bonjour, Monsieur Raymond.
18 Dominique Neuman pour le RTIEÉ.

19 Q. **[169]** J'aurais... En fait, j'aurais d'abord une
20 petite question concernant l'acétate, la page 4. Je
21 comprends, et corrigez-moi si je me trompe, que
22 concernant l'ordonnancement des mesures d'Énergir,
23 vous avez conclu que toutes ces mesures contribuent
24 à l'atteinte de la cible. Dans ce tableau, vous
25 mentionnez le TCTR qui est positif dans chaque cas.

1 Est-ce que ma compréhension est correcte que vous
2 avez pris le TCTR, et ce en prenant la même
3 équation que Énergir prend, c'est-à-dire qu'elle
4 fait la soustraction entre les... les bénéfices des
5 clients non-opportunistes mais en soustrayant les
6 coûts seulement des clients non-opportunistes.
7 C'est-à-dire en ne prenant pas la même formule que
8 HQD et Gazifère utilisent, est-ce que c'est bien
9 ça?

10 R. Oui, je n'ai pas utilisé de formule mais j'ai
11 utilisé les résultats qui apparaissent à C-Énergir-
12 0037, aux pages 6 et 11.

13 Q. **[170]** O.K. Donc, les résultats... les résultats que
14 Énergir elle-même a fournis au dossier sans
15 recalculer pour tenir compte des... des
16 opportunistes de la même manière que le font HQD et
17 Gazifère, c'est bien ça?

18 R. Exactement.

19 Q. **[171]** O.K. Et vous n'avez pas vérifié si ça
20 changerait si on utilisait la même équation du TCTR
21 que... que HQD et Gazifère?

22 R. Non.

23 Q. **[172]** O.K. Par ailleurs, je reprends
24 l'ordonnancement des mesures qui se trouvent aux
25 pages 2 et 3 de votre présentation qu'on retrouve

1 également aux pages... ça commence à la page 11
2 mais ça continue aux autres pages de votre... de
3 votre mémoire, qui est l'ordonnancement de
4 l'ensemble des mesures, bon, vous identifiez
5 certaines mesures qui sont requises pour atteindre
6 la cible en commençant par les moins... les moins
7 coûteuses et ce qui vous permet d'identifier celles
8 qui sont au-delà de la cible mais là, encore
9 corrigez-moi si je me trompe, ce que vous entendez
10 comme étant la cible c'est la cible telle que...
11 telle que calculée par TEQ en incluant les
12 programmes et... enfin, les... les gains
13 d'efficacité énergétique hors du Plan, c'est-à-dire
14 ceux qu'on appelle communément les tendanciels,
15 parce que sinon, il n'y aurait rien au-delà de la
16 cible, que si... si TEQ n'avait pas inclus le
17 tendanciel, son Plan ne permettrait pas d'atteindre
18 la cible, donc, il n'y aurait rien au-delà de la
19 cible. Donc, pour... pour dire qu'il y a quelque
20 chose au-delà de la cible, vous avez pris
21 nécessairement, si je comprends bien, la cible
22 incluant... c'est-à-dire les calculs incluant le
23 tendanciel que TEQ a effectué.

24 R. Oui, et c'est ce qui... c'est ce qui apparaît à la
25 page 9 de notre mémoire.

1 Q. [173] Oui.

2 R. La procédure, l'intrant qu'on a pris effectivement.

3 Q. [174] D'accord. Oui. Non, mais à la page 9, je ne
4 l'ai pas devant moi, mais vous indiquez les deux...
5 les deux calculs, zéro... que c'était zéro point
6 six (0,6) par an si on ne tient pas compte du
7 tendanciel, et un point deux (1,2) si on tient
8 compte du tendanciel. Mais là, donc, vous êtes
9 d'accord avec moi que si on... si on prend un
10 calcul qui ne tient pas compte du tendanciel, dans
11 ce cas-là, il n'y a aucune mesure qui peut être
12 éliminée puisqu'on atteint toujours pas la cible,
13 il faudrait même en trouver d'autres?

14 R. C'est pas l'analyse que j'ai faite en détail mais
15 c'est ma con... j'arrive à la même conclusion
16 effectivement si on... si on lit ce qu'on a mis à
17 la page 9.

18 Q. [175] Oui. D'accord. Alors, je vous remercie
19 beaucoup. Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait. Merci, Maître Neuman. Donc, je pense que
22 l'UPA, maître Hotte n'est pas là, ça fait que vous
23 n'aviez pas de question. Maître Cardinal?

24 Me AMÉLIE CARDINAL :

25 Non, pas de question. Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Pas de question. La Régie n'aura pas de question.

3 Q. [176] On vous remercie beaucoup pour votre
4 présentation et votre participation. Donc, est-ce
5 qu'il y a un réinterrogatoire.

6 ME STEVE CADRIN :

7 Non, j'ai pas de réinterrogatoire.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait.

10 ME STEVE CADRIN :

11 Non, non, on a fait préciser, alors, tant mieux.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui. O.K. C'est bon. Alors...

14 ME STEVE CADRIN :

15 Ça complète.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci beaucoup. Donc, vous êtes libéré. On poursuit
18 avec la preuve de l'ACIG-AQCIE-CIFQ. On ne prendra
19 pas de pause, on va pouvoir s'installer tout de
20 suite. Merci.

21 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

22 Une remarque d'intendance. Normalement, maître
23 Lanoix aurait le bénéfice des engagements qui ont
24 été souscrits par TEQ ce matin, alors, dans le
25 délai imparti, on n'est pas capable de lui fournir,

1 ce qu'on suggérerait, on s'en ait parlé, TEQ n'y voit
2 pas d'inconvénient à ce que maître Lanoix revienne
3 peut-être pour un court laps pour traiter de cette
4 preuve qu'on va lui remettre dans les prochains
5 jours. Je pense qu'on serait capable de rendre les
6 engagements d'ici à vendredi certainement. Alors, v
7 voilà!

8 (11 h 35)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Excellent. On apprécie cette souplesse.

11 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

12 Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci.

15

16 PREUVE DE L'ACIG-AQCIE-CIFQ

17 Me SYLVAIN LANOIX :

18 Merci confrère. Alors, Maître Sylvain Lanoix pour
19 l'ACIG, l'AQCIE et le CIFQ. Alors, permettez-moi de
20 vous présenter le panel de témoins qui présentera
21 la preuve de ces intervenantes. Tout d'abord, comme
22 analyste, monsieur Paul Paquin, analyste mandaté
23 par les trois intervenantes. Vous avez monsieur
24 Jocelyn Allard, président de l'Association
25 québécoise des consommateurs industriels

1 d'électricité, et monsieur Pierre Vézina, directeur
2 énergie, environnement et service au Conseil de
3 l'industrie forestière du Québec. Alors, nous
4 pouvons procéder à leur assermentation.

5

6

7

8

9 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-septième
10 (27e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

11

12 PAUL PAQUIN, analyste en énergie, ayant une place
13 d'affaires au 1685, Croissant-Séguin, Brossard
14 (Québec);

15

16 PIERRE VÉZINA, ingénieur, directeur énergie et
17 environnement pour le Conseil de l'industrie
18 forestière du Québec, ayant une place d'affaires au
19 1175, avenue de Lavigerie, Québec (Québec);

20

21 JOCELYN B. ALLARD, avocat, président de l'AQCIE,
22 ayant une place d'affaires au 1010, rue Sherbrooke
23 Ouest, Montréal (Québec);

24

25 LESQUELS, après avoir fait une affirmation

1 solennelle, déposent et disent :

2

3 INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX :

4 Q. **[177]** Merci. Alors, la preuve écrite des
5 intervenants est contenue dans trois documents.
6 Tout d'abord, il y a le mémoire des trois
7 intervenantes préparé sous la direction de
8 l'analyste monsieur Paul Paquin qui est coté
9 C-ACIG-AQCIE-CIFQ-0020. Il y a également les
10 réponses à la demande de renseignements numéro 1 de
11 la Régie qui sont cotées C-ACIG-AQCIE-CIFQ-0023 et
12 les réponses à la demande de renseignements numéro
13 1 de TEQ cotées C-ACIG-AQCIE-CIFQ-0024.

14 De plus, les intervenantes ont produit
15 trois pièces en preuve lors de l'audience. Les
16 pièces C-ACIG-AQCIE-CIFQ-0026 à 0028.

17 Alors, Monsieur Paquin, adoptez-vous ces
18 documents comme valant comme votre témoignage dans
19 le présent dossier à titre d'analyste des trois
20 intervenantes?

21 M. PAUL PAQUIN :

22 R. Oui.

23 Q. **[178]** Monsieur Allard, adoptez-vous ces documents
24 comme valant votre témoignage dans le présent
25 dossier?

1 Me JOCELYN B. ALLARD :

2 R. Oui.

3 Q. **[179]** Monsieur Vézina, adoptez-vous ces documents
4 comme valant votre témoignage dans le présent
5 dossier?

6 M. PIERRE VÉZINA :

7 R. Oui, je les adopte.

8 Q. **[180]** Alors, Monsieur Paquin, à vous la parole.

9 M. PAUL PAQUIN :

10 R. Alors, bonjour, Madame et Messieurs les Régisseurs.
11 Alors, le dossier 4043-2018 comporte deux aspects,
12 comme ça a été indiqué dans une des décisions, soit
13 un avis à être rendu par la Régie sur la capacité
14 du Plan directeur à atteindre des cibles. Et le
15 deuxième, qui fait partie de l'audience actuelle,
16 c'est l'approbation des conditions et modalités des
17 programmes et mesures sous la responsabilité des
18 distributeurs d'énergie, ainsi que la suffisance et
19 l'aspect raisonnable de l'apport financier
20 nécessaire à la réalisation.

21 Alors, notre présentation évidemment se
22 tiendra sur le deuxième aspect. Et nous avons
23 retenu une analyse vraiment globale de la situation
24 et non pas une analyse fine qui est programme par
25 programme.

1 Alors, concernant Hydro-Québec
2 Distribution, le budget prévu pour les vingt (20)
3 programmes et mesures présentés au Plan directeur
4 de TEQ s'élève à deux cent soixante-sept virgule
5 soixante-cinq millions (267,65 M\$) sur les périodes
6 du plan, pour des économies annuelles d'énergie
7 prévues de huit virgule neuf petajoule (8,9 PJ) à
8 l'année deux mille vingt-deux, deux mille vingt-
9 trois (2022-2023).

10 Cependant, en considérant les programmes
11 exclus par la Régie dans la décision D-2019-025, le
12 budget est réduit à trois cent cinquante virgule
13 trente-cinq (350,35 M\$) pour des économies de huit
14 virgule quarante-trois petajoule (8,43 PJ).

15 De plus, les intervenants considèrent que
16 le budget de dix-huit virgule sept millions
17 (18,7 M\$) relatif au programme 49.3 qui est la
18 Gestion de la demande en puissance résidentielle
19 devrait également être exclu du budget dans le Plan
20 directeur préparé par TEQ.

21 (11 h 40)

22 En effet, tout comme les programmes 37.1 et
23 67.18 qui sont la Gestion de la demande en
24 puissance Affaires, le programme pour les
25 résidentiels 49.3 n'apporte aucune économie en

1 énergie et en toute cohérence, il devrait avoir le
2 même traitement que les programmes de gestion de la
3 puissance Affaires. Ainsi, le budget sur l'horizon
4 du plan devient trois cent trente et un virgule
5 soixante-cinq (331,65 M\$), pour des économies
6 annuelles de huit virgule quarante-trois pétajoules
7 (8,43 PJ) à l'année deux mille vingt-deux
8 mille vingt-trois (2022-2023).

9 Alors, pour conclure à la suffisance et au
10 caractère raisonnable de l'apport financier
11 nécessaire à la réalisation des programmes, les
12 intervenants ont comparé ces valeurs aux résultats
13 des interventions en efficacité énergétique
14 d'Hydro-Québec Distribution au cours des cinq
15 dernières années. Ainsi, selon les données
16 historiques présentées au mémoire, les économies
17 ont été de neuf virgule zéro quatre pétajoules
18 (9,04 PJ) pour un budget de trois cent quatre-
19 vingt-huit millions de dollars (388 M\$). Ainsi, on
20 peut conclure que les économies d'énergie et les
21 budgets prévus sur l'horizon du plan sont cohérents
22 avec les résultats obtenus réels sur les cinq
23 dernières années. Et dans ce contexte, les
24 intervenants recommandent à la Régie d'autoriser le
25 budget de trois cent trente et un virgule trente-

1 cinq millions (331,35 M\$) sur la période du plan
2 pour les programmes sous la responsabilité d'Hydro-
3 Québec Distribution.

4 Concernant Énergir maintenant, nous avons
5 utilisé la même démarche et on constate que pour
6 l'ensemble des programmes, les économies prévues au
7 plan sont de neuf virgule cinq pétajoules (9,5 PJ)
8 pour un budget de cent quarante-quatre millions
9 (144 M\$) sur la période du plan. Par ailleurs,
10 l'historique des cinq dernières années du PGEÉ
11 d'Énergir montre des économies de huit virgule
12 trente-quatre pétajoules (8,34 PJ) pour des coûts
13 de quatre-vingt-quatorze virgule dix-neuf millions
14 (94,19 M). Ainsi, les intervenants considèrent que
15 les économies et les budgets prévus sont cohérents
16 encore ici avec les données historiques. Même si la
17 valeur unitaire des économies prévues est plus
18 élevée que la valeur unitaire des économies
19 historiques.

20 Ainsi, à leur mémoire, les intervenants
21 recommandent à la Régie d'autoriser le budget de
22 cent quarante-quatre millions (144 M\$). Cependant,
23 ce montant correspond à cent quarante-neuf virgule
24 cinq millions (149,5 M\$) sur la base de l'année
25 financière d'Énergir, comme cela est indiqué sur la

1 page 11 du document du document B-0066.

2 On va passer à Gazifère maintenant. Selon
3 les données fournies par TEQ, les seize (16)
4 programmes sous la responsabilité de Gazifère
5 généreront des économies de soixante-deux mille
6 cent quarante-deux gigajoules (62 142 GJ) en deux
7 mille vingt-deux deux mille vingt-trois (2022-2023)
8 pour un budget total global de deux virgule six
9 millions (2,6 M\$) sur la période du plan.
10 Cependant, il est à noter que les budgets présentés
11 par Gazifère à l'audience du vingt-deux (22) mars
12 s'élèvent à deux virgule quatre-vingt-quinze
13 millions (2,95 M\$), soit un virgule huit millions
14 (1,8 M\$) en aide financière et un virgule un
15 million (1,1 M\$) pour le tronc commun. C'est
16 conformément au complément de preuve révisé qui a
17 été déposé le vingt (20) mars deux mille dix-neuf
18 (2019) qui est la cote CGI-0034.

19 Également à l'audience du vingt-deux (22)
20 mars, Gazifère s'est montré très confiant de
21 pouvoir réaliser les économies prévues dans le
22 budget prévu. Il mentionne que son offre de
23 programmes renouvelée est adaptée à la réalité et
24 qu'il a mis en place une nouvelle structure de
25 responsabilités partagées. C'était nécessaire

1 d'indiquer ça parce qu'il n'y a aucune donnée
2 historique qui nous permet de nous rassurer quant à
3 la suffisance à l'aspect raisonnable de l'apport
4 financier en ce qui concerne Gazifère.

5 Par ailleurs, Gazifère demande à la Régie
6 la création d'un compte de frais reportés afin
7 d'amortir les aides financières sur une période de
8 dix (10) ans. Alors selon les intervenants, les
9 mesures prises, mises en place par Gazifère,
10 démontrent la volonté à réussir à obtenir les
11 économies prévues. Dans ce contexte, ils
12 recommandent à la Régie d'autoriser le budget
13 présenté par Gazifère de même que la création d'un
14 compte de frais reportés.

15 Ça termine la présentation. Je vous
16 remercie de votre attention.

17 Me SYLVAIN LANOIX :

18 Alors, Monsieur Vézina.

19 (11 h 45)

20 M. PIERRE VÉZINA :

21 Alors, bonjour Madame, bonjour Messieurs les
22 Régisseurs. Écoutez, je vais me permettre quelques
23 commentaires de nature spécifique et généraux. Des
24 commentaires qui vont revenir un peu sur les
25 programmes eux-mêmes. D'abord, je pense qu'il faut

1 témoigner au nom de nos membres qui participent
2 activement aux différents programmes, que ce soit
3 des distributeurs d'énergie et de TEQ que, de
4 manière générale, ils sont assez satisfaits de la
5 prestation de services qu'ils obtiennent.

6 Il y a aussi, peut-être, quand même un
7 enjeu quant à la livraison des programmes qui peut
8 être un frein à la réalisation, c'est la lourdeur
9 administrative dans certains cas. Je pense que les
10 distributeurs ici devraient porter une attention
11 spéciale à cette question-là puisque plus
12 naturellement la livraison des programmes est un
13 encadrement exigeant, peut devenir vraiment un
14 empêcheur pour l'industrie de participer parce que
15 ça soulève des difficultés, ça demande beaucoup de
16 ressources. Et je vous dirais que ça, c'est le
17 premier défi auquel on fait face. Puis ça va se
18 retrouver aussi dans les questions de la
19 participation des industriels dans les programmes,
20 c'est la main-d'oeuvre.

21 Essentiellement là, aujourd'hui, bien, il y
22 a plusieurs postes dans toutes les usines, de
23 techniciens, d'ingénieurs, qui sont vacants. Alors,
24 cet enjeu-là, je pense que dans la livraison des
25 programmes, doit être considéré. C'est clair que si

1 on a des ingénieurs, des techniciens, qui sont
2 absents, je peux vous assurer que ceux qui vont
3 être présents vont travailler beaucoup plus à la
4 production que, nécessairement à la gestion de
5 l'énergie et à réaliser les programmes.

6 J'aimerais aussi aborder le fait que nous
7 pensons, puis je pense que ça a été mentionné par
8 TEQ, notamment, puis vous l'avez soulevé, tout ça,
9 c'est un processus dynamique parce qu'il y a des
10 choses qui bougent continuellement, ça a même bougé
11 la semaine dernière, vous l'avez mentionné, Madame
12 la Présidente, le budget, a amené des argents neufs
13 dans le cadre du dernier budget pour la lutte aux
14 changements climatiques parce que la lutte aux
15 changements climatiques c'est l'objectif ultime. On
16 passe par la transition énergétique, mais
17 essentiellement pour viser la réduction des gaz à
18 effet de serre.

19 Et ce qu'on observe c'est qu'aujourd'hui,
20 il faut se garder de la latitude parce que la
21 technologie change, les approches changent et
22 actuellement on travaille sur la captation du
23 carbone puis son réusage à partir de la production
24 d'énergie de la biomasse. Ce qui veut dire qu'on
25 pourra arriver à des émissions négatives dans le

1 système. Donc, ce sont des enjeux qui sont, pour
2 nous autres, majeurs, mais il faut comprendre que
3 pour l'industrie forestière aussi là, peut-être que
4 je vais juste vous remettre ça en perspective.

5 On est dans un enjeu énergétique, les GES
6 c'est transversal chez nous. On consomme du gaz
7 naturel, on consomme du mazout, on consomme de la
8 biomasse, on a des émissions importantes quand
9 même, mais tout ça fait en sorte que juste pour les
10 opérations industrielles, c'est de l'ordre de neuf
11 cent millions de dollars (900 M\$) qu'on met. Si on
12 ajoute à ça les opérations forestières puis le
13 transport, on dépasse largement le milliard point
14 deux, (1,2 G), point trois (1,3 G). Donc, on est
15 directement interpellé. Les enjeux associés aux
16 programmes d'efficacité énergétique puis de
17 l'amélioration de la performance d'une opération,
18 c'est fondamental. Mais ça reste que l'enjeu
19 vraiment des ressources humaines est extrêmement
20 pointu, puis je pense qu'il faut absolument là que
21 les distributeurs se penchent là-dessus.

22 Donc, ce que je vous dirais, c'est qu'il
23 faut garder, je crois, des grandes portes ouvertes
24 quant aux changements technologiques. Et ce qui va
25 nous permettre aussi d'adapter les programmes parce

1 qu'inévitablement, s'il y a des nouvelles
2 technologies, il faut être capable de les intégrer
3 dans le système. Et c'est de ce point de vue-là, je
4 crois, puis vous l'avez mentionné il y a un enjeu
5 fondamental pour que la Régie, à chaque année,
6 quand elle passe dans les dossiers tarifaires,
7 qu'on revoit, effectivement, les programmes puis la
8 pertinence. Le fait de l'opportunité aussi
9 d'ajouter de nouvelles mesures. Et ça, je pense
10 qu'il y a peut-être des « avocasseries » dans tout
11 ça là mais moi, l'approche pragmatique, je pense,
12 qui est importante du côté des opérations des
13 usines. Alors, je ne voudrais pas qu'on s'enfarge
14 juste sur des questions légales, s'il faut les
15 adresser on peut les adresser. Et puis on peut même
16 aller plus loin, je veux dire, faire des
17 représentations au gouvernement pour s'assurer
18 qu'on a un cadre qui nous permet d'avoir de la
19 flexibilité, sans ça là, excusez, mais on y
20 arrivera pas là.

21 (11 h 50)

22 Alors, je pense que c'était l'essentiel du
23 message que j'avais à vous livrer.

24 M. JOCELYN B. ALLARD :

25 R. Madame la Présidente, Messieurs les Régisseurs,

1 évidemment, vous aurez compris qu'on se coordonne
2 avant de s'adresser à vous, alors, l'idée c'est pas
3 de répéter ce que mon collègue a dit et puis vous
4 pouvez appliquer plusieurs des commentaires ou tous
5 les commentaires aux autres industries, grandes
6 consommatrices d'électricité. D'ailleurs, les
7 membres qui consomment à peu près quoi? Vingt-cinq
8 pour cent (25 %) de l'électricité du Québec chez
9 nous. Alors, c'est quand même assez important.

10 Je vais juste revenir parce qu'on parle de
11 processus dynamique, comme monsieur Vézina l'a
12 mentionné, et c'est peut-être une des choses que je
13 veux au moins prendre l'opportunité de vous
14 transmettre.

15 Une des craintes de la part des... des
16 membres quand on discute de toute cette... toute
17 cette saga depuis le projet de Loi 106 puis la
18 politique énergétique puis l'instauration de TEQ
19 puis le développement du Plan directeur puis on est
20 venu à la Régie pendant une partie de l'été, on est
21 revenu à l'automne puis tout ça. Vous savez, une
22 des grandes craintes là c'est le fait de dire, et
23 c'est ce que j'entendais encore ce matin mais je ne
24 veux pas tomber dans les « avocasseries », Dieu
25 sait que je ne veux pas faire ça, je vais laisser

1 ça à l'avocat que nous avons retenu, mais,
2 évidemment, on ne veut pas être... on ne veut pas
3 finalement que ça soit : ici, on décide ça puis on
4 se revoit dans cinq ans.

5 Et ça c'est une grande crainte parce que
6 les membres chez nous, puis je vous l'ai déjà
7 mentionné dans d'autres forums, pour nous, c'est
8 fort important le rôle de la Régie de l'énergie.
9 C'est l'occasion justement de faire en sorte que
10 Hydro-Québec, en ce qui nous concerne, on va
11 prendre le Distributeur ici, est obligée de venir
12 s'expliquer. Il y a un rôle de chien de garde, il y
13 a un rôle d'avoir l'opportunité de venir poser des
14 questions, s'exprimer, et moi, je suis très mal à
15 l'aise puis les membres le sont également puis
16 quand j'entends ce matin, et je pense qu'on va
17 l'entendre encore en plaidoirie, le procureur de
18 TEQ nous dire qu'on ne doit pas trop s'inquiéter
19 parce qu'il y aura des discussions avec les
20 distributeurs, il manque un morceau important dans
21 ça, c'est les clients, et les clients, bien, c'est
22 eux autres parce qu'ils finissent... c'est eux
23 autres qui finissent par payer une grande partie de
24 toutes ces factures puis tous ces programmes-là.
25 Alors, de partir pendant cinq ans puis on se verra

1 ou d'avoir des marges de manoeuvre pour les
2 distributeurs pour ajuster des choses, t'sais,
3 quand on fait des budgets plus ou moins cinq pour
4 cent (5 %) c'est une chose mais des... des
5 pourcentages plus importants ou d'enlever des
6 programmes ou de rapporter des programmes, on ne
7 peut pas se permettre ça. Le système ne peut pas
8 fonctionner de cette façon-là, il y a toute une
9 rigueur qui a été développée avec les années par la
10 Régie qui permet justement aux gens de venir
11 s'adresser, de venir entendre.

12 On n'est pas dans les intervenants, au
13 cours de plusieurs des dernières années du
14 Distributeur puis certains ont entendu des causes
15 ici tarifaires, on ne passe pas un temps énorme en
16 ce qui nous concerne à questionner chacun des
17 programmes puis à remettre en question mais au
18 moins, ça nous permet de regarder, ça nous permet
19 de poser des questions. On sait qu'il y a un forum,
20 alors, pour ça, c'est important le rôle de la Régie
21 puis il faut trouver une façon de les garder, on ne
22 peut pas se permettre d'envoyer ça pour cinq ans.

23 Puis je comprends que TEQ et les
24 distributeurs sont tous de bonne foi, ils vont se
25 parler, mais il faut avoir le... il faut être

1 capable de réagir parce que les choses changent.
2 Cinq ans, on ne peut pas prévoir ce qui va se
3 passer dans quatre ans, dans cinq ans, ça va
4 changer tellement rapidement, il faut être capable
5 d'être flexible.

6 Et d'autant plus que, et ça, je suis obligé
7 de le dire, on l'a mentionné dans le mémoire,
8 les... les bénéfiques pour les coûts, les mesures,
9 la portion quantifiable de qu'est-ce que ça va
10 donner l'utilisation de notre argent, on a été
11 habitué et puis Hydro-Québec va trouver ça drôle de
12 m'entendre dire ça, mais depuis plusieurs années
13 puis moi depuis quelques années, d'avoir... d'avoir
14 une certaine... une certaine rigueur, un certain
15 suivi, on est capable de questionner, on dépense
16 tel argent pour avoir tel résultat, et ce qu'on
17 constatait dans les... ce qu'on a d'ailleurs
18 rapporté dans le mémoire, dans tout le Plan
19 directeur c'est qu'il y a beaucoup beaucoup de
20 choses qui demeurent non quantifiables, non
21 mesurables, qui sont... qui sont qualificatives au
22 niveau des ministères, au niveau de TEQ, et ça, ça
23 nous inquiète et ça, je pense que c'est important.

24 Alors, autant on a été habitué à avoir...
25 Justement parce que... probablement parce que le

1 rôle de la Régie est là puis à chaque année, si
2 Hydro se permettait d'essayer d'avoir trop de
3 choses trop floues, bien, on poserait plus de
4 questions puis les autres intervenants également.

5 Alors, c'est sain, c'est bon pour le
6 système, c'est bon pour s'adapter puis pour
7 répondre aux besoins parce qu'on a tous le même
8 intérêt, mes membres participent tous à des
9 programmes d'efficacité énergétique, à des mesures
10 de réduction de gaz à effet de serre, ils sont tous
11 impactés, ils sont tous concernés. Ça fait partie
12 des réalités de faire des affaires, de gérer des
13 processus industriels aujourd'hui, mais il faut
14 avoir des forums justement pour utiliser au
15 meilleur escient les sommes.

16 (11 h 55)

17 Et finalement, là-dessus, bien, je vais
18 juste terminer en disant, on l'a mentionné dans
19 notre mémoire rapidement également, mais je ne peux
20 pas faire autrement que de mentionner que j'ai une
21 portion de mes membres qui sont des très grands
22 consommateurs d'électricité, d'énergie et il y a un
23 filon qui continue quant à nous à ne pas être
24 exploité c'est les clients à contrats spéciaux
25 d'électricité qui ne sont pas admissibles pour

1 plusieurs, à peu près tous les programmes
2 d'efficacité énergétique.

3 Et je le réitère encore que pour que la
4 Régie puisse s'assurer ou donner une recommandation
5 favorable, que le Plan directeur préparé par TEQ,
6 pas le Plan directeur de TEQ, j'ai entendu
7 correctement le témoin de TEQ, alors préparé par
8 TEQ rencontre justement, permet de rencontrer les
9 objectifs ambitieux, les cibles ambitieuses de la
10 politique énergétique.

11 Bien, à ce moment-là, il faut s'assurer
12 d'avoir, d'aller exploiter tous les grands filons
13 puis des gens qui consomment des quantités énormes
14 d'énergie qui sont laissés en plan. Alors, moi, je
15 réinvite encore une fois à aller les... il faut
16 trouver une façon pour TEQ, ajoutez-les dans votre
17 plan si vous voulez vous assurer de rencontrer les
18 cibles, puis ce serait une indication que la Régie
19 pourrait donner dans ses recommandations, à son
20 avis, ça viendrait, j'ai juste une expression bien
21 ordinaire là, comme boucher un trou là. Il y a
22 comme un espace qui n'est pas occupé là, alors il
23 faudrait exploiter ce filon-là également.

24 C'est tout. Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Donc, les témoins sont disponibles?

3 Me SYLVAIN LANOIX :

4 Oui, pour le contre-interro s'il y en a.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait. Plutôt que de nommer tout le monde, est-ce
7 qu'il y a, ça va être plus rapide, des intervenants
8 ou des distributeurs qui désirent contre-interroger
9 les témoins de l'ACIG-AQCIE-CIFQ? Il n'y a pas
10 foule. Excellent. Donc, il n'y aura pas... Maître
11 Cardinal, pas de question?

12 Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Non, pas de question. Merci. Maître Roy? Maître
14 Turgeon pour la formation.

15 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

16 Me MARC TURGEON :

17 Q. [181] Juste une précision, Monsieur Vézina. Quand
18 vous avez... l'enjeu de manque de personnel, je
19 trouve ça intéressant. J'imagine que de toute façon
20 présentement, vous trois, vous appuyez, vous
21 appuyez le plan dans son ensemble et le truc des
22 distributeurs. Mais, sur cet enjeu-là, est-ce que
23 ça pourrait, selon vous, dans les prochains mois,
24 devenir quelque chose qui pourrait nuire à
25 l'atteinte?

1 M. PIERRE VÉZINA :

2 R. Oui, absolument.

3 Q. **[182]** De façon précise.

4 R. Absolument, parce que le fait de ne pas avoir de
5 personnel pour s'occuper adéquatement, mais surtout
6 réaliser, hein, des projets de réduction. Comme je
7 disais, malheureusement ou pas, il faut être
8 performant dans la production, hein! Parce que si
9 on ne produit pas, bien, on ferme l'usine puis ça
10 finit là.

11 Ça fait que naturellement, quand il y a des
12 postes qui sont vacants, bien les gens se
13 retrouvent avec plusieurs chapeaux puis les
14 journées ont seulement vingt-quatre (24) heures.
15 Alors, il y a des tâches qui sont peut-être moins
16 priorisées, un peu délaissées.

17 Donc, si j'ai un manque de personnel, bien
18 c'est certain que peut-être la réalisation de
19 projets d'efficacité énergétique dans l'usine
20 pourraient ne pas se concrétiser.

21 Je vais vous donner un exemple. Il y a,
22 bon, sans aller trop trop pointu, on a depuis quand
23 même plusieurs années travaillé sur le
24 développement d'approche avec Cadmet sur
25 l'utilisation de réseau neuro renos pour faire de

1 l'analyse. Parce qu'on a des DCS, excusez, des DCS,
2 ce sont des équipements d'acquisition de données
3 qui prennent des données, des centaines de données
4 à toutes les secondes sur le procédé lui-même
5 partout dans l'usine. Et ces données-là, bien on en
6 retrouve, on en a une montagne.

7 Alors, la question après, c'est qu'est-ce
8 qu'on fait avec? Avec Cadmet on a travaillé, même
9 on a donné des formations avec TEQ à des ingénieurs
10 pour être capable justement de déterminer quels
11 étaient les endroits les plus propices où est-ce
12 qu'on pouvait travailler sur l'amélioration de la
13 performance.

14 Et malheureusement, on se retrouve avec des
15 ingénieurs qui ont été formés puis que là qui se
16 déplacent puis parce qu'ils n'ont plus de temps
17 pour faire ça, bien ils perdent l'acquisition de
18 connaissance. Parce que c'est des systèmes qu'il
19 faut que tu utilises quand même de manière assez
20 fréquente pour être capable de garder une certaine
21 acuité dans la capacité de faire ces analyses-là.

22 Et bien là ce qu'on observe,
23 malheureusement, c'est qu'il y a une perte de cette
24 connaissance-là et qu'elle... même si on voulait
25 recommencer avec des nouveaux ingénieurs, bien il

1 n'y en a pas.

2 (12 h 00)

3 Alors, oui, le problème, il est déjà
4 présent dans le quotidien même si plusieurs
5 entreprises font quand même des efforts en
6 efficacité énergétique, puis participent dans les
7 programmes, mais si on avait peut-être plus de
8 personnel ou des conditions plus faciles de
9 réalisation, puis là je ne le sais pas comment on
10 peu envisager ça, ça permettrait, effectivement,
11 probablement d'atteindre plus facilement les
12 cibles.

13 M. JOCELYN B. ALLARD. :

14 R. Vous voyez que je voulais rajouter quelque chose
15 hein? Parce que j'ai effectivement un bel exemple.
16 Tout à l'heure, j'ai mentionné en ce qui concerne
17 les clients en contrats spéciaux, qu'à peu près
18 tous les programmes d'efficacité énergétique du
19 Distributeur, d'Hydro-Québec Distribution,
20 n'étaient pas accessibles, mais il y avait quand
21 même celui sur les analyses. Puis c'est un bel
22 exemple, parce que ça je l'ai déjà posé la question
23 aux représentants des très très grands clients, qui
24 sont en contrats spéciaux et membres chez-nous et
25 en leur demandant : « L'utilisez-vous? », puis la

1 réponse qu'on m'a donnée, puis ça rejoint ce que
2 monsieur Vézina dit, c'est : « Écoutez, on a
3 tellement, pas nécessairement tout le personnel, on
4 a du temps à mettre. On a tellement de choses à
5 faire, si on fait faire ces analyses-là ou qu'on
6 embarque une partie, mais après ça qu'il n'y a rien
7 pour nous aider à aller plus loin, puis de le
8 déployer, puis de le mettre en application, ça ne
9 vaut pas la peine. On n'a pas les ressources. »

10 Alors, oui, est-ce qu'il y a l'enjeu des
11 ressources? Alors, si vous posez la question, est-
12 ce que les programmes, tels qu'ils sont présentés
13 présentement, notamment en ce qui concerne ce très
14 gros filon, est-ce que ça va permettre d'atteindre
15 les cibles ambitieuses, bien je pense que la
16 réponse c'est que c'est à risque, parce que
17 justement, à cause de d'autres facteurs qui
18 changent comme la pénurie de main-d'oeuvre dont on
19 entend parler en usine, bien à ce moment-là ça ne
20 vient pas... C'est une belle illustration que ça ne
21 fera pas la job, parce que les gens ne s'en
22 serviront pas de toute façon et de là mon point de
23 dire : « Bien, il y a un manque là. TEQ prenez la
24 place. »

1 Q. [183] Vous avez répondu, Monsieur Vézina, en disant
2 notamment dans votre réponse que vous étiez associé
3 à TEQ pour donner je pense une formation si j'ai
4 bien compris. Est-ce qu'à ce moment-ci je peux
5 comprendre que sur la question de main-d'oeuvre
6 vous pouvez informer, puis c'est la même chose pour
7 maître Allard, vous pouvez informer par ce canal-
8 là, vous pouvez informer les gens de TEQ que cet
9 enjeu-là est... L'évolution de cet enjeu, parce
10 que, bon, chez-vous les gens bougent comme ils
11 bougent chez-nous aussi. On a aussi un enjeu de
12 retenir du monde des fois, puis on vieillit tous,
13 donc, il y a tous ces trucs-là, mais j'imagine que
14 vous avez... Donc, est-ce que je comprends que
15 vous avez un canal avec TEQ pour faire le suivi sur
16 cet enjeu-là?

17 M. PIERRE VÉZINA :

18 R. Effectivement. On a quand même des canaux avec les
19 différents distributeurs et avec TEQ de manière
20 même plus large que cet enjeu-là spécifiquement sur
21 les programmes eux-mêmes. Il n'y a pas si longtemps
22 on a participé à une consultation qui était quand
23 même assez large pour le secteur industriel lourd,
24 je dirais. Et oui, ça fait partie des
25 problématiques, effectivement, qu'on adresse.

1 Maintenant, on peut énoncer le problème sans
2 nécessairement avoir la solution, en tout cas,
3 sûrement pas à court terme.

4 M. JOCELYN B. ALLARD. :

5 R. Je mettrais un oui qualifié, parce qu'évidemment...
6 Non, mais la réalité c'est que si je vous en parle
7 aujourd'hui, c'est parce que j'ai eu l'opportunité,
8 oui, TEQ nous a invité aux consultations lors de...
9 Il y avait huit (8) ateliers en quatre (4)
10 semaines. En tout cas, ils ont travaillé fort là,
11 puis il y avait plein de monde de rencontré, puis
12 on a fait valoir les points dont je vous fais
13 mention en collaboration même avec l'Association
14 canadienne de l'Aluminium qui était également
15 invité au même atelier. On l'a écrit. On a envoyé
16 des écrits dans le cadre de cette consultation de
17 la part de TEQ. Je l'ai répété dans d'autres forums
18 où on était invités, dans d'autres tables rondes
19 avec les représentants de TEQ. Nous l'avons
20 mentionné, en tout cas, puis là on l'a rementionné
21 à nouveau dans le mémoire, puis là je vous le
22 rementionne encore. Alors, bien, il y a un canal,
23 mais là j'aimerais ça si ça pouvait déboucher sur
24 quelque chose, ça serait le fun. Merci.

25 Q. [184] C'est noté. Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[185]** Merci, Maître Turgeon. Deux (2), trois (3)
3 petites questions. Monsieur Paquin, juste une
4 clarification. Vous avez parlé des programmes de
5 gestion de la puissance affaires résidentiel, que
6 si on a exclu le GDP affaires faudrait exclure le
7 GDP résidentiel. Je comprenais peut-être pas bien
8 votre propos.

9 M. PAUL PAQUIN :

10 R. Je pense que c'est un peu la même la logique, c'est
11 que dans les deux cas, il n'y a pas d'économies
12 d'énergie. Il y a uniquement une puissance évitée.
13 Alors, dans ce sens-là, s'il y en a un qui est
14 enlevé, entre autres, parce qu'il n'y a pas
15 d'économies d'énergie, bien ça devrait... on
16 devrait appliquer la même recette pour le
17 résidentiel.

18 Q. **[186]** O.K. Peut-être juste apporter une précision.
19 Si on a convenu de ne pas examiner de façon
20 spécifique le programme GDP affaires dans le cadre
21 de la présente cause, ce n'est pas parce que c'est
22 un programme qui n'apporte aucune économie
23 d'énergie, mais parce qu'il fait l'objet
24 actuellement d'un examen en parallèle par la Régie.
25 (12 h 05)

1 Donc, c'est pour ça qu'on ne peut pas
2 appliquer la même recette pour le GDP résidentiel
3 puisque, lui, ne fait pas l'objet d'un examen en
4 parallèle. Je voulais juste peut-être clarifier ce
5 point-là.

6 R. Il y a cette raison-là, mais je pense que... Moi,
7 j'ajoute une autre raison. La raison qui est
8 principale en ce qui nous concerne, c'est que ça
9 n'apporte rien en termes d'économie d'énergie dans
10 le cadre du plan d'économie de TEQ. Et dans ce
11 sens-là, c'est comme un cheveu sur la soupe dans
12 ça.

13 Q. **[187]** O.K. Mais vous comprenez que, nous, ce n'est
14 pas notre rôle que de décider d'enlever des
15 programmes dans le Plan directeur. C'est qu'on les
16 approuve ou on ne les approuve pas ces programmes-
17 là. Mais c'est, le choix de les inclure dans le
18 Plan directeur, c'est un choix qui appartient à
19 TEQ.

20 M. JOCELYN B. ALLARD :

21 R. Oui, mais...

22 Q. **[188]** Bon. Puis je ne veux pas débattre. Mais je
23 voulais juste clarifier le fait que nous n'avons
24 pas décidé d'exclure le GDP Affaires du Plan
25 directeur. C'est juste ça que je voulais clarifier.

1 O.K. On a juste décidé qu'on ne l'examinait pas de
2 façon spécifique dans le cadre du présent dossier
3 en ce qui a trait à l'approbation des programmes
4 par souci d'efficience, d'éviter des décisions
5 contradictoires. C'était uniquement sur cette base-
6 là.

7 R. Si je peux me permettre. Évidemment, vos propos
8 augmentent le niveau de préoccupation de mes
9 membres. Je le pressens déjà. Parce que,
10 évidemment, dans le cadre du dossier, c'est 4041,
11 le GDP Affaire, je comprends qu'il y a une question
12 qui reste à être débattue sur ça. Quant à nous, les
13 programmes de... Ce n'est pas des programmes
14 d'efficacité énergétique. Je comprends que TEQ peut
15 avoir décidé de le mettre là ou que les
16 distributeurs ont dit, bien oui, on va le mettre là
17 pour cinq ans, et caetera. Mais, ça, ça nous
18 préoccupe.

19 L'illustration de dire, on s'en va pour
20 cinq ans, pour des programmes de gestion de la
21 pointe, là, qui ne sont pas des programmes
22 d'efficacité énergétique, puis il y a une
23 qualification puis il y a un débat juridique qui
24 est fait dans l'autre dossier, puis on n'a pas
25 encore la réponse, mais c'est fort important, parce

1 que, ça, ça vient... parce que, effectivement, si
2 vous dites, on s'en va pour cinq ans puis, ça,
3 c'est considéré, ça devient des programmes
4 d'efficacité énergétique puis qu'on ne les voit pas
5 pendant cinq ans, ça pose un sérieux problème pour
6 des choses qui sont de la gestion de la puissance.
7 Ce n'est pas des programmes d'efficacité
8 énergétique quant à nous.

9 Puis c'est encore plus inquiétant à cause
10 des conséquences que ça représente. Là, je pense
11 qu'on ne peut pas laisser, en ce qui nous concerne,
12 Hydro pendant... on ne les reverra pas pendant cinq
13 ans si on suit la logique de dire, bien, il y a un
14 plan directeur, on s'en reparle dans cinq ans alors
15 qu'il y a toutes sortes d'autres mesures qui sont
16 utilisées pour la gestion de la puissance. Ça,
17 évidemment, je vais faire appel à mon analyste qui
18 peut en rajouter toute une série. Mais ce ne sont
19 pas des mesures nécessairement d'efficacité
20 énergétique.

21 Q. [189] C'est bon. Je ne veux pas... Il y a un débat
22 qui a été fait dans le cadre de l'autre dossier.
23 Notre souci, c'était de ne pas, nous, embarquer
24 dans ce débat-là puisqu'il a déjà été fait. Et une
25 décision sera rendue par une autre formation. Donc,

1 pour le moment, c'est juste ça qui parle pour ça.

2 M. PIERRE VÉZINA :

3 R. Je vais me permettre de renchérir un peu parce
4 que... Je suis d'accord avec le débat, puis c'est
5 justement ça qui est important. C'est que le débat
6 puisse se faire à la Régie, qu'on parle de
7 puissance interruptible, qu'on parle de GDP
8 Affaires, ce dont on parle, c'est des
9 problématiques d'opération de réseau, hein, que ce
10 soit de transport ou distribution. On n'est pas là
11 pour parler d'efficacité énergétique. Ça n'a rien à
12 voir. Sauf que le problème que ça peut poser
13 également, c'est les avocasseries. Alors, c'est
14 quoi votre juridiction là-dedans.

15 Puis quand on va se retrouver encore devant
16 vous pour discuter entre autres d'option
17 interruptible éventuellement puis de faire modifier
18 les quantités, bien, là, on s'en va où avec ça? En
19 tout cas, nous, notre position, ça a toujours été
20 ça n'a rien à voir avec l'efficacité énergétique.
21 Je comprends qu'il y a un enjeu pour le
22 Distributeur parce qu'il met ça dans une option
23 tarifaire. Et à ce moment-là, il ne va pas en appel
24 d'offres.

25 Sur la base, il peut le faire pour

1 éventuellement s'il a des besoins spécifiques par
2 le Producteur. Mais la problématique est là. Puis
3 je pense qu'il ne faut pas se le cacher, il va y
4 avoir d'autres dossiers. Puis c'est clair que, dans
5 les propositions qu'on a déjà faites, même dans le
6 cadre de GDP Affaires, on va dire, écoutez, s'il y
7 a des modifications particulièrement de tarifs puis
8 dans l'option tarifaire de la puissance
9 interruptible. Bien, les volumes peuvent être
10 différents. Alors, il y a des enjeux qui sont là,
11 c'est clair.

12 Q. [190] En tout cas, le GDP Affaires, on n'y touche
13 pas. Ça fait qu'il n'y aura pas d'enjeu qui va
14 venir de notre part. L'autre volet, bon, je ne sais
15 pas si vous avez pris connaissance... Et, Madame la
16 greffière, je vous inviterais à afficher la
17 pièce... oui, à la page 8. C'est une demande de
18 renseignements que nous avons adressée à quelques
19 intervenants, mais on m'informe que cette demande
20 ne vous avait pas été adressée. La Régie avait
21 préparé un tableau. Ça concerne les programmes
22 d'Énergir qui ont soit un taux de pénétration assez
23 élevé ou un taux d'opportunisme élevé.

24 (12 h 10)

25 Donc, la question est... Bon. On comprend

1 que vous nous demandez d'approuver les programmes
2 qui ont été présentés par Énergir. Est-ce que
3 cette... Bien. En fait, si vous en avez pris
4 connaissance, est-ce que c'est des éléments...
5 Malgré le fait que les tests sont positifs, est-ce
6 que la Régie devrait remettre en question certains
7 de ces programmes-là sur la base du fait qu'ils ont
8 un taux de pénétration de marché très élevé, si on
9 prend juste le taux de pénétration là.

10 M. PAUL PAQUIN :

11 R. Je n'ai pas analysé la question. En fait, comme je
12 l'ai mentionné, j'ai eu une approche globale et non
13 pas programme par programme. Alors, à ce moment-là,
14 et si vous me posez la question, il faudrait que je
15 retourne à ma table de travail et puis que je
16 regarde...

17 Q. **[191]** O.K. C'est bon. Non. Je voulais juste... Si
18 vous en aviez pris connaissance ça aurait pu être
19 utile d'avoir votre point de vue là-dessus, mais
20 c'est bon, ce n'est pas nécessaire. Dernier point,
21 j'entends de vos propos un besoin d'avoir une
22 certaine souplesse administrative. Donc, la
23 lourdeur dans l'administration des programmes, ça
24 peut être un frein à l'atteinte des cibles.

25 En même temps, d'un autre côté,

1 j'entends : « Bien. Le rôle de la Régie est très
2 important. On doit revenir à chaque année à la
3 Régie pour faire des modifications. » Quel type de
4 flexibilité vous jugez qu'il serait opportun que la
5 Régie donne aux distributeurs pour la livraison des
6 programmes et ne pas avoir à revenir et... Bon.
7 L'exemple là que je donnais, entre autres, c'est
8 Gazifère qui nous informe que : « Bon. On a un
9 programme qui fonctionne bien, mais parce que la
10 flexibilité qui nous est accordée par la Régie est
11 limitée, nous autres on met un frein. Donc, on
12 attend de voir si on va pouvoir avoir les fonds
13 nécessaires pour poursuivre la livraison de ce
14 programme-là. »

15 Est-ce que dans le contexte où on vise à
16 atteindre des cibles, à réduire la consommation
17 d'énergie, c'est une bonne idée là de mettre un
18 frein en attendant qu'une décision soit rendue avec
19 un programme qui fonctionne et dont les tests de
20 rentabilité sont au rendez-vous? Avez-vous réfléchi
21 à ça? Ou c'est quoi la flexibilité que vous
22 aimeriez qui soit retenue par la Régie?

23 M. PIERRE VÉZINA :

24 R. Euh... D'abord, le commentaire concernant la
25 lourdeur administrative, c'est dans

1 l'administration spécifique de chacune des mesures
2 avec l'interface, avec les entreprises. Donc, on
3 est un petit peu à un autre niveau là. Par
4 ailleurs, pour ce qui est de l'approbation des
5 programmes, c'est sûr que tout ça passe dans les
6 tarifs. Donc, il y a une préoccupation là qui est
7 assez centrale pour nous. Mais par ailleurs, dans
8 le cas de programmes qui sont déjà existants puis
9 pour lesquels il s'agit de la continuité, bien, je
10 pense qu'effectivement là on peut avoir de la
11 flexibilité. Pour ce qui est de nouveaux
12 programmes, ce n'est pas toujours effectivement
13 évident. On a pu observer dans le passé que, des
14 fois, certains distributeurs étaient lancés un peu
15 rapidement dans certains programmes, mais que
16 finalement la Régie avait trouvé que cette action-
17 là n'était peut-être pas nécessairement la plus
18 pertinente puis la plus performante.

19 Donc, je vous dirais que l'encadrement de
20 la Régie demeure essentiel et surtout du fait que
21 tout ça passe dans les tarifs. Mais par ailleurs,
22 moi, je ne suis pas opposé aussi au fait que les
23 distributeurs aient une certaine flexibilité par
24 rapport aux programmes existants. Surtout pas à
25 dire : « Je vais arrêter le programme... » Bien.

1 Ça, on connaît ça avec TEQ d'une manière assez
2 fréquente. Excusez si je sors un petit peu du
3 cadre, mais les budgets arrivent à termes, ça a
4 super bien marché dans le programme, puis là, bien,
5 on est rendu à peu près huit mois après l'opération
6 du programme puis il n'y a plus d'argent.

7 Alors, là, on se fait dire : « Bien. Vous
8 repasserez lorsque le gouvernement aura approuvé
9 nos budgets au trente et un (31) mars. Alors, ici,
10 on voit tout de suite que ça, ça entraîne la
11 démission des industriels.

12 (12 h 15)

13 Quand un gars qui s'occupe de projets
14 s'emmène, il a fait l'analyse, il a passé devant
15 son directeur d'usine qui, lui, est même allé pour
16 défendre son... son CAPEX, sa... sa dépense en
17 capital pour l'année qui s'en vient et tout ça est
18 calculé sur la base, oui, du coût de capital mais
19 également de la subvention parce que la dépense en
20 capital dépend de la subvention qui va venir avec,
21 puis là, tu te fais autoriser ça par la direction
22 générale de l'entreprise. Le jour où ça ne marche
23 pas, je peux vous assurer qu'il y a deux gars qui
24 viennent de démissionner puis qui disent : « Avant
25 que je m'y reprenne... qu'ils m'y reprennent, ça va

1 prendre du temps. »

2 Alors, cette notion-là est importante. S'il
3 y a des arrêts dans le cadre de la livraison des
4 programmes, ça entraîne la démission et aussi
5 naturellement ce que fait la haute direction, elle
6 est en fusil elle aussi parce que là, elle a
7 approuvé des CAPEX pour quelque chose qui ne se
8 réalise pas. Alors, cet argent-là, qu'est-ce que tu
9 fais avec? Le temps a passé.

10 Alors, vous voyez que ça entraîne des
11 difficultés typiques dans... dans toute la chaîne,
12 je dirais, décisionnelle de l'organisation. Donc,
13 oui, s'il y a un peu de flexibilité des programmes
14 existants, rallonger effectivement des sommes pour
15 garder un momentum puis qu'ils se réalisent, ça, ça
16 nous apparaît quand même assez important.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [192] C'est sûr que...

19 M. JOCELYN B. ALLARD :

20 R. Si je peux me permettre de rajouter. Parce qu'on
21 l'a vécu il y a quelques années puis ça confirme ce
22 que monsieur Vézina dit, plusieurs des membres,
23 lorsqu'il y a eu la transition entre ce qui était
24 le Bureau puis avant que TEQ puis la confirmation
25 des budgets puis etc., alors, ça, ça a fait en

1 sorte que et on me l'a mentionné : « Mais là, on ne
2 sait pas si on va vraiment s'embarquer. Ils ont-tu
3 encore les sommes? Ils vont-tu être là? Ils vont-tu
4 pas être là? Quand est-ce que ça va commencer?
5 Quand est-ce que ça va être approuvé? » Alors, ça
6 crée un désincitatif à embarquer dans des nouveaux
7 projets, ça c'est vrai, c'est la problématique avec
8 TEQ.

9 Cependant, l'autre côté de... l'autre
10 aspect en ce qui concerne les distributeurs, bien,
11 en tout cas, je vais parler pour ce qui est
12 d'Hydro-Québec à tout le moins, je peux comprendre
13 que c'est le fun d'avoir le plus... la plus grande
14 marge de manoeuvre possible puis ne pas avoir de...
15 t'sais, pour tous les distributeurs, je pense que
16 c'est... c'est la nature humaine, c'est bien, mais
17 je cherche l'expression équivalente en français,
18 mais si c'est pas brisé, on a pas besoin de
19 réparer, « If it ain't broke don't fix it ». Vous
20 savez, des dossiers tarifaires, c'est une fois par
21 année, hein, c'est pas... c'est pas trop souvent,
22 c'est juste assez, ça permet de se réajuster. Les
23 gens prennent des décisions en début de saison et
24 bon. Oui, il y a des choses qui arrivent en cours
25 d'année puis oui, on a besoin...

1 Puis là, quand je parlais du cinq pour cent
2 (5 %), n'importe quoi, t'es jamais capable de
3 prévoir n'importe quel budget, d'arriver
4 exactement, puis il y a de la marge de manoeuvre,
5 mais je pense que l'expérience passée, moi, je ne
6 vois pas de lourdeur ajoutée parce qu'on est obligé
7 de venir expliquer à la Régie que : « Vous savez,
8 tel programme a été très populaire puis il faut
9 mettre un peu plus d'argent. » Ou : « Là, celui-là,
10 ça ne marche pas, on est aussi bien de l'enlever.
11 On ne dépensera pas pour rien. » Mais ça c'est
12 moins d'enjeux à ce moment-là pour les budget puis
13 les tarifs mais...

14 Ça fait que je pense que le système, de la
15 façon qu'il fonctionne présentement, ça ne
16 m'apparaît pas être une grande... une très grande
17 préoccupation surtout qu'en ce qui concerne
18 l'électricité, on entre dans une phase d'allégement
19 réglementaire avec les mécanismes incitatifs qui
20 vont être en place pour le Distributeur. Alors, à
21 ce moment-là, c'est pas comme si on avait...

22 C'est vrai, on a été très occupé à la Régie
23 depuis un an et demi, il y a eu comme... je veux
24 dire, il n'y a pas un mois qu'on est pas ici, mais
25 il n'en demeure pas moins que je pense qu'on s'en

1 va vers... Puis ça fait partie de la... ça fait
2 partie de ce qui est à faire aussi puis c'est
3 pas... Puis comme je l'ai mentionné, on est pas
4 dans les intervenants, on est un bel exemple de
5 gens qui regardent ça, qui suivent ça quand il y a
6 variment un besoin mais c'est pas... ça ne prend
7 pas... ça ne prend pas des semaines et des semaines
8 de débats, hein, ces questions-là. Ça fait que je
9 pense...

10 Puis si vraiment, il y avait une utilité,
11 une urgence particulière, je pense que la Régie a
12 déjà démontré dans le passé une capacité de
13 répondre à des demandes urgentes de façon... Je
14 pense au Blockchain, je pense à toutes sortes de
15 choses qui me viennent à l'esprit, mais c'est
16 exceptionnel.

17 Q. **[193]** En fait, on a le souci aussi de s'assurer que
18 tout... que tout se fasse correctement et que la
19 lourdeur administrative, elle peut venir, oui, dans
20 la livraison d'un programme mais elle peut aussi
21 venir dans les multiples approbations qui doivent
22 être obtenues poursuivre. Donc, c'est... c'est...
23 je pense qu'on peut essayer de développer d'autres
24 mécanismes qui, à la fois, permettent de garantir
25 qu'un programme qui fonctionne bien, dont l'impact

1 tarifaire demeure similaire, donc, qu'il n'y a pas
2 un impact indu avec un indicateur qui est majeur
3 pour la Régie, bien, de pouvoir accorder une
4 certaine flexibilité au bénéfice de tous.

5 (12 h 20)

6 C'est pour ça que, t'sais, je pense que
7 votre principal souci, s'il y a un programme qui
8 fonctionne bien, je pense que de mettre en place un
9 cadre qui permet au Distributeur de le poursuivre
10 sans y mettre un frein, parce que c'est des choses
11 qui arrivent. Peut-être que vous ne l'avez pas
12 vécu, mais c'est des choses qui arrivent. Donc,
13 avec l'encadrement qu'il y a actuellement. Bon.
14 C'est le fun de venir à la Régie, mais si on peut
15 éviter une demande à traiter en mettant un cadre
16 qui soit rigoureux et qu'il n'y ait aucun impact
17 sur les tarifs.

18 R. J'allais vous dire, évidemment, si ce n'est pas
19 dans les tarifs que mes membres paient ou que les
20 industriels paient, c'est correct là, mais je pense
21 que... Non, mais c'est la contrainte importante.

22 Q. **[194]** Oui, oui, c'est pour ça le test.

23 R. Quand je parle de rôle de chien de garde, puis
24 d'opportunité de venir questionner et de regarder
25 c'est évidemment à cause, c'est une question. Puis

1 quelque chose peut être très très très bon, puis ça
2 on l'entend. On l'a dans d'autres dossiers avec nos
3 amis du Transporteur, du Distributeur. Il y a
4 toutes sortes de choses qu'ils veulent faire qui
5 sont sûrement très très bonnes, mais il y a une
6 question d'équilibre entre la surqualité, le
7 surplus.

8 Q. **[195]** D'où le test de neutralité tarifaire.

9 R. Une question de coûts et bénéfices, c'est ça.

10 Q. **[196]** O.K. Ça marche. Je n'ai pas d'autres
11 questions. Ah, Maître Gertler?

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Q. **[197]** Bonjour, Madame la présidente. Non, je me
14 demandais si ça vous intéresse, j'avais juste une
15 petite question. Je sais que c'est hors ordre, mais
16 c'est parce qu'on avait soulevé la question de
17 guichet unique dans la simplification de l'accès au
18 programme, puis on avait posé... Monsieur, je ne
19 sais pas si vous avez entendu notre preuve là-
20 dessus ou nos questions là-dessus, mais sur le
21 système de gestion d'énergie, il y en a un
22 programme chez Hydro, puis un autre programme chez
23 Énergir. Est-ce que vous trouveriez ça intéressant
24 d'avoir un système d'une seule visite ou un guichet
25 unique qui vient coordonner ces efforts-là de

1 mesurage et de mettre en place des systèmes de
2 gestion?

3 M. PIERRE VÉZINA :

4 R. J'ai un petit peu de difficulté à répondre, parce
5 que, bon, ce n'est pas quelque chose qui a été
6 récemment discuté. C'est sûr que chez les grands
7 industriels, en général, tout le monde a un système
8 de gestion de l'énergie qui est plus ou moins
9 performant ou en tout cas qui peut être amélioré.
10 Est-ce qu'il faut les revoir? Est-ce que l'idée
11 d'avoir un guichet unique peut être utile? Peut-
12 être. Malheureusement, je n'ai pas vraiment de
13 « feedback » là-dessus.

14 Q. **[198]** C'est beau.

15 M. JOCELYN B. ALLARD. :

16 R. Bien, ce que je peux peut-être mentionner, parce
17 qu'évidemment, je n'ai pas vérifié là, je n'ai pas
18 posé la question depuis longtemps ou spécifiquement
19 comme ça, mais évidemment, ce que j'entends de mes
20 gens, parce qu'il y a souvent des gens qui sont
21 capables de suivre ce genre d'implantation, puis ce
22 genre de programme-là, ils ont une interaction
23 qu'ils trouvent satisfaisante avec les, je ne sais
24 pas c'est quoi le terme, mais les conseillers des
25 grandes entreprises ou les grands consommateurs.

1 J'ai un langage un peu gazier ici, je m'excuse là,
2 mais ce n'est pas des représentants en tout cas,
3 les chargés de compte là qui s'occupent... Alors,
4 les gens sont généralement très satisfaits de leur
5 interaction avec ces gens-là. C'est leur guichet
6 d'entrée. Alors, je ne vois pas vraiment quand on
7 parlait justement de ne pas rajouter de la lourdeur
8 dans la livraison là, si en plus il faut être
9 capable de coordonner avec les gens d'Énergir, puis
10 l'autre, la personne d'Hydro, puis là il va y avoir
11 TEQ dans le portrait peut-être, je pense qu'on ne
12 s'en va pas dans la bonne direction. J'entends pas
13 de plaintes là-dessus là.

14 M. PIERRE VÉZINA :

15 R. Je veux juste rajouter quelque chose. C'est une
16 réflexion très personnelle. Il est évident que si
17 on adresse par type d'énergie la problématique de
18 la gestion, bien c'est incomplet et de ce point de
19 vue là, un système de gestion d'énergie, lui, doit
20 répondre à l'ensemble. Tantôt je vous ai parlé des
21 problématiques d'acquisition de données, puis de
22 traitement, bien c'est exactement ça qui fait votre
23 système de gestion d'énergie et il doit le faire
24 sur l'ensemble des équipements qui produisent,
25 consomment.

1 Ça fait que cette notion-là d'avoir un
2 système de gestion d'énergie, puis tout ça, que
3 j'ai vu dans les usines, effectivement traite
4 absolument toutes les formes d'énergie en fonction
5 des équipements spécifiques qui sont considérés.
6 Donc, je ne veux pas aller plus loin. C'est
7 simplement pour vous dire que la conception, puis
8 l'implantation de ces systèmes-là dans les usines,
9 c'est pour l'ensemble des types d'énergie, c'est
10 clair.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Q. **[199]** Merci beaucoup. Merci, Madame la présidente.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait. Merci, Maître Gertler. Alors, cela
15 termine, à moins d'un réinterrogatoire, Maître
16 Lanoix?

17 Me SYLVAIN LANOIX :

18 Sous réserves des réponses aux engagements de TEQ,
19 ça clôt notre preuve.

20 (12 h 25)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Excellent. Bon bien, c'est bon on vous remercie. Je
23 vous libère, mais peut-être que vous allez avoir à
24 revenir tout dépendant...

25

1 Me SYLVAIN LANOIX :

2 À ce sujet, je profite de l'occasion pour vous
3 mentionner que nous n'avons pas l'intention de
4 contre-interroger les autres intervenants qui vont
5 présenter une preuve.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K.

8 Me SYLVAIN LANOIX :

9 Donc, dans un souci de mitiger les frais, avec la
10 permission de la Régie, nous ne serions pas
11 présents, nous reviendrions à la contre-preuve de
12 TEQ.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait. Bon. C'est bon. Je vous invite à nous
15 suivre tout de même à distance.

16 Me SYLVAIN LANOIX :

17 Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parce que j'ai le sentiment que ça va dérouler
20 beaucoup plus rapidement que prévu en ce qui a
21 trait aux preuves des intervenants, donc...

22 D'ailleurs là, on revient après la pause lunch avec
23 la preuve de l'ACEFO. Mais, je vous dis tout de
24 suite que des intervenants dont la preuve était
25 prévue demain pourraient passer cet après-midi.

1 Est-ce qu'il y en a qui ne seraient pas disponibles
2 cet après-midi?

3 Donc, il y avait l'AQP-ACP qui était prévue
4 demain qui pourraient peut-être passer cet après-
5 midi. Ils ne sont pas là. L'UPA? O.K. Parfait. Puis
6 il avait la FCEI aussi qui était prévue demain.
7 Donc, on devrait être capable de compléter notre
8 après-midi jusqu'à quinze heures (15 h 00).
9 Excellent. Donc, oui, treize heures trente
10 (13 h 30) pour le retour du lunch. Merci.

11 SUSPENSION

12 REPRISE

13 (13 h 30)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Peut-être juste avant de débiter, Maître Cadrin, on
16 sait qu'on va être en mesure de passer plus d'un
17 intervenant cet après-midi. Est-ce qu'il y a des
18 intervenants dont la présentation est prévue demain
19 qui seraient disponibles cet après-midi? Ils vont
20 arriver tantôt j'imagine, ça ne sera pas long. Bon.
21 Bien, on va s'ajuster en conséquence. Maître
22 Cadrin, à vous la parole.

23 PREUVE DE L'ACEFO

24 Me STEVE CADRIN :

25 C'est parce que maître Neuman n'est pas là, c'est

1 pour ça que... C'est une blague. Alors, pour maître
2 Neuman que j'aime bien. Pendant que vous parlez de
3 l'agenda, ça me fait juste penser. Tout à l'heure
4 vous avez mentionné que peut-être des choses se
5 débouleraient plus vite et là vous venez de le
6 rementionner. Ce que je comprends, c'est que
7 l'argumentation ne déboulera pas plus vite pour
8 autant, on va garder les mêmes dates fixes,
9 j'imagine? À moins que vous me disiez d'autre
10 chose.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Non. Bien, justement, c'est ce dont on se parlait
13 tantôt. On s'est dit, dans le meilleur des
14 scénarios, on va terminer un peu plus tôt la preuve
15 des intervenants, mais on va maintenir les dates
16 prévues pour les argumentations, ce qui donne un
17 peu plus de temps pour vous préparer, donc...
18 Voilà!

19 Me STEVE CADRIN :

20 Comme je n'ai pas nécessairement l'intention d'être
21 présent dans les autres journées, donc je
22 présumerai donc de cette question-là
23 d'argumentation. Merci. Et je comprends que maître
24 Chripounoff vous fait merci aussi en même temps de
25 l'autre côté, pour les notes sténographiques.

1 Alors, cette intendance étant terminée, on vous en
2 remercie.

3 D'abord, Steve Cadrin pour l'ACEFO
4 maintenant et également donc accompagné de monsieur
5 Jean-François Blain, analyste externe pour l'ACEF
6 de l'Outaouais également. Alors, monsieur Blain,
7 peut-être assermenter monsieur Blain, s'il vous
8 plaît, Madame la Greffière.

9
10 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-septième
11 (27e) jour du mois de mars, A COMPARU :

12
13 JEAN-FRANÇOIS BLAIN, analyste, secteur de
14 l'énergie, ayant une place d'affaires au 2267,
15 boulevard Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot,
16 (Québec);

17
18 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
19 solennelle, dépose et dit :

20
21 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

22 Q. [200] Alors, Monsieur Blain, nous avons un certain
23 nombre de documents que je vais énumérer par leur
24 nom et par leur cote pour l'adoption de la preuve
25 écrit dans le présent dossier dans le cas de

1 l'ACEFO.

2 Alors, il y a tout d'abord le document, je
3 vais les nommer juste par les numéros là, 25 là, C-
4 ACEFO-0025 et ensuite ce sera les numéros, preuve
5 de l'ACEFO quant aux aspects 1 et 2 du dossier; 27,
6 réponses de l'ACEFO à la demande de renseignements
7 numéro 1 de la Régie; 29, curriculum vitae de
8 monsieur Jean-François Blain; 30, présentation
9 orale de l'ACEFO qu'on a à l'écran présentement;
10 32, réponses de l'ACEFO à la demande de
11 renseignements numéro 1 de TEQ.

12 Est-ce que dans tous ces cas vous avez
13 préparé ces documents-là et les adoptez-vous pour
14 tenir lieu de votre preuve écrite en la présente
15 instance?

16 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

17 R. Oui.

18 Q. **[201]** Merci. Et sans plus tarder, je vous permets
19 de commencer immédiatement avec la présentation.
20 Peut-être un seul commentaire. Donc, vous avez noté
21 évidemment la réponse de l'ACEFO à la demande de
22 TEQ, de renseignements qui est arrivée aujourd'hui,
23 la réponse elle-même déposée aujourd'hui.

24 Alors, nous avons une lettre d'excuse que
25 je ne répéterai pas, mais que je voulais formaliser

1 à la formation. Ça nous a complètement échappé,
2 l'alerte SDÉ de cette demande de renseignements là.
3 Et j'en avais parlé avec mon confrère maître
4 Chripounoff qu'on voulait trouver la façon la plus
5 adéquate de répondre à cette demande de
6 renseignements compte tenu de notre constatation
7 là, là hier, dans le fond, de cette problématique-
8 là, cet échappé là. Alors, c'est ce qu'on a...
9 Allez-y.

10 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

11 Soyez assuré qu'on accepte complètement les
12 excuses. Il n'y a pas de préjudice. Alors, merci
13 d'avoir fourni les réponses. Il n'y a aucun
14 problème.

15 Me STEVE CADRIN :

16 Alors, les réponses sont formalisées au dossier.
17 Monsieur Blain, allez-y avec votre présentation.
18 Merci.

19 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

20 R. Merci, Maître Cadrin. Bonjour aux Membres de la
21 Formation, personnel de la Régie, au personnel de
22 TEQ et aux intervenants présents, incluant les
23 membres des distributeurs présents.

24 Effectivement, Madame la Présidente, c'est
25 la première fois en plus de vingt (20) ans que je

1 ne vois pas du tout passer une demande de
2 renseignements. On a pris connaissance de ça hier,
3 alors c'est vraiment une situation tout à fait
4 inusité. Je n'avais aucune notification, maître
5 Cadrin n'avait rien vu non plus. Puis comme il n'y
6 avait pas eu de courriel de précaution... Bon.
7 Bref, on tenait quand même à fournir la demande...
8 la réponse à la demande de renseignements par écrit
9 préférablement avant le témoignage, par courtoisie
10 envers TEQ. D'où les arrangements de ce matin pour
11 décaler un peu la présentation de l'ACEFO. Bon.

12 (13 h 35)

13 Donc, mon plan de présentation est
14 largement articulé entre deux pôles qui sont, à mon
15 sens d'analyste, les deux grands axes de
16 préoccupations que la Régie doit réconcilier dans
17 tous ses arbitrages, c'est-à-dire la rigueur d'un
18 côté et la flexibilité qui est requise dans le
19 contexte particulier de l'arrivée de TEQ.

20 Pour ce qui est du fond, comme vous avez pu
21 prendre connaissance de ma preuve écrite,
22 évidemment, je ne reviens pas sur les détails, sur
23 les conclusions qui sont maintenues, les
24 recommandations non plus. Mais vous aurez compris
25 que l'ACEFO dans son intervention au présent

1 dossier avait une attention... a porté une
2 attention particulière et avait une grande
3 préoccupation quant au maintien des acquis.

4 Quand je parle des acquis, je parle des
5 programmes et mesures et interventions des trois
6 distributeurs concernés ici qui sont examinés
7 devant la Régie, discutés, débattus, vérifiés avec
8 des tests de rentabilité, des évaluations
9 périodiques depuis plusieurs années. Ça, ça nous
10 apparaissait important que, dans le cadre de la
11 prise en charge de TEQ, de ses nouvelles
12 responsabilités institutionnelles, l'encadrement
13 réglementaire qui nous apparaît minimal et
14 approprié pour la suite des choses n'en pâtisse
15 pas. Alors, c'était vraiment au centre de nos
16 préoccupations.

17 D'où la question principale qu'on s'est
18 posée comme approche : qu'est-ce que l'historique
19 récent des résultats réels des trois distributeurs
20 nous indique par rapport au caractère raisonnable,
21 réaliste et raisonnable des cibles d'économies
22 d'énergie projetées pour les prochaines années et
23 des budgets afférents? C'est l'approche
24 principalement autour de laquelle s'est articulée
25 donc la réflexion de l'ACEF de l'Outaouais.

1 Donc, essentiellement en page 2, vous avez
2 le plan de présentation. Je vais faire une brève
3 mise en contexte. Tout de suite après, je vais
4 faire simplement un résumé de nos constats
5 principaux sur le bilan historique et le lien entre
6 le bilan historique et les prévisions soumises par
7 les trois distributeurs au présent dossier.

8 Le bloc central de la présentation va
9 porter sur la caractérisation de la clientèle dont
10 l'ACEFO représente les intérêts, c'est-à-dire
11 particulièrement la clientèle résidentielle; encore
12 plus particulièrement au sein de cette clientèle-là
13 très vaste, les ménages qui ont, par rapport aux
14 programmes Initiative en efficacité énergétique, un
15 fardeau contributif équivalent à n'importe quel
16 autre, mais moins ou très peu ou presque pas du
17 tout de capacité de participation aux bénéfices. Je
18 parle donc plus particulièrement des ménages
19 locataires et des ménages à faible revenu.

20 Par la suite, je vais développer deux
21 préoccupations qui sont directement en lien avec la
22 suite de l'encadrement que nous espérons de la
23 Régie pour ce qui est de l'approbation des
24 programmes d'efficacité énergétique. Et la
25 conclusion justement portera au gré des conclusions

1 précédentes sur la nature exacte qualitativement de
2 l'encadrement à privilégier.

3 Donc, à l'acétate suivante, Madame la
4 greffière dont je me suis assuré de la coopération,
5 il y a une phrase que j'ai pris la peine de mettre
6 entre guillemets avec un point d'exclamation en
7 caractères gras, à part entre parenthèses, qui a
8 été prononcée dans le cours de l'audience, mais par
9 une personne en autorité qui m'a fait un peu
10 sursauter : « On est là pour atteindre des cibles »
11 ou « les cibles ».

12 Il peut y avoir des parties au présent
13 dossier qui ont des intérêts circonscrits plus
14 précisément dans le secteur de l'environnement qui
15 font la promotion d'objectifs plus élevés, même de
16 cibles plus élevées que celles qui sont à
17 atteindre, ou du déploiement d'un plus grand nombre
18 de programmes, d'un plus grand nombre d'objectifs
19 pour être certain d'atteindre encore davantage les
20 cibles, en autant qu'il y a un doute que TEQ y
21 parvienne.

22 Cependant, je vais rappeler rapidement en
23 quoi les cibles concernent ou ne concernent pas les
24 différents acteurs. Et, là, je ne fais pas
25 d'interprétation des assises juridiques derrière

1 les rôles de chacun, mais simplement afin de bien
2 camper. Le gouvernement adopte des politiques dont
3 une politique énergétique à l'horizon deux mille
4 trente (2030). Il en découle pour des bons motifs
5 qu'il constate qu'une coordination large
6 institutionnalisée doit être mise en place pour
7 supporter une transition et une promotion plus
8 active, un déploiement mieux coordonné de
9 l'ensemble des programmes Initiative en efficacité
10 énergétique. Il adopte la loi sur TEQ. Une nouvelle
11 institution gouvernementale est créée qui, elle,
12 face au gouvernement a un devoir de reddition
13 directe quant à l'atteinte des cibles énoncées par
14 le gouvernement.

15 (13 h 40)

16 Les distributeurs, eux, ont déjà, depuis
17 des années, leurs programmes qui, comme je l'ai
18 dit, on fait l'objet de moult vérifications, ça va
19 continuer d'ailleurs. Et le rôle des distributeurs,
20 bien, c'est de poursuivre leurs investissements,
21 leurs initiatives en efficacité énergétique, de la
22 façon la plus efficace, la plus productive possible
23 dans tous les sens du terme, puis à un coût
24 acceptable, qui respecte les tests de rentabilité
25 puis tous les critères usuels.

1 Le rôle de la Régie, dans le contexte
2 actuel, bien, par rapport à la demande dont elle
3 est saisie, l'aspect 1 dont on ne discute pas
4 présentement, mais qui consistera à donner son avis
5 sur la capacité d'atteindre les cibles
6 gouvernementales. Mais pour ce qui est de l'aspect
7 2 dont on discute présentement, c'est de s'assurer
8 que les programmes des distributeurs à approuver
9 respectent les critères rigoureux qui ont toujours
10 prévalu, s'inscrivent dans une continuité réaliste
11 par rapport au taux de réalisation démontré, des
12 années les plus récentes, à tout le moins. Donc que
13 les cibles d'économie d'énergie mises de l'avant
14 par les distributeurs sont réalistes, sont
15 atteignables et que donc, les budgets requis pour
16 supporter la mise en oeuvre, la poursuite de ces
17 programmes-là, des distributeurs s'inscrivent eux-
18 aussi, de façon raisonnable et acceptable d'un
19 point de vue... en fonction de l'intérêt de toutes
20 les parties concernées y compris les différentes
21 catégories de consommateurs, dans ce qui a été
22 accepté, approuvé historiquement, et surtout ce qui
23 a été démontré comme capacité d'utilisation des
24 budgets approuvés par les distributeurs. Je vais
25 mettre un accent plus particulier là-dessus.

1 Donc, suite de la mise en contexte, à la
2 page suivante. Je ne vais pas rentrer dans un grand
3 discours d'analyse sociale, mais l'efficacité
4 énergétique c'est non seulement important d'un
5 point de vue collectif, c'est important sous tous
6 les angles où on peut le considérer, qu'il s'agisse
7 de l'angle économique, de l'angle environnemental
8 tant que de l'angle social. Puis évidemment ce
9 n'est pas par hasard que je mentionne ces trois
10 ordres de préoccupation-là.

11 Le défi perpétuel quand on fait une
12 planification intégrée des ressources, bien, c'est
13 de réconcilier ces trois ordres de préoccupation-
14 là. L'intérêt public qui est au coeur du mandat de
15 la Régie, de la façon doit elle doit exercer son
16 mandat, est évidemment, éminemment mise en cause
17 par la transition qui s'amorce parce que l'atteinte
18 des cibles, le bon usage des ressources
19 financières, des ressources tarifaires, qui sont
20 mises à contribution pour supporter ces programmes-
21 là, leur encadrement rigoureux, c'est ça qui sera
22 gage d'une bonne ou d'une mauvaise perception par
23 le public. C'est ça qui sera garant de la
24 crédibilité, de l'acceptabilité de toute cette
25 transition-là parce que c'est une mobilisation

1 importante, sans précédent, de ressources
2 financières qui est impliquée.

3 Et donc, il y a, comme troisième élément,
4 s'assurer de l'équité sociale dans le déploiement
5 du plan, dans l'exercice des compétences de la
6 Régie au sens où tous les clients qui sont des
7 contributeurs nécessairement des programmes des
8 distributeurs, c'est ce dont on parle, le volet
9 aspect 2 dont on parle, doivent avoir une
10 possibilité raisonnable de participer aussi aux
11 bénéfices.

12 D'autant plus, qu'à l'intérieur de la
13 clientèle résidentielle, c'est une thématique que
14 j'ai souvent abordé, les clients résidentiels qui
15 sont des ménages locataires ou à faible revenu
16 avec, généralement, des revenus inférieurs à la
17 moyenne ou au revenu médian, occupent généralement
18 des espaces habitables qui requièrent une plus
19 grande intensité énergétique pour à peu près tous
20 les usages impliqués, à commencer par le chauffage.

21 Et donc, c'est pour un même usage, une même
22 utilisation, un même bénéfice, de l'utilisation de
23 l'énergie des « hypercontributeurs ». Ils
24 contribuent par unité, par bénéfices d'usages à un
25 plus grand nombre d'unités thermiques, d'unités

1 énergétiques. Et donc, malheureusement, ils
2 occupent généralement aussi les habitations les
3 plus vieilles, les moins bien isolées, puis ça, ça
4 va ressortir, je vais vous donner plusieurs
5 références tantôt qui témoignent de ça.

6 (13 h 45)

7 Que nous disent les tests de rentabilité,
8 exactement? Quelles sont leurs limites? Quelles
9 sont leurs utilités? Les trois principaux tests
10 généralement utilisés reconnus, c'est le TCTR, le
11 TCTR qui, étant le guide principal, nous amenant,
12 vous amenant comme régulateurs, nous amenant comme
13 intervenants à tenter de rapprocher le coût facturé
14 pour l'utilisation d'énergie de son coût total ou
15 de la notion de coût total de la ressource. Donc,
16 éviter les transferts d'externalité indus d'un
17 point de vue économique d'un usage particulier vers
18 la collectivité ou d'un usage particulier vers une
19 autre catégorie de clients.

20 Le test de la rentabilité, le test du coût
21 total de la ressource, donc, c'est un test
22 d'intérêt collectif. Le test du participant, bien,
23 c'est un minimum, évidemment, que ça soit rentable
24 pour les participants les mesures, sinon, dans la
25 grande majorité des cas, on ne les considérerait

1 même pas, pas besoin de s'éterniser. Mais le test
2 de neutralité tarifaire comme autre indicateur
3 n'est certainement pas négligé. D'ailleurs, les
4 représentants d'Hydro-Québec l'ont mentionné à
5 quelques reprises, parce que c'est celui qui a
6 déterminer dans quelle mesure, les clients qui ont
7 moins de possibilités de participer aux bénéfices
8 de l'efficacité énergétique, vont être pénalisés ou
9 pas. Et donc, c'est aussi un indicateur à garder en
10 tête et bien visible sur le tableau de bord. Je ne
11 dis pas qu'il faut en faire l'indicateur principal
12 mais c'est un deuxième indicateur fort significatif
13 à garder en tête.

14 Les tests de rentabilité, ils sont
15 évidemment toujours d'abord conçus théoriquement
16 mais projetés en fonction de leurs différents
17 paramètres sur un horizon prévisionnel qui
18 correspond généralement à la durée de vie d'une
19 mesure. En cours de durée de vie, évidemment, le
20 coût unitaire de cette mesure-là par unité
21 énergétique dont la consommation est évitée peut
22 changer pour toutes sortes de raisons parce que les
23 différents intrants sont susceptibles de bouger.

24 S'il y a des... par exemple, s'il y a
25 des... si les implantations de mesures impliquent

1 de façon significative un changement des attitudes
2 comportementales des consommateurs, il n'y a rien
3 qui garantit que cette attitude-là, ce
4 comportement-là ne va pas s'effriter. On ne peut
5 pas toujours savoir à quel rythme, il y a des
6 facteurs impondérables des fois qui interviennent,
7 une conjoncture qu'on ne pouvait pas prévoir.

8 La durée de vie de la mesure, ça se peut
9 que l'équipement plus performant qu'on... qu'on
10 décide de financer a une durée de vie technique
11 qui, en réel, qui va être un peu plus courte que ce
12 qu'on anticipait au départ. A ce moment-là, le
13 calcul des économies unitaires sur la durée de vie,
14 va être un petit peu trop optimiste.

15 Je pourrais donner plein d'autres exemples,
16 notamment, les différents facteurs de distorsion,
17 on peut avoir mal calculé le bénévolat, on peut
18 avoir mal calculé le taux d'opportunité, les
19 conditions de marché peuvent changer. Donc, il ne
20 s'agit pas d'en faire une obsession de refaire les
21 tests de rentabilité à une fréquence déraisonnable
22 mais nécessairement, les vérifications, les
23 évaluations que la Régie a toujours faites
24 historiquement vont se poursuivre à un rythme
25 qu'elle jugera opportun.

1 Mais ça, ça ne change pas, les tests de
2 rentabilité c'est une projection qui comporte un...
3 qui sert d'indicateur décisionnel au départ mais
4 dont la validité peut être fragilisée en cours de
5 déploiement d'un programme d'une mesure avec le
6 temps. Donc, il y a une érosion des intrants
7 nécessairement ou de leur degré de précision.

8 La question de l'atteinte des cibles, elle
9 a été posée, elle a été présentée par les témoins
10 des distributeurs mais aussi par les témoins de TEQ
11 comme si non seulement la... la contribution des
12 distributeurs à l'atteinte des cibles pour
13 lesquelles TEQ devra rendre des comptes était...
14 était très très tributaire d'une augmentation
15 significative des économies d'énergie générées par
16 les distributeurs.

17 J'aimerais vous rappeler que tout
18 l'exercice auquel TEQ a procédé pour démontrer que
19 les différents programmes retenus vont lui
20 permettre d'atteindre les cibles fixées par le
21 gouvernement était basé sur la comparaison d'un
22 scénario de référence avec le scénario incluant les
23 initiatives de TEQ en plus de celles existantes des
24 distributeurs.

25 Dans ce scénario de référence-là, on

1 comprend que normalement, TEQ a tenu en compte les
2 résultats historiques des programmes des
3 distributeurs, que TEQ, s'il s'agit maintenant de
4 projeter le scénario de référence au-delà de la
5 date d'aujourd'hui, prospectivement a retenu des
6 taux de croissance des économies d'énergie générées
7 par les distributeurs qui reflétaient la croissance
8 des années historiques, la partie historique du
9 scénario.

10 (13 h 50)

11 Donc, au minimum, si la croissance des
12 économies d'énergie des distributeurs se
13 poursuivaient à un rythme équivalant à l'historique
14 des dernières années, leur contribution en
15 termes... ça serait neutre par rapport à la portion
16 historique et la portion prévisionnelle du scénario
17 de référence et donc à cette condition-là,
18 l'estimation de l'apport de TEQ elle-même des
19 programmes qui relèvent de TEQ, des organismes, des
20 ministères et des autres partenaires autres que les
21 distributeurs aurait été correctement établie.

22 Je ne me prononce pas là-dessus, mais je
23 pense que c'est important de remettre ça en
24 perspective. D'ailleurs, on a fait ce matin en
25 contre-interrogatoire, précisé que le trente-six

1 pour cent (36 %) c'était notre compréhension des
2 réponses données. L'estimation de trente-six pour
3 cent (36 %) de contributions des programmes des
4 distributeurs à l'atteinte des cibles, telles
5 qu'estimées par TEQ, était évidemment l'estimation
6 que TEQ a fait au moment d'élaborer son plan
7 directeur. Donc, avant les bonifications
8 d'objectifs récentes, celles d'Énergir et de
9 Gazifère particulièrement. Je voulais quand même
10 refaire cette mise en contexte-là.

11 Maintenant, j'arrive aux bilans et
12 prévisions des distributeurs. Si madame la
13 greffière voulait aller tout de suite à la preuve
14 écrite de l'ACEFO, la pièce C-ACEFO-0025, en page
15 17. À partir de la page 17 donc, de notre preuve
16 écrite. C'était la comparaison des résultats
17 d'Hydro-Québec Distribution avec ses prévisions
18 pour la période de déploiement du plan directeur.

19 Nos principaux constats en ce qui concerne
20 Hydro-Québec... Madame la greffière, si vous
21 pouviez reculer au tableau HQD-1. On va regarder
22 les... Ça doit être deux (2) pages auparavant. On
23 va regarder les résultats globaux. Ça parle bien,
24 merci.

25 Alors, on voit d'abord qu'Hydro-Québec a

1 réussi à dépasser ses objectifs d'économies
2 d'énergie pour chacune des cinq (5) dernières
3 années historiques par une marge de quatre (4),
4 cinq (5), jusqu'à vingt pour cent (20 %), sans
5 exception, alors qu'en contre-partie, elle n'a
6 dépensé que soixante-dix (70) quatre-vingts (80),
7 puis plus récemment à peine plus de cinquante pour
8 cent (50 %) des budgets autorisés. Donc, elle a
9 réussi à dépasser ses économies d'énergie avec à
10 peine plus que la moitié des budgets autorisés.

11 Ça se traduit en termes de coûts...
12 d'évolution des coûts unitaires et là on parle des
13 coûts unitaires annuels là et non pas des coûts
14 unitaires sur la durée de vie d'une mesure là, mais
15 année par année, par des coûts réels qui étaient
16 tout le temps inférieurs par une marge
17 significative aux coûts unitaires prévus au niveau
18 du budget, lors du budget et des coûts réels qui
19 ont régressé aussi dans des proportions encore plus
20 fortes que les coûts unitaires prévus. Vous voyez
21 les proportions. Bon.

22 En contre-interrogatoire, on a essayé de
23 tenter d'avoir des explications. Bon, il y a une
24 part des programmes d'Hydro-Québec qui sont des
25 programmes de sensibilisation sans contributions

1 financières directes. On pourrait peut-être avoir
2 surestimé les économies d'énergie que l'on
3 s'attribue. Il y a toutes sortes de raisons. Quoi
4 qu'il en soit, nous nous en venons, par rapport à
5 Hydro-Québec à reconnaître que ce Distributeur-là a
6 un contexte particulier, c'est le seul qui est en
7 situation de par l'héritage des décisions
8 gouvernementales d'ailleurs, d'être en situation de
9 surplus.

10 Alors, évidemment, rajouter des économies
11 d'énergie dans une situation de surplus, ça veut
12 dire que dans l'ensemble des paramètres économiques
13 à considérer, bien il faut aussi garder en tête
14 qu'il y a un coût additionnel qui résulte du fait
15 qu'évidemment, si on réduit davantage la demande
16 par rapport à la prévision existante, mais qu'on a
17 toujours des approvisionnements au même niveau
18 qu'on est obligé non seulement de recevoir, mais
19 d'utiliser en priorité, les plus dispendieux, bien
20 ce n'est pas du tout la même situation que les deux
21 (2) autres distributeurs. Ça il faut le garder en
22 tête.

23 Alors, je ne dis pas qu'Hydro-Québec
24 Distribution qui est le seul des trois (3)
25 distributeurs à ne pas avoir projeté une croissance

1 de ses objectifs d'économie d'énergie au-delà de
2 deux mille dix-neuf (2019), ne devrait pas en
3 projeter une, je mentionne simplement que cette
4 situation-là appelle à une attitude plus nuancée
5 par rapport aux exigences qu'on est susceptible
6 d'imposer ou qu'on serait susceptible de vouloir
7 imposer à Hydro-Québec. Donc, c'est normal
8 qu'Hydro-Québec ait des dispositions beaucoup plus
9 prudentes que les deux autres distributeurs dans un
10 contexte comme celui-là pour ce qui est de son
11 scénario prospectif.

12 (13 h 55)

13 Je remarque aussi qu'Hydro-Québec
14 Distribution, contrairement aux deux distributeurs
15 gaziers, manifeste une ouverture complète dans
16 l'éventualité de revenir devant vous annuellement
17 et d'apporter les ajustements aux programmes
18 existants, de considérer des nouveaux programmes
19 s'il le faut, de revoir la pertinence. Ils n'ont
20 pas soulevé d'objection.

21 Maintenant, si on va dans le cas d'Énergir.
22 Madame la greffière, ce serait à la page 9 du même
23 document, tableau Énergir-1, parce que je ne veux
24 pas entrer dans le détail... Oui, toujours le même
25 document. Si on regarde l'historique, toujours le

1 même historique récent des dernières cinq années,
2 résultats réels, on constate dans le cas d'Énergir,
3 c'est le meilleur élève de classe, et de loin, une
4 constance et une consistance des résultats réels
5 par rapport aux prévisions qui se distinguent
6 vraiment. Sauf pour... une chose que je dois
7 mentionner, par contre, le taux de réalisation des
8 prévisions d'économies d'énergie a décliné
9 significativement dans les deux dernières années au
10 point où on s'est retrouvé avec trois à quatre
11 millions (3-4 M\$) de budgets autorisés non
12 dépensés.

13 Je vais revenir un peu plus tard sur la
14 notion de différenciation de la portion dépenses,
15 charges d'exploitation versus contributions
16 financières capitalisées. Mais il reste que c'est
17 une problématique sur laquelle je vais revenir plus
18 tard. Dans le cas d'Énergir, cette problématique-là
19 apparaît depuis deux, trois ans de façon
20 récurrente.

21 Je mentionne au passage que, bien
22 qu'Énergir a eu des résultats, des taux de
23 réalisation beaucoup plus proches de ses prévisions
24 que les deux autres distributeurs, la problématique
25 de sous-utilisation ou d'utilisation incomplète des

1 budgets autorisés est généralisée chez les trois
2 distributeurs quand on regarde l'historique des
3 dernières cinq années. Puis, ça, à un moment donné,
4 il va falloir mesurer correctement les conséquences
5 puis prendre des décisions d'encadrement au niveau
6 des normes comptables réglementaires, c'est ce que
7 je vous soumetts plus tard, appropriées.

8 Par contre, au niveau des prévisions, les
9 économies d'énergie mises de l'avant sur l'horizon
10 du plan par Énergir sont de l'ordre de trente pour
11 cent (30 %) ou presque sur cinq ans. Et surtout le
12 budget demandé, c'est pour l'année deux mille dix-
13 huit - deux mille dix-neuf (2018-2019) est lui-même
14 en hausse de quarante-deux pour cent (42 %) par
15 rapport au montant réellement dépensé de la
16 dernière année historique.

17 Ça fait que mettez ça bout à bout, ça veut
18 dire que, de la dernière année historique, dépenses
19 réelles deux mille sept - deux mille dix-huit
20 (2017-2018) au budget proposé à l'horizon deux
21 mille vingt-deux - vingt-trois (2022-2023), il y
22 aurait une augmentation de quatre-vingt-cinq pour
23 cent (85 %) des budgets. Ça, ça nous apparaît
24 complètement en dehors de la tendance historique.
25 Puis je ne vous dis pas, il faut interdire toute

1 croissance. Non. Il faut autoriser une croissance,
2 possiblement des marges de manoeuvre, aussi au-delà
3 d'une croissance raisonnable. Mais entre la
4 flexibilité et la rigueur, il faut trouver le juste
5 milieu. Et je plaide beaucoup, vous aurez compris,
6 pour la rigueur.

7 Énergir demande à priori une autorisation
8 non seulement de ses... en fait une approbation non
9 seulement de ses objectifs d'économies d'énergie,
10 mais de ses budgets avec les augmentations dans les
11 proportions dont je viens de vous parler pour cinq
12 ans. Bien, l'ACEFO est en désaccord avec une telle
13 approbation. S'il y a lieu de considérer des façons
14 plus efficaces, plus rapides, moins contraignantes,
15 moins laborieuses, moins longues, moins coûteuses
16 d'examiner les plans des distributeurs, la Régie
17 peut envisager toutes sortes de façons. Mais je ne
18 vois pas... je ne vois pas en quoi un examen, le
19 maintien d'un examen annuel dans le cadre des
20 causes tarifaires des budgets demandés par les
21 distributeurs nuirait à la réalisation de toutes
22 les autres mesures et programmes et initiatives
23 autres que ceux des distributeurs qui sont sous la
24 responsabilité de TEQ.

25 D'ailleurs, le témoin principal de TEQ ce

1 matin, monsieur Lavoie, disait, et fort
2 spontanément, j'étais tellement d'accord avec lui :
3 « Je m'inquiète beaucoup plus de la concrétisation
4 de toutes les mesures et initiatives des organismes
5 et ministères et de la coordination de ça que de la
6 poursuite ou du maintien des bons résultats des
7 distributeurs » déjà éprouvés, déjà encadrés par la
8 Régie, déjà balisés, déjà vérifiés.

9 (14 h 00)

10 Donc, non seulement ça ne nuirait pas ou ça
11 n'empêcherait pas TEQ de prendre charge de tout le
12 reste, et Dieu sait s'il y en a des choses à faire
13 là, mais la poursuite d'un bon encadrement des
14 programmes des distributeurs, des budgets associés
15 et des objectifs, des évaluations, contribuent à
16 l'indispensable crédibilité et acceptabilité de
17 cette transition-là, y compris la part qui incombra
18 à TEQ.

19 Maintenant, j'arrive à Gazifère qui est un
20 tout petit Distributeur, je pense, pour avoir été
21 dans les dossiers de Gazifère depuis déjà quelques
22 années pour l'ACEF de l'Outaouais... Que vous êtes
23 membre de la présente formation, moins familiers
24 avec ce distributeur-là. Aussi, je vais vous le
25 mettre un petit peu en contexte.

1 Évidemment, Gazifère a un territoire de
2 distribution tout petit sur la rive nord de
3 l'Outaouais dans ce qui correspond, à peu près, à
4 ce qu'on appelle la région municipale de
5 recensement de Gatineau. Gazifère a presque trente-
6 neuf mille (39 000) clients résidentiels qui
7 représentent plus de quatre-vingt-douze pour cent
8 (92 %), quatre-vingt-douze point trois pour cent
9 (92,3 %) de tous ses clients. Il y a peu de
10 distributeurs avec des proportions de clients
11 résidentiels aussi élevées. Ces quatre-vingt-douze
12 point 3 pour cent (92,3 %) de clients résidentiels-
13 là consomment trente-huit virgule cinq pour cent
14 (38,5 %) des volumes de gaz naturel du Distributeur
15 et génèrent cinquante-sept virgule huit pour cent
16 (57,8 %) de ses revenus.

17 Non seulement c'est un petit territoire de
18 distribution, mais c'est un territoire de
19 distribution quand même assez bien développé par le
20 Distributeur, qui a des projets d'extension, ça va,
21 vers des municipalités environnantes. Mais ce qui
22 est particulier aussi, c'est que trente-neuf mille
23 (39 000) clients dans la région municipale de
24 recensement de Gatineau, où il y a à peu près cent
25 trente mille (130 000) ménages, si on se fie là aux

1 documents produits par la Ville de Gatineau, par
2 l'Institut de la statistique du Québec, je vous
3 donnerai les références un peu plus tard. Ça serait
4 l'équivalent de trente pour cent (30 %) des
5 ménages, ou à peu près là, du territoire de
6 distribution, pour autant qu'il correspond à la
7 région municipale de recensement, qui seraient
8 alimentés en gaz naturel. Pour vous donner un point
9 de comparaison, Gaz Métro, elle, a à peu près cent
10 quatre vingt mille (180 000) clients résidentiels
11 sur trois virgule six millions (3,6 M) de ménages
12 au Québec. Évidemment, ce qui correspondrait à un
13 taux de cinq pour cent (5 %) des ménages qui
14 auraient le gaz naturel.

15 Évidemment, la franchise de Gaz Métro ne
16 couvre pas tout le territoire, mais je pense bien
17 pouvoir dire facilement qu'en additionnant l'île de
18 Montréal, l'île de Laval, la Montérégie, les Basses
19 Laurentides, la Région de Québec, l'Estrie, le
20 Centre du Québec que son réseau dessert, elle doit
21 certainement desservir, au moins les deux tiers,
22 sinon les trois quarts de la population du Québec.
23 Et donc, même si je faisais une règle de trois là,
24 il y a aurait, dans la franchise de Gaz Métro, pas
25 plus que sept (7 %) ou huit pour cent (8 %) des

1 ménages qui peuvent, potentiellement, être
2 alimentés là comme clients. Donc, c'est un petit
3 Distributeur, mais un territoire très dense.

4 Dans le cas de Gazifère, les résultats
5 d'efficacité énergétique ont été très, très
6 décevants, en forte régression depuis maintenant
7 quatre ans, depuis deux mille quinze (2015), seize
8 (2016), dix-sept (2017), dix-huit (2018). On a vu
9 que certains programmes commencent à démarrer, mais
10 plusieurs autres n'ont eu aucun participant. Donc,
11 on peut constater une détérioration marquée des
12 résultats. Non seulement on constate cette
13 détérioration-là, mais que Gazifère reconnaît dans
14 ses rapports annuels.

15 Je vous invite, d'ailleurs, à prendre
16 connaissance simplement des paragraphes de
17 conclusion du Plan global d'efficacité énergétique
18 de Gazifère, des trois ou quatre derniers dossiers
19 tarifaires. Vous pourrez constater vous-même qu'à
20 chaque constat, il y avait aussi un engagement de
21 redressement pour l'année qui vient. Et ça, depuis
22 trois, quatre ans. Mais ces engagements-là ne se
23 sont pas concrétisés.

24 Alors, moi, comme analyste de l'ACEFO, il
25 faut que j'en tienne compte et que je vous le

1 mentionne. Aujourd'hui, Gazifère se présente... Et
2 donc, non seulement les résultats étaient très
3 décevants, non seulement il y a eu plusieurs années
4 de suite, encore jusqu'à, devant vous, dans cette
5 audience, des engagements de redressement qui sont
6 jusqu'à présent pas du tout concrétisés. Mais en
7 plus, le discours de Gazifère a évolué vers une
8 explication plus élaborée et en réponse à une des
9 demandes de renseignement de la Régie, il y avait
10 là, une énumération de toutes les décisions
11 récentes, des dernières années, de la Régie, qui
12 ont servi d'explication pour justifier les mauvais
13 résultats. Bien.

14 (14 h 05)

15 Je vous soumets que les décisions en
16 question, de la Régie, c'est des décisions qu'elle
17 aurait rendues au gré des évaluations ou des
18 révisions de tests de rentabilité, au même titre,
19 s'il s'était agi des programmes d'un autre
20 distributeur, donc, c'était pas... Gazifère n'était
21 pas une victime là et donc, les résultats n'étaient
22 pas probants.

23 Donc, la Régie a rendu des décisions, oui,
24 ça s'est répercuté sur ses résultats, mais là,
25 chercher à expliquer ses propres déboires par la

1 décision de la Régie, j'ai une petite réserve, et
2 j'ai une réserve encore plus grande quand un
3 distributeur gaziez vient vous suggérer qu'une
4 association coopérative d'économies familiales
5 devrait l'aider, sinon effectuer la caractérisation
6 de sa clientèle résidentielle à sa place. Je vous
7 soumetts là qu'une association coopérative
8 d'économies familiales, comme celle d'Outaouais, il
9 y a trois employés à quatre jours semaine. C'est
10 pas une PME qui génère cinquante-sept millions
11 dollars (57 M\$) de revenus là par année.

12 Les prévisions de Gazifère au présent
13 dossier n'ont aucune commune mesure avec les
14 résultats des dernières années. Non seulement
15 Gazifère arrive avec des prévisions d'économies
16 énergétiques sans aucune commune mesure avec les
17 résultats, je parle de ses prévisions initiales là
18 de cinq ou six cent mille mètres cubes (500 000
19 m3 - 600 000 m3) qui seraient de l'ordre de trois
20 fois et demie plus que les résultats des quatre ou
21 cinq dernières années historiques mais avec
22 par-dessus ça une proposition de lever tout
23 plafond, toute limite aux économies d'énergie et
24 subsidiairement d'imposer une limite budgétaire
25 d'un point deux millions de dollars (1,2 M\$) par

1 année. Bien, un point deux millions de dollars
2 (1.2 M\$) par année comme option subsidiaire c'est
3 sept fois et demie plus que la moyenne que Gazifère
4 a été capable de dépenser dans les dernières années
5 historiques, sept fois et demie.

6 Je ne peux pas passer ça sous silence là,
7 ça... Je souhaite que les programmes de Gazifère
8 redémarrent, qu'il y ait des... des résultats,
9 qu'il y ait des participants, mais il faut avoir un
10 minimum de démonstrations avant d'approuver une
11 chose comme ça.

12 Donc, je considère que la demande
13 budgétaire est non seulement sans lien du tout avec
14 l'historique récent non plus qu'avec la
15 démonstration de capacité que Gazifère a été en
16 défaut de faire, de donner des résultats, mais
17 qu'elle est carrément déraisonnable. Et Gazifère
18 demande elle aussi une approbation à priori de tout
19 ça sur cinq ans. Bien, encore là, l'ACEFO, pour les
20 mêmes motifs, dit : « Non, il n'y a pas de... il
21 n'y a pas d'obligation de la Régie de réduire
22 l'obligation de reddition de comptes de ces
23 distributeurs-là à un tel point, encore moins pour
24 Gazifère là en l'absence de résultats. »

25 Maintenant, on parle à l'acétate suivante

1 de rejoindre la clientèle, c'est une... c'est une
2 notion vraiment centrale dans... dans la réussite
3 éventuelle du déploiement du Plan puis de la
4 poursuite des programmes des distributeurs. Je
5 voudrais référer brièvement aux pages 9 et
6 suivantes du rapport de la FCEI dans lesquelles, il
7 est indiqué les... les différentes exigences en
8 fait liées à des bonnes pratiques identifiées
9 correctement la clientèle, faire une promotion
10 appropriée, aller offrir le service directement aux
11 clientèles visées après avoir correctement évalué
12 leurs besoins.

13 Je pense qu'à ce niveau-là, Gazifère aurait
14 pu disposer des informations qu'elle dit ne jamais
15 avoir, ne jamais avoir eues, ne jamais avoir
16 acquises en s'adressant tout simplement à la Ville
17 de Gatineau qui a produit des... des documents très
18 détaillés sur le profil socio-économique, la
19 composition des ménages, le type de logements, et
20 même la localisation des différents ménages par
21 segmentation de revenus, rapport entre les revenus
22 et le coût moyen des logements, proportion de
23 locataires et de propriétaires pour chacune...
24 chacun des quartiers qui composent la Ville de
25 Gatineau élargie.

1 Donc, je vais fermer un petit peu la
2 parenthèse de Gazifère puis là, je vais revenir aux
3 deux autres distributeurs en ce qui concerne la
4 caractérisation de la clientèle. Madame la
5 Greffière, si vous pouviez nous amener sur la
6 première... la première... le premier lien qui est
7 à la page suivante, voilà, qui est la
8 présentation... Voilà. Qui est un document et là on
9 va devoir faire aller le curseur jusqu'au pages 15
10 à 20. C'est un document, donc, Plan global en
11 efficacité énergétique horizon deux mille neuf deux
12 mille onze (2009-2011) de Gaz Métro à l'époque,
13 aujourd'hui Énergir, qui avait été utilisé par le
14 groupe de travail qui était chargé de la
15 renégociation du mécanisme incitatif lors de
16 l'élaboration du compte d'aide au soutien social.
17 Et la section 3.5 nous présente le sommaire d'une
18 étude du marché résidentiel vraiment approfondie.
19 (14 h 10)

20 Si vous pouvez le descendre, Madame la
21 greffière, jusqu'à un tableau qui est à une ou deux
22 pages plus loin. Continuez, il y a deux graphiques.
23 Encore un peu plus bas. Voilà.

24 Ce qui est vraiment fascinant dans cette
25 étude-là et les résultats sont très détaillés hein?

1 C'était vraiment une étude qui a été menée sur
2 plusieurs mois, en collaboration avec l'Agence de
3 l'efficacité énergétique, le Fonds de l'efficacité
4 énergétique et des contractuels externes à
5 l'époque. Je pense que c'était Datech. Gazifère
6 constatait qu'il y avait trois cent quarante-six
7 mille (346 000) utilisateurs de gaz naturel dans le
8 secteur résidentiel. Toute suite quelqu'un qui
9 connaît un peu les données dit : « Bien voyons,
10 trois cent quarante-cinq mille (345 000)
11 utilisateurs. Ils ont à peu près cent quatre-vingts
12 mille (180 000) clients résidentiels aujourd'hui. »
13 Oui, bien justement. Regardez la colonne de droite.
14 Il y avait près des deux tiers (2/3) de ces
15 utilisateurs-là qui était pas des clients, mais qui
16 étaient des locataires d'immeubles multilocatifs
17 qui paient leur chauffage, donc leur gaz naturel à
18 même leur loyer. Ça c'est vraiment une réalité
19 particulière au gaz naturel dans les grandes
20 agglomérations urbaines.

21 Ça veut dire que parmi les utilisateurs
22 résidentiels de gaz naturel de Gazifère il y a dix
23 (10) ans, la situation n'a pas changée dans des
24 proportions significatives depuis, il y avait à peu
25 près cinquante (50) à soixante pour cent (60 %) au

1 minimum d'utilisateurs, ce qu'on appelait à
2 l'époque, malheureuse expression, d'utilisateurs
3 non-payeurs. C'est plutôt des utilisateurs non-
4 clients, ils paient, mais à même leur loyer. Et
5 donc eux paient un propriétaire d'immeuble
6 multilocatif qui peut notamment bénéficier de
7 différentes contributions financières pour changer
8 sa fourniture, des contributions significatives
9 hein? C'est des programmes où il y a les... Et qui
10 n'est pas, comme il n'y a pas de coordination
11 institutionnelle entre les décisions rendues par la
12 Régie, les suivis des loyers faits par la Régie des
13 loyers, bien ce propriétaire-là, il peut ne pas du
14 tout refléter les économies d'énergie résultant
15 d'une subvention obtenue de Gaz Métro, d'Énergir
16 aujourd'hui, dans les loyers de ses locataires,
17 puis si personne ne le mentionne à la Régie du
18 logement, bien ils profitent des deux côtés.

19 Bon, du côté des utilisateurs payeurs ou
20 des clients, bien il y avait à l'époque là, on voit
21 bien, à peu près cent cinquante mille (150 000)
22 clients résidentiels dont une proportion de presque
23 le quart (1/4), vingt-quatre pour cent (24 %) qui
24 était des ménages à faibles revenus estimés.

25 On peut tout de suite, Madame la greffière,

1 passer à la référence suivante, parce qu'on va
2 retrouver cette proportion de ménage à faibles
3 revenus-là chez Hydro-Québec, dans une autre étude
4 d'Hydro-Québec elle-même.

5 Q. **[202]** Donc, il y a une petite erreur, je pense,
6 dans votre référence, Monsieur Blain. On le
7 constate en regardant.

8 R. Non.

9 Q. **[203]** Revenez à la page. On s'éloigne. Je pense
10 qu'il y a peut-être une erreur cléricale ici...

11 R. Ah malheureusement, oui.

12 Q. **[204]** On a reproduit deux fois la même référence.

13 R. Alors, je vais simplement la mentionner. Oui,
14 effectivement. Je vais effectivement la mentionner.
15 La Régie se rappellera. En suivi des décisions
16 D-2014-037 et D-2015-018, je fais appel à ma
17 mémoire vive très récente, il y a eu les suivis
18 demandés par la Régie au début de l'implantation de
19 la stratégie tarifaire visant la réforme des tarifs
20 domestiques. Au début de l'année deux mille quinze
21 (2015), notamment le trente (30) avril deux mille
22 quinze (2015), il y a eu une première rencontre
23 tenue par HQD lors de laquelle ils ont présenté la
24 caractérisation des ménages résidentiels. Je vous
25 invite fortement à aller voir la présentation donc,

1 datée du vingt-sept (27) avril deux mille quinze
2 (2015), de la rencontre du trente (30) avril deux
3 mille quinze (2015) en suivi des décisions D-2014-
4 037 et D-2015-018.
5 (14 h 15)

6 Vous allez voir aussi dans cette étude-là
7 qu'Hydro-Québec estime sur un total de trois
8 virgule six millions (3,6 M) de clients
9 résidentiels, il y avait à peu près six cent mille
10 (600 000), voyez-vous encore le ratio de un quart
11 (1/4) vingt-quatre (24), vingt-cinq pour cent
12 (25 %), ménages à faibles revenus. Vous pourrez
13 aussi constater que les ménages à faible revenu, si
14 vous les comparez aux ménages locataires, leur
15 facture d'électricité est plus corrélée à la
16 température que les ménages locataires qui sont la
17 deuxième catégorie de clients résidentiels dont la
18 facture est la plus corrélée. Il y a une plus
19 grande proportion de ménages à faible revenu qui se
20 trouve dans les tranches supérieures de
21 consommation, donc dans des logements qui sont très
22 coûteux à chauffer probablement, avec des revenus
23 moindres. Et il y a plusieurs informations très
24 importantes à trouver là-dedans.

25 Je vais passer rapidement sur les autres

1 références. Mais simplement pour vous mentionner
2 qu'en ce qui concerne plus particulièrement et à
3 défaut d'études menées par Gazifère elle-même, la
4 caractérisation des ménages selon qu'ils sont
5 propriétaires, locataires, ménages à faible revenu,
6 niveaux de revenu, coût moyen de l'habitation, il y
7 a une mine de renseignements dans les trois
8 documents suivants qui sont produits, celui qui a
9 été préparé par l'Institut de la statistique du
10 Québec pour la Société d'habitation du Québec, vous
11 avez même le numéro ISBN pour identifier le
12 document. Et au moins deux des nombreux documents
13 préparés pour le Service d'urbanisme et du
14 développement durable de la Ville de Gatineau en
15 deux mille treize - deux mille quatorze (2013-2014)
16 qui sont sur le site de la Ville de Gatineau et
17 qui, en fait, permettent de caractériser de façon
18 très détaillée la clientèle résidentielle de
19 Gazifère dans son territoire de distribution.

20 Tout ça pour dire que ces clientèles-là qui
21 sont particulièrement vulnérables, au moins deux
22 des trois distributeurs qui ont évidemment plus de
23 moyens que Gazifère, on va remettre les choses en
24 perspective un peu, ont fait déjà des études de ces
25 segments de clientèle-là très élaborées sur la base

1 desquelles on peut décider du type de programme, du
2 moyen dont on pourrait faire la promotion des
3 programmes, des sous-segments de clientèle auxquels
4 on doit s'adresser, mais même de leur localisation
5 pour certains.

6 Donc, il y a des moyens quand même pour
7 rajouter une offre de programme à ces clientèles-là
8 qui, comme je vous le disais, sont des
9 contributeurs ou des hyper contributeurs mais très
10 peu bénéficiaires des mesures d'efficacité
11 énergétique. Pourquoi je reviens toujours comme
12 analyste représentant les intérêts de ces groupes
13 de clientèle résidentielle-là sur ce même élément-
14 là? C'est qu'en absence d'intervention obligée par
15 la Régie, là, en absence d'une offre plus
16 significative, beaucoup plus significative et d'une
17 capacité de participation de ces ménages-là, le
18 financement de l'efficacité énergétique donne lieu
19 à un interfinancement qui est complètement inverse
20 par rapport aux objectifs de base de la
21 redistribution de la richesse.

22 Les ménages qui ont les plus faibles et les
23 plus bas revenus contribuent financièrement dans
24 des fortes proportions, même plus grandes
25 proportions par rapport à l'usage qu'ils font de

1 l'énergie, au financement des activités, puis ils
2 participent très peu aux bénéfices.

3 Je passe à l'acétate suivante. On approche
4 de la fin, Madame la Présidente. Parce qu'il y a
5 des décisions que la Régie va devoir prendre pour
6 ce qui est de la suite de l'encadrement des
7 programmes des distributeurs. Il y a des demandes
8 particulières qui sont devant vous, non seulement
9 par rapport à la fréquence de l'encadrement, mais
10 par rapport au niveau des exigences que vous aurez
11 à maintenir.

12 Deux préoccupations qui m'apparaissent très
13 importantes à régler à un moment donné de façon
14 uniforme et équitable par rapport à l'encadrement
15 d'abord des règles comptables applicables aux
16 programmes et aux budgets afférents d'efficacité
17 énergétique. Sur l'horizon historique que j'ai
18 examiné, les trois distributeurs étaient en
19 surestimation budgétaire par rapport aux montants
20 réellement dépensés chacune des cinq années, donc
21 quinze sur quinze (15/15) au total, les trois
22 distributeurs.

23 On s'est fait souvent répondre quand on
24 soulève la question, bon, bien, l'incidence de ça
25 est différente selon qu'il s'agit de la portion

1 charges d'exploitation ou de la portion capitalisée
2 du budget total d'efficacité énergétique d'un
3 distributeur. Pour ce qui est de la portion
4 capitalisée, bien, il y a qu'Énergir en ce moment
5 qui la traite différemment. Je fais un tout petit
6 aparté. Dans le cas d'Hydro-Québec, bien, c'est
7 traité comme un facteur Y, tant les charges
8 d'exploitation que les dépenses capitalisées,
9 c'est-à-dire les aides financières. Donc, c'est
10 tenu en dehors de la formule d'indexation.

11 (14 h 20)

12 Ce n'est pas contraignant quant à
13 l'obligation du Distributeur à sa contrainte
14 d'essayer de respecter la formule d'indexation pour
15 ce qui est de l'augmentation de toutes ces
16 dépenses. Mais, bien que ce soit un facteur Y, une
17 surestimation des budgets d'efficacité énergétique,
18 donc une sous-utilisation réelle des budgets
19 approuvés par Hydro-Québec, se traduit quand même
20 par une bonification du rendement ou un penchant
21 vers un trop-perçu. Et en fonction du mécanisme de
22 traitement des écarts de rendement qui prévaut, une
23 surestimation systématique des budgets se traduit
24 par une bonification du rendement, ou de la part du
25 rendement excédant le rendement autorisé, qui est

1 conservée par le Distributeur.

2 C'est vrai aussi sauf que ça s'articule de
3 façon différente dans le cas d'Énergir et de
4 Gazifère. Dans le cas d'Énergir, depuis je pense
5 deux ou trois ans, la portion « aide financière »
6 est capitalisée. Bon. On dit, dans ce cas-là, on a
7 un compte de frais reportés et la portion des aides
8 financières qui n'est pas versée, donc la portion
9 du budget, la portion du budget « aide financière »
10 qui n'est pas dépensée pendant l'année courante,
11 comme elle est amortie sur dix (10) ans, bien,
12 c'est seulement la différence... En fait, ce qui
13 peut se traduire par une amélioration du rendement,
14 c'est seulement un dixième (1/10), du montant qui
15 devrait être amorti. Autrement dit, l'écart entre
16 un dixième (1/10) du montant à amortir, qui aura
17 été dépensé par rapport à ce qui a été approuvé
18 précédemment.

19 Et on nous dit souvent : « Bien. Voyez-
20 vous, c'est un écart peu significatif et donc, est-
21 ce que ça vaut la peine de créer un mécanisme
22 additionnel pour obliger la remise de ça ou exclure
23 ça du rendement additionnel, ou de la part de
24 rendement additionnel, que le Distributeur peut
25 conserver. » Bien. On nous dit ça aussi quand on

1 parle... Je vous juste un autre exemple, de la mise
2 en service, réelle ou pas, subséquente à un budget
3 d'investissements, enveloppes globales là, sauf les
4 investissements à approuver à la pièce, d'un
5 Distributeur ou d'un autre. On dit : « Bien. Oui,
6 bien là, écoutez, la différence c'est juste la
7 moyenne entre treize (13) soldes mensuels, réels. »
8 Oui, mais combien d'autres comme ça là,
9 petits écarts sur lesquels un Distributeur peut
10 jouer au niveau prévisionnel, sur lesquels il a un
11 certain contrôle à l'effet de dépenser ou pas en
12 cours d'année, qui peuvent contribuer à
13 l'amélioration du rendement? Moi, je vous sou mets
14 que laisser à des distributeurs la possibilité de
15 bonifier leurs rendements sur la base de prévisions
16 budgétaires qui relèvent de leur responsabilité et
17 dont la dépense, la concrétisation de la dépense,
18 relève aussi de leur responsabilité, pas
19 totalement, il peut y avoir des problèmes de
20 participation, mais il y a quand même une
21 discrétion qui s'exerce, ce n'est pas un
22 encadrement réglementaire et comptable de la
23 gestion des budgets autorisés qui est susceptible
24 de contribuer à la crédibilité et à l'acceptabilité
25 des investissements en efficacité énergétique.

1 Et donc, laisser une situation comme ça
2 perdurer sans traitement uniforme et rigoureux des
3 trois distributeurs quant aux écarts entre les
4 budgets autorisés et les budgets dépensés, ce n'est
5 pas favorable à une bonne perception et une bonne
6 acceptabilité des investissements en matière
7 d'efficacité énergétique. Ça va finir par
8 discréditer ces initiatives-là. Ça finit par
9 projeter une mauvaise perception, surtout dans les
10 groupes de clients ou les segments de clientèle,
11 qui ont peu de capacité de participer.

12 Ce n'est pas juste dans le secteur
13 résidentiel, d'ailleurs qu'il y en a. Les petits
14 commerces là, il y en a des dizaines de milliers
15 qui sont locataires de petits... Leur capacité de
16 participer aux programmes offerts dans le secteur
17 commercial, elle n'est pas beaucoup plus élevée là
18 s'ils ne sont pas propriétaires. Donc, ça, ça
19 m'apparaît vraiment une problématique à régler.

20 Là, d'ailleurs, Gazifère nous arrive, par-
21 dessus le marché avec une demande pour la création
22 d'un compte d'écart. Eux aussi voudraient
23 capitaliser comme Énergir. Alors, je ne vous dis
24 pas si c'est bien ou c'est mal de capitaliser les
25 aides financières. Ce que je vous dis c'est qu'il

1 faut que les mécanismes en place assurent un
2 traitement uniforme, équitable, des trois
3 distributeurs et il faut que les mécanismes
4 d'encadrement budgétaire, comptable pour ce qui est
5 des budgets d'efficacité énergétique, assurent que
6 les distributeurs ne puissent pas jouer
7 systématiquement sur une surévaluation de leurs
8 budgets.

9 Puis je vais finir avec la portion
10 « charges d'exploitation » parce qu'on
11 dit : « Bien. Oui, mais dans le cadre des charges
12 d'exploitation, il y a un compte d'écart. » Excusez
13 là, parce que même pour la portion des charges
14 d'exploitation, ça fait cinq années de suite...
15 L'historique récent, je n'ai pas vérifié pour les
16 trois distributeurs qu'on est toujours en
17 surestimation du budget.

18 (14 h 25)

19 Alors, normalement la partie inutilisée des
20 charges d'exploitation doit être remise dans les
21 tarifs l'année suivante. Mais, si on se présente
22 pour la fixation des tarifs de l'année suivante
23 avec une autre prévision surestimée dans les mêmes
24 proportions, on pellette par en avant la remise
25 vers une génération éventuelle de clients, on ne

1 sait pas quand est-ce que finalement ça va finir
2 par aboutir dans les tarifs là. C'est ce que je
3 constate.

4 Donc, la question des segments de
5 clientèles contributrices, mais non bénéficiaires,
6 je l'ai abordée largement. Je voudrais mentionner
7 que j'ai abordé la question de la perception, de
8 l'acceptabilité, de la pérennité des initiatives.
9 Je voudrais mentionner, à la décharge des
10 distributeurs, que c'est pas une problématique
11 simple, hein, que d'offrir des programmes à des
12 clientèles qui, par définition, peuvent
13 difficilement participer.

14 C'est pas, c'est très, c'est très complexe
15 comme problématique. Je leur concède d'emblée là
16 qu'ils ont fait... ils ont fait des tentatives, ils
17 ont fait des efforts. Et c'est pas non plus... non
18 seulement c'est pas une problématique particulière
19 à Hydro-Québec ou à Énergir ou à Gazifère. C'est
20 une problématique qui touche tous les distributeurs
21 dans le secteur énergie, puis c'est pas une
22 problématique particulière au Québec.

23 Et comme c'est justement parce que c'est
24 une problématique complexe, importante, importante
25 en matière d'équité sociale et socioéconomique, si

1 on ne parvient pas à aborder le début d'une
2 résolution de cette problématique-là dans le
3 contexte de la création de TEQ là, on ne le fera
4 jamais.

5 C'est pour ça que j'insiste sur cette
6 question-là aujourd'hui, dans le contexte des
7 décisions que vous aurez à rendre par rapport à
8 l'encadrement des programmes des distributeurs pour
9 les prochaines années.

10 Alors, en conclusion quel encadrement
11 privilégier? Vous aurez à faire, comme je le disais
12 en introduction, des arbitrages entre la rigueur
13 d'un côté et la flexibilité ou la souplesse qui est
14 de mise.

15 Du côté de la rigueur, bien l'ACEFO vous
16 soumet qu'il faut maintenir un devoir de reddition
17 de compte annuelle des distributeurs qui n'est pas
18 un empêchement à l'atteinte des cibles qui sont
19 sous la responsabilité de TEQ. Il faut d'autant
20 plus maintenir ce devoir de reddition de compte
21 pour toutes les raisons que je vous ai énumérées
22 dans le contexte présent.

23 Deuxièmement, il faut que les objectifs
24 d'économie d'énergie qui sont reconnus, approuvés
25 et les budgets qui auront à être approuvés soient

1 en lien, de façon raisonnable, avec la
2 démonstration de résultats historiques que les
3 distributeurs ont faits dans les dernières années.
4 C'est ça le sens de notre intervention.

5 Pour ce qui est de l'aspect flexibilité,
6 bien, oui, il y aura lieu de reconsidérer
7 annuellement en fonction des taux de réalisation,
8 de l'évolution des paramètres des tests de
9 rentabilité, des évaluations aux fréquences que
10 vous jugerez utiles des différentes mesures et
11 programmes. Toutes les possibilités, y compris
12 peut-être abandonner certains programmes, les
13 remplacer par d'autres.

14 Il y a eu des démonstrations à l'effet
15 qu'il y a du potentiel de remplacement tout en
16 maintenant la capacité d'atteindre les cibles là.

17 Et tout en autorisant des budgets
18 raisonnables qui s'inscrivent. C'est le sens de
19 notre recommandation, dans la continuité des
20 résultats historiques, peut-être considérer
21 d'accorder une marge de dépassement de dix ou
22 quinze pour cent (10 %-15 %) aux distributeurs, en
23 contrepartie, pour qu'ils puissent gérer une
24 affluence de participation plus importante que
25 prévue sur une base prévisionnelle. Puis ne pas

1 avoir à interrompre le cours de gestion et d'offres
2 d'aide financière d'un programme à deux mois de la
3 fin d'une année.

4 Alors, je vous remercie beaucoup de votre
5 attention. Ça conclut ma présentation.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Le témoin est disponible pour les question. Merci.
8 Je n'ai pas de question.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait. Merci, Maître Cadrin. Est-ce qu'il y a des
11 intervenants ou des distributeurs qui aimeraient
12 contre-interroger le témoin de l'ACEF de
13 l'Outaouais? Non. Ah! Maître Neuman pour RTIEÉ.

14 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Q. **[205]** Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les
16 Régisseurs. Bonjour Monsieur Blain. Dominique
17 Neuman pour le RTIEÉ. J'attirerais votre attention
18 sur la page 18 de votre mémoire, s'il vous plaît,
19 qui sont les recommandations. En tout cas...

20 (14 h 30)

21 R. Oui.

22 Q. **[206]** ... incidemment, on vous suit beaucoup et on
23 se reconnaît beaucoup dans les propos que vous avez
24 tendus à différents... à différents moments de
25 votre présentation et dans votre... dans votre

1 mémoire également.

2 R. Heureusement.

3 Q. **[207]** Pardon?

4 R. Heureusement.

5 Q. **[208]** Et j'aimerais juste vous demander de préciser
6 un peu la manière dont vous voyez la coordination
7 entre le rôle que la Régie jouerait aujourd'hui au
8 présent dossier et celle qu'elle jouerait dans les
9 causes tarifaires et des causes de rapports annuels
10 puisque, bon, au premier boulet de votre
11 recommandation, vous recommandez d'approuver les
12 programmes et interventions actuels des
13 distributeurs sous réserve des ajustements à
14 apporter aux budgets soumis et vous demandez aussi
15 de maintenir l'examen annuel des PGEÉ des
16 distributeurs dans le cadre de leur cause tarifaire
17 tout en les limitant à un examen des résultats par
18 rapport aux prévisions et à l'approbation des
19 budgets sur une base annuelle et aux ajustements
20 ajout ou retrait de programmes.

21 Nous avons également abordé cette question
22 dans notre propre mémoire et je vais vous dire ce
23 que je comprends et vous me direz si j'ai mal
24 compris vos propos. C'est que donc l'approbation
25 que vous... que vous recommandez à la Régie de

1 faire au présent dossier, je comprends bien que
2 c'est une approbation de cinq ans puisque le
3 Plan... le Plan de TEQ est quinquennal mais une
4 approbation que je pourrais qualifier de souple en
5 ce sens qu'elle serait planificatrice, une
6 approbation à titre de planification, mais que les
7 vraies approbations se feraient dans les causes
8 tarifaires annuelles, est-ce que c'est bien ça?

9 R. Vous avez bien compris, Maître Neuman. Il va de soi
10 que TEQ a besoin d'un minimum de prévisibilité
11 dans... dans le déploiement de tout... puis la
12 coordination, toutes les responsabilités nouvelles
13 qui lui incombent. Donc, la Régie doit, évidemment,
14 donner une indication que les programmes existants,
15 pour ceux qu'elle approuvera, évidemment, sous
16 réserve des ajustements. Puis vous avez oublié les
17 trois mots peut-être les plus importants du
18 paragraphe que vous avez lu, je disais : « Ajout ou
19 retrait de programmes qui seraient impératifs ».
20 Donc, c'est... c'est à la... à la lumière des
21 évaluations à une fréquence que la Régie jugera
22 utile, des reconsidérations des résultats des tests
23 de rentabilité seulement que les programmes
24 approuvés aujourd'hui dans le cadre du présent
25 dossier devront ou pas être reconsidérés

1 annuellement.

2 Q. [209] D'accord. Vous avez fait état du fait qu'à la
3 fois chez les trois distributeurs, plus
4 particulièrement chez Gazifère que vous avez
5 mentionnée mais chez les autres distributeurs
6 aussi, qu'on constate une surévaluation des
7 prévisions. Je voudrais... enfin, je voudrais
8 explorer avec vous comment est-ce qu'on fait pour
9 gérer cela. Donc, à la fois ici, bon, pour ce qui
10 est des causes tarifaires annuelles, je comprends
11 qu'on pourra s'ajuster annuellement en fonction de
12 ça, c'est-à-dire, bon, Gazifère notamment,
13 historiquement, vous avez mentionné n'a pas eu un
14 très bon historique de réalisation de ses
15 programmes et que la planification de cinq ans qui
16 est proposée aujourd'hui est très supérieure à ses
17 résultats passés. Bon, Gazifère a expliqué qu'ils
18 souhaitent beaucoup pourvoir y arriver, qu'ils ont
19 fait certains changements internes, mais
20 l'historique existe quand même. Est-ce que ce que
21 vous souhaiteriez ce serait qu'on approuve pas ses
22 prévisions parce qu'elles sont surestimées et qu'on
23 les décroisse ou est-ce qu'une autre alternative...
24 Puis je voudrais, j'ai posé quelques questions à de
25 distributeurs là-dessus, est-ce que ce serait une

1 possibilité qu'il y ait des fourchettes de... une
2 fourchette de scénarios? C'est-à-dire il y a le
3 scénario moyen de la planification quinquennale,
4 des budgets et... enfin, des budgets des trois
5 distributeurs mais qu'il y ait un scénario faible
6 notamment et qu'on voit comment est-ce qu'on
7 tiendrait compte de ce scénario faible, par
8 exemple, pour l'aspect 1 pour voir si le Plan... si
9 ça permet d'atteindre la cible même avec le
10 scénario faible. J'aimerais avoir un peu votre
11 opinion là-dessus.

12 R. Me posez-vous la question en particulier dans un
13 cas comme Gazifère?

14 Q. **[210]** Bien, Gazifère est l'exemple le plus extrême
15 que vous avez mentionné, vous avez dit que c'est
16 présent chez les autres distributeurs aussi. Ma
17 question porte sur les trois (3) distributeurs.
18 (14 h 35)

19 R. Oui, je vais devoir vous donner une réponse
20 différenciée. Dans le cas de Gazifère, s'il s'agit
21 de... D'abord quand on regarde les résultats
22 historiques d'un distributeur comme on fait
23 l'examen d'une thématique comptable en
24 réglementation, il faut choisir une historique qui
25 est représentatif. Donc, il faut tenir compte des

1 circonstances particulières qui ont pu être
2 défavorables. Il faut tenir compte du déclin des
3 résultats réels et puis du point de vue de la Régie
4 bien se dire, bon, dans le pire des scénarios, le
5 Distributeur commencerait à peine à redresser ses
6 résultats cette année. Dans le meilleur des
7 scénarios, est-ce qu'on peut croire qu'il
8 doublerait les résultats par rapport à l'année
9 précédente?

10 Évidemment, il y a un arbitrage à faire là.
11 Large comment la fourchette doit être? Et puis si
12 on choisit évidemment d'autoriser un budget à la
13 limite supérieure de ce qu'on considère comme une
14 fourchette de probabilité raisonnable, bien on va
15 donner une marge de manoeuvre additionnelle plus
16 étroite. Si on décide d'être plus conservateur, on
17 va peut-être donner une marge de manoeuvre de
18 dépassement un peu plus généreuse. C'est un
19 compromis, mais c'est un jugement exercé là.

20 C'est la même chose pour chacun des deux
21 (2) autres distributeurs. Énergir a eu des
22 résultats beaucoup plus consistants, beaucoup plus
23 constants, des taux de réalisation beaucoup plus
24 élevés que Gazifère, ça va de soi et qu'Hydro-
25 Québec Distribution aussi. Donc, ils ont fait une

1 démonstration de capacités de calcul en tout cas.
2 Quand Énergir n'arrive pas aux résultats annoncés,
3 je ne suis pas sûr que c'est parce qu'ils calculent
4 mal. Ça m'étonnerait. Je les prends un petit peu à
5 contrepli, mais donc, le jugement porté ne
6 s'articulera pas de la même façon, ne suscitera pas
7 la même appréciation, les mêmes sensibilités des
8 régisseurs qui ont à exercer... L'historique de
9 chacun parle différemment.

10 Q. **[211]** Mais peut-être que je me suis mal exprimé
11 dans ma question. En fait, ma question c'est, il y
12 a un scénario qu'on peut appeler moyen qu'on
13 établit en fonction de toutes sortes de
14 considérations et on peut aussi établir un scénario
15 faible. On fait quoi avec ce scénario faible? On
16 fait quoi avec? On a un plan. Est-ce que le plan
17 est basé sur le scénario moyen? Est-ce qu'il est
18 basé sur le scénario faible? Est-ce qu'on fait deux
19 calculs? Un en scénario faible et un en scénario
20 moyen? Comment est-ce que vous voyez ça?

21 R. Le scénario faible, quand on regarde les résultats
22 historiques sur un certain nombre d'années, ça
23 serait l'hypothèse qu'un distributeur dont les
24 résultats se sont détériorés, n'arrivera pas à
25 redresser la trajectoire. Ça va rester à peu près

1 au même niveau. Mais même pour apprécier la
2 probabilité qu'un scénario faible se poursuive, il
3 faut départager les facteurs qui étaient hors du
4 contrôle du Distributeur de ceux qui relevaient de
5 sa propre responsabilité. Et donc, c'est une
6 question de jugement. Je peux pas. J'ai pas de
7 formule magique pour répondre à ça.

8 Q. **[212]** Mon autre question portait sur la possibilité
9 d'un rôle de votre cliente, l'ACEFO, dans
10 l'identification des ménages à faibles revenus. Je
11 sais que vous avez indiqué que l'ACEFO a un faible
12 budget et a peu de ressources pour réaliser cet
13 exercice, mais ne pensez-vous pas que l'ACEFO, si
14 elle avait des ressources suffisantes, donc, un
15 financement suffisant pour ce faire, serait
16 l'organisme idéal pour procéder à ce recensement à
17 cette identification des ménages à faibles revenus,
18 beaucoup mieux que pourrait l'être le Distributeur
19 lui-même. Donc, si la question du financement était
20 réglée. Si l'ACEFO obtenait que ce soit via la
21 partie du plan qui relève de Gazifère ou de
22 n'importe quel autre manière, si elle obtenait le
23 financement approprié, n'est-elle pas l'organisme
24 idéale pour faire cela?

25 R. Bon, il y a trois choses. D'abord, je vous remercie

1 de poser la question. Ça m'a rappelé à l'ordre,
2 parce que je voulais faire une mise au point
3 justement sur le rôle qu'a joué l'ACEFO par rapport
4 à Gazifère. Le Distributeur a évoqué des
5 communications, des collaborations. La dernière
6 rencontre que l'équipe de l'ACEFO a eue avec
7 Gazifère, c'était en deux mille seize (2016).
8 (14 h 40)

9 À ce moment-là, l'ACEFO a participé à une
10 collecte d'infos auprès des ménages à faible revenu
11 qui venaient la voir pour des consultations
12 budgétaires, c'était sur une base volontaire, sur
13 la base d'un questionnaire élaboré par Gazifère
14 elle-même qui était anonyme, qui protégeait
15 évidemment la confidentialité des personnes. Mais
16 on ne peut pas obliger les gens à répondre. Il peut
17 y avoir toutes sortes de réticences. Les gens qui
18 viennent en consultation budgétaire sont
19 généralement déjà complètement dépassés dans une
20 situation de stress. Ils se sentent dévalorisés
21 sûrement, peut-être même... Bon. Et donc, c'est
22 difficile d'obtenir la coopération. Ils ont réussi
23 à faire compléter à peu près une trentaine de
24 formulaires sur quelques mois.

25 Et l'ACEFO précise aussi, parce que j'ai

1 vérifié suite aux déclarations du Distributeur avec
2 mes mandataires, qu'il n'a jamais été question pour
3 l'ACEFO de prendre à la place du Distributeur sa
4 responsabilité d'identifier les clients MFR ou de
5 caractériser sa clientèle. Maintenant, est-ce que
6 l'ACEFO pourrait faire un travail comme celui-là?
7 Je ne sais pas si ça... Ça ne correspond pas
8 particulièrement à sa mission. Peut-être s'il y
9 avait des ressources ajoutées, il pourrait s'en
10 occuper sur une base temporaire.

11 Mais la Ville de Gatineau elle-même a fait
12 un travail extraordinaire. J'ai de la difficulté à
13 concevoir que Gazifère n'ait pas facilement obtenu
14 les informations que, moi, je suis allé chercher
15 pas en un claquement de doigts, mais ça ne m'a pas
16 pris des journées trouver ça, là.

17 Q. **[213]** O.K. Je comprends. C'est les références que
18 vous nous avez données...

19 R. Oui.

20 Q. **[214]** ... que vous avez répétées il y a quelques
21 minutes...

22 R. Oui.

23 Q. **[215]** ... sur votre présentation? O.K. Je vous
24 remercie beaucoup. Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Neuman. Maître Cardinal pour la
3 Régie?

4 Me AMÉLIE CARDINAL :

5 Non, je n'aurai pas de questions. Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Roy pour la formation.

8 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

9 Me NICOLAS ROY :

10 Q. **[216]** Merci pour votre présentation. Je l'ai
11 trouvée éclairante à plusieurs égards. Juste pour
12 revenir à ce matin. Vous êtes parmi ceux qui
13 proposez des réductions ou des réorientations des
14 budgets proposés. Est-ce que, de votre opinion, si
15 la Régie devait entériner vos propositions, cela
16 aurait des impacts négatifs sur l'atteinte de la
17 cible en efficacité énergétique?

18 R. Est-ce que j'entends deux questions, Maître Roy?
19 Est-ce que c'est à la Régie? Et est-ce que ça
20 aurait des impacts?

21 Q. **[217]** Excusez-moi! Ce matin, TEQ a... La question
22 que j'ai posée à TEQ ce matin, c'était leur portion
23 de leur texte qui faisait état que, entériner, il
24 faut se préoccuper que si on entérine des
25 propositions comme les vôtres, il faut quand même

1 garder en tête que ce qui est important, c'est
2 l'atteinte des cibles. Ma question c'est : Est-ce
3 que vos propositions auraient ou n'auraient pas
4 d'impact défavorable anticipée sur l'atteinte de la
5 cible en efficacité énergétique?

6 R. À un moment dans ma présentation, j'ai expliqué que
7 la façon dont TEQ a évalué sa capacité à atteindre
8 les cibles fixées par le gouvernement était basée
9 sur la comparaison d'un scénario de référence avec
10 un scénario plus ou le scénario incluant la mise en
11 oeuvre des programmes additionnels, programmes,
12 mesures des organismes, ministères, tout ce que TEQ
13 aura à coordonner, à promouvoir en plus des
14 programmes existants des distributeurs.

15 Donc, dans le scénario de référence auquel
16 on comparait les résultats anticipés du Plan
17 directeur, il y avait nécessairement les résultats
18 historiques réels des distributeurs des dernières
19 années. Je ne sais pas sur quel horizon exactement
20 TEQ a recueilli ces résultats-là. Je ne sais pas
21 s'ils s'en sont tenus de façon rigoureuse et
22 stricte aux dépenses réelles et aux économies
23 d'énergie réelles plutôt que budgétées. J'imagine
24 que oui.

25 Et j'imagine aussi, mais je ne l'ai pas

1 vérifié, que TEQ, une fois qu'on établit le
2 scénario de référence pour les années historiques,
3 pour ce qui est de la projection au niveau
4 prospectif, ils ont dû retenir une tendance de
5 croissance des économies d'énergie et des budgets
6 afférents des distributeurs qui correspondaient à
7 la tendance historique avérée, réelle.

8 Donc, il en découle que si les économies
9 d'énergie et les budgets des distributeurs
10 continuaient de progresser selon un taux annuel ou
11 une tendance moyenne équivalente à leur historique
12 récent, le scénario de référence, tant par rapport
13 à son historique qu'au-delà de la ligne d'un point
14 de vue prospectif, serait neutre. La différence, ça
15 serait que le reste, c'est à TEQ à l'assumer.
16 Autrement dit, les distributeurs ne contribueraient
17 pas plus à l'atteinte des cibles ni moins que leur
18 contribution historique. Bon. On peut espérer que,
19 ça peut être souhaitable aussi j'en conviens que la
20 contribution des distributeurs soit accélérée par
21 rapport à la croissance historique, et donc par
22 rapport à ce qu'ils doivent être dans le scénario
23 de référence.

24 (14 h 45)

25 Et votre question donc : « Est-ce que la

1 réduction, dans les proportions suggérées par
2 l'ACEFO, serait susceptible de compromettre
3 l'atteinte des cibles? » Je ne le pense pas parce
4 que l'ACEFO n'a pas dit de n'autoriser aucune
5 augmentation. L'ACEFO a simplement, de façon
6 qualitative, recommandé à la Régie d'inscrire la
7 croissance des économies d'énergie qu'elle
8 considère réaliste, la croissance des budgets
9 qu'elle considère appropriée d'approuver, à peu
10 près dans la tendance historique constatée. Ça peut
11 être un peu plus que la croissance réelle des
12 dernières années. Si vous jugez que, oui,
13 effectivement, il faut que toutes les parties
14 intensifient un peu leurs contributions.

15 Mais réduire les économies d'énergie
16 approuvées et les budgets par rapport à ce qui est
17 demandé, non, ça ne compromettrait pas l'atteinte
18 des cibles parce que ce qui est demandé par Énergir
19 et Gazifère en particulier, est tellement plus
20 élevé que la croissance historique des dernières
21 années. Dans le cas de Gazifère, la démonstration
22 n'est pas requise, c'est sept fois et demie. Bon.
23 Le budget de six cent... Le budget... C'est-à-dire
24 les économies d'énergie et le budget de six cent
25 cinquante mille dollars (650 000 \$) initial là,

1 avant bonification, c'est trois fois et demie,
2 trois fois et demie, trois cent cinquante pour cent
3 (350 %) des résultats réels des dernières années.

4 Dans le cas d'Énergir, c'est une
5 augmentation des économies d'énergie projetées sur
6 l'horizon du plan de trente pour cent (30 %) en
7 cinq ans. La croissance des cinq dernières années,
8 c'était dix pour cent (10 %) cumulativement. Donc,
9 c'est une croissance trois fois plus rapide que
10 celle de l'historique. Il y a de la marge entre les
11 deux là. Je ne vous dis pas de tout aplatir ça au
12 niveau des résultats historiques, mais ce que je
13 vous dis c'est que les demandes, telles que
14 soumises d'un point de vue prévisionnel... Vous
15 n'avez pas besoin d'autoriser ça pleinement, ça ne
16 compromettrait pas l'atteinte des cibles de TEQ.

17 Me MARC TURGEON

18 Q. **[218]** À l'instar de mon collègue, Monsieur Blain,
19 je le trouvais intéressant votre... de mettre...
20 T'sais, on le lit, mais de voir l'animation, je
21 trouve ça intéressant. Vous nous avez aussi, je
22 pense, bien rappelé le mandat qui est le nôtre et
23 les choix qui devront être aussi faits par nous. Ce
24 n'est pas une question, tant pour vous que pour
25 votre avocat.

1 Je vous ai bien entendu sur les
2 encadrements privilégiés et comment l'ACEFO voit, à
3 travers vous, ce qu'on fait ici, ce qu'on va faire
4 durant les tarifaires. J'aimerais ça, et je
5 souhaite que votre avocat puisse aussi regarder
6 plus l'aspect juridique pour pouvoir lier les deux.
7 Je pense que c'est que ça va être important parce
8 que vous avez des pistes. Maintenant, il faut voir
9 qu'est-ce qu'on fait avec ces pistes-là? Et qu'est-
10 ce que ça va vouloir dire tant les capacités
11 juridiques de faire les choses et aussi, nous, à
12 moins que je comprenne mal, à moins que Madame la
13 Présidente me le dise autrement, un coup qu'on aura
14 rendu nos décisions, on va être retiré de... on ne
15 sera plus au dossier, le dossier va être fermé.
16 Alors, à moins qu'on en ouvre un autre là. Vous
17 pouvez toujours en ouvrir tant que vous en voulez,
18 ça, on a des chiffres... On en a ad nauseam, des
19 chiffres.

20 Mais cela étant dit, c'est là aussi qu'il
21 va falloir regarder les choses voir comment la
22 décision qui sera la nôtre qui, théoriquement, est
23 une décision sur cinq ans, comment une autre
24 formation arrive avec un autre aspect de la Loi et
25 qu'est-ce qu'elle vient faire. Mais j'ai tout à

1 fait saisi ce que vous nous avez apporté au niveau
2 intellectuel puis au niveau aussi cycadale. Et là,
3 il faut voir comment les choses peuvent se
4 réconcilier. Puis ça, ça sera à vous de nous le
5 plaider puis ça sera à nous à décider. Merci. Une
6 attente signifiée.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Excellent. Juste peut-être une précision en lien
9 avec la question de maître Roy. Quand on va à
10 l'acétate 9 de TEQ, TEQ nous dit que la
11 contribution globale des distributeurs d'énergie
12 équivaut à trente-six pour cent (36 %) de la part
13 des mesures et programmes. Donc, si je comprends
14 bien vos propos, si on acceptait vos
15 recommandations en ce qui a trait à la réduction
16 des budgets qui est demandée, donc inévitablement à
17 une réduction des cibles qui seraient de
18 réduction... qui serait réalisée... Ça n'aurait pas
19 d'impact? Je... J'ai peut-être de la misère à
20 comprendre.

21 (14 h 50)

22 R. Je me suis posé exactement la même question que
23 vous en cours d'audience, Maître Rozon, puis c'est
24 pour ça qu'on a demandé en contre-interrogatoire,
25 ce matin, au témoin de TEQ, le trente-six pour cent

1 (36 %), la proportion de trente-six pour cent
2 (36 %) des cibles qui est la contribution des
3 programmes des distributeurs, ça c'est sur la base
4 de ce que les distributeurs prévoyaient au moment
5 de l'élaboration du plan. Pas aujourd'hui après
6 bonification de leurs objectifs là. C'est un grosse
7 différence là.

8 C'est pour ça que je dis, le scénario de
9 référence par rapport auquel TEQ a calculé sa
10 capacité d'atteindre les cibles, ce n'est pas un
11 scénario de référence, ce n'est pas un trente-six
12 pour cent (36 %) calculé aujourd'hui, c'est un
13 trente-six pour cent (36 %) calculé sur la base des
14 indications qu'ils avaient des distributeurs au
15 moment où ils ont élaboré leur plan. Ça fait déjà
16 dix-huit (18) mois peut-être.

17 Alors, ce trente-six pour cent-là (36 %)
18 c'est avant l'espèce de surenchère des économies
19 d'énergie et des budgets afférents qui sont
20 survenus au gré des preuves amendées d'au moins
21 deux des trois distributeurs dans le déroulement du
22 présent dossier. Je ne sais pas si vous me suivez
23 bien?

24 Q. [219] Oui.

25 R. Le trente-six pour cent (36 %) auquel on réfère

1 c'était d'après notre compréhension des
2 témoignages, la contribution des prévisions
3 d'économies d'énergie des distributeurs telle
4 qu'elle était au moment où le plan de TEQ a été
5 élaboré. Pas aujourd'hui. Elle a été bonifiée
6 depuis ce temps-là.

7 Donc, si notre compréhension est correcte,
8 aujourd'hui, autoriser les prévisions d'économies
9 d'énergie, puis les budgets révisés à la hausse
10 tout récemment, ce n'est plus trente-six pour cent
11 (36 %). C'est quarante (40), c'est quarante-deux
12 (42). Je ne le sais pas, mais TEQ ne l'a
13 manifestement pas réévalué elle-même.

14 Q. **[220]** Vous nous avez parlé des rôles des différents
15 acteurs à la lumière de la nouvelle politique
16 énergétique, est-ce que vous considérez que la
17 Régie a un rôle à jouer pour favoriser l'atteinte
18 des cibles ou si le rôle que vous identifiez c'est
19 plus un rôle de s'assurer que les programmes
20 n'aient pas d'impacts trop importants sur les
21 tarifs. J'avais de la misère à saisir la nature du
22 rôle. Comment vous le voyez?

23 R. D'abord, ma compréhension est à l'effet que la
24 Régie continue d'avoir une juridiction, un autorité
25 qui est limitée aux programmes des distributeurs.

1 Donc, elle n'a pas à indiquer, elle peut le
2 demander à TEQ, elle peut suggérer des choses à TEQ
3 dans le cadre de son avis par rapport à ce qui
4 existe déjà, par rapport à ce qui serait
5 souhaitable peut-être, mais essentiellement son
6 autorité qu'elle exerce, qu'elle va continuer
7 d'exercer c'est par rapport aux programmes des
8 distributeurs.

9 Donc, toute la question est de savoir dans
10 quelle mesure on prioriser la rigueur, le maintien
11 des encadrements qui existaient jusqu'à
12 aujourd'hui. Dans quelle mesure on fait preuve de
13 souplesse pour permettre à TEQ, permettre d'abord
14 aux distributeurs de contribuer dans une part
15 raisonnable à l'atteinte des cibles qui relèvent de
16 la responsabilité de TEQ dans le contexte actuel et
17 aussi comment on arrime, on fait l'arrimage de
18 cette approbation prospective-là, sur une période
19 de cinq (5) ans, avec la nécessité de continuer de
20 revoir, et dans quelle mesure, les objectifs
21 d'économies d'énergie et les budgets sur une base
22 annuelle.

23 Mais est-ce que la Régie doit... En fait,
24 si la Régie a une responsabilité quant au fait de
25 réunir les conditions gagnantes pour que TEQ comme

1 coordonnateur et maître d'oeuvre de cette
2 transition-là puisse effectivement atteindre les
3 cibles, bien c'est justement par l'exercice d'un
4 dosage approprié de la rigueur et de la flexibilité
5 dans l'exercice des compétences qu'elle a déjà et
6 qu'elle va devoir continuer d'exercer. C'est ça sa
7 contribution à la Régie.

8 Et c'est aussi une contribution importante
9 à la crédibilité, à l'acceptabilité et la
10 perception du public par rapport à la justification
11 des sommes colossales qui vont être investies en
12 efficacité énergétique. Vous êtes garants de ça.

13 Q. **[221]** Parfait. Bien merci ça éclaire votre
14 position. Merci beaucoup. Est-ce qu'il va y avoir
15 un réinterrogatoire, Maître Cadrin?

16 Me STEVE CADRIN :

17 Non, je vais gérer les « avocasseries » dans un
18 premier temps, de maître Turgeon en temps et lieu
19 et j'ai pris note aussi qu'il y avait une
20 possibilité de contre-preuve de TEQ là notamment
21 sur la question du pourcentage et la préoccupation
22 que vous aviez, le trente-six pour cent (36 %) des
23 distributeurs, la PGEÉ, les demandes de plus qu'un
24 intervenant de faire peut-être baisser les budgets.

25 (14 h 55)

1 Alors, je n'ai pas de question pour
2 monsieur Blain, en résumé, mais je prends en note
3 qu'il y ait effectivement une contre-preuve
4 possible sur justement une préoccupation que vous
5 avez et qu'on a, sur certains des programmes, peut-
6 être qui vont... qui ont des budgets disons qu'on
7 critique, disons-le comme ça.

8 Alors, non, pas de question, sauf ce
9 commentaire.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K. Vous m'apprenez qu'il va y avoir une contre-
12 preuve, c'est ça?

13 Me STEVE CADRIN :

14 Je ne vous apprends pas qu'il y a une contre-
15 preuve, je vous dis qu'elle est à l'agenda.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bon.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Alors, c'est ça, mais...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 C'est bon. Parfait. Merci, Maître Cadrin. Monsieur
22 Blain, merci pour votre témoignage, vous êtes
23 libéré. Maître Thibault-Bédard?

24 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

25 Juste un petit point d'information et suggestion

1 logistique étant donné que ça va toujours plus
2 vite, hein, lorsqu'on arrive aux preuves des
3 intervenants. Je constate qu'il y a une chance que
4 le GRAME passe demain matin. On serait prêt le cas
5 échéant. Demain matin, excusez-moi, demain en fin
6 de journée. On serait prêt le cas échéant.

7 Toutefois, j'ai pris note de l'enjeu de
8 disponibilité du RNCREQ qui ne pourrait que passer
9 lundi. Ma suggestion, donc si jamais le... les
10 choses prennent un peu plus de temps et on n'a pas
11 le temps de passer le GRAME demain en fin de
12 journée, on se retrouverait être les seuls le
13 vendredi. Pourrait-on à ce moment-là être repoussé
14 au lundi avec le RN, ce qui donnerait un congé
15 vendredi. Je vous fais la suggestion, mais on
16 serait prêt, dans les deux cas, demain ou plus
17 tard.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait. Donc, si vous êtes gentils, on devrait
20 avoir congé vendredi. Gentils, gentils et
21 efficaces. Donc, on va terminer ici pour
22 aujourd'hui finalement. Donc, on a rattrapé tout le
23 retard que nous avons accumulé. On se revoit
24 demain puis, bonne nouvelle, à compter de neuf
25 heures (9 h 00), donc demain neuf heures (9 h 00).

R-4043-2018
27 mars 2019

JEAN-FRANÇOIS BLAIN - ACEFO
Interrogatoire
- 242 -
La Formation

1 Et on va débiter avec... demain on est jeudi.

2 Excusez, j'étais déjà rendue trop loin. Avec l'AQP-
3 ACP. C'est bon. Alors, bonne fin de journée. Merci.

4 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

5

6

7 RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS.